

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2016

# ÉDITO



## **Des agents mobilisés au service de nos territoires.**

Le rapport d'activités 2016 de Bourges Plus que vous avez entre les mains est une mine d'informations sur le travail quotidien, les événements marquants, les réalisations de chacun des services de l'agglomération.

Toutes les actions menées, qu'elles soient majeures ou plus discrètes, ont un double objectif : renforcer la solidarité entre les communes et assurer le développement de notre territoire afin d'y créer des emplois et d'y garder nos jeunes. En résumé il s'agit de dynamiser l'attractivité de notre agglomération.

Pour y parvenir, Bourges Plus s'est étoffée. La mutualisation s'est poursuivie. Elle a permis la mise en place d'une nouvelle organisation administrative, plus structurée.

Notre communauté d'agglomération Bourges Plus peut être fière de son bilan. Je tiens à remercier chaleureusement les agents qui font un travail d'une très grande qualité dans un état d'esprit constructif.

Ce rapport vous permettra d'avoir une connaissance exhaustive des actions entreprises par notre agglomération au cours de l'année 2016.

Je vous invite à le lire avec attention. C'est un document de référence pour votre activité quotidienne.

**Pascal Blanc**

Président de Bourges Plus  
Maire de Bourges

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a horizontal line at the bottom.

# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION DE BOURGES PLUS

### UNE ADMINISTRATION À VOTRE SERVICE

1. Secrétariat des assemblées
2. Service archives
3. Direction des ressources humaines
4. Direction des affaires juridiques
5. Service financier
6. Direction des systèmes d'information
7. Service communication
8. Service achats

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL & PROSPECTIVE

1. Direction du développement économique
2. Direction de l'enseignement supérieur/formation
3. Direction du développement territorial
4. Direction de l'aménagement
5. Observatoire territorial
6. Direction de l'urbanisme
7. Direction des affaires foncières

### VOTRE QUALITÉ DE VIE

1. Service de l'eau
2. Service public de l'assainissement
3. Direction de l'environnement
4. Direction des bâtiments et de la conduite des projets
5. Service voirie

# PRÉSENTATION BOURGES PLUS, C'EST

16 COMMUNES

391 KM<sup>2</sup>

100 705 HABITANTS

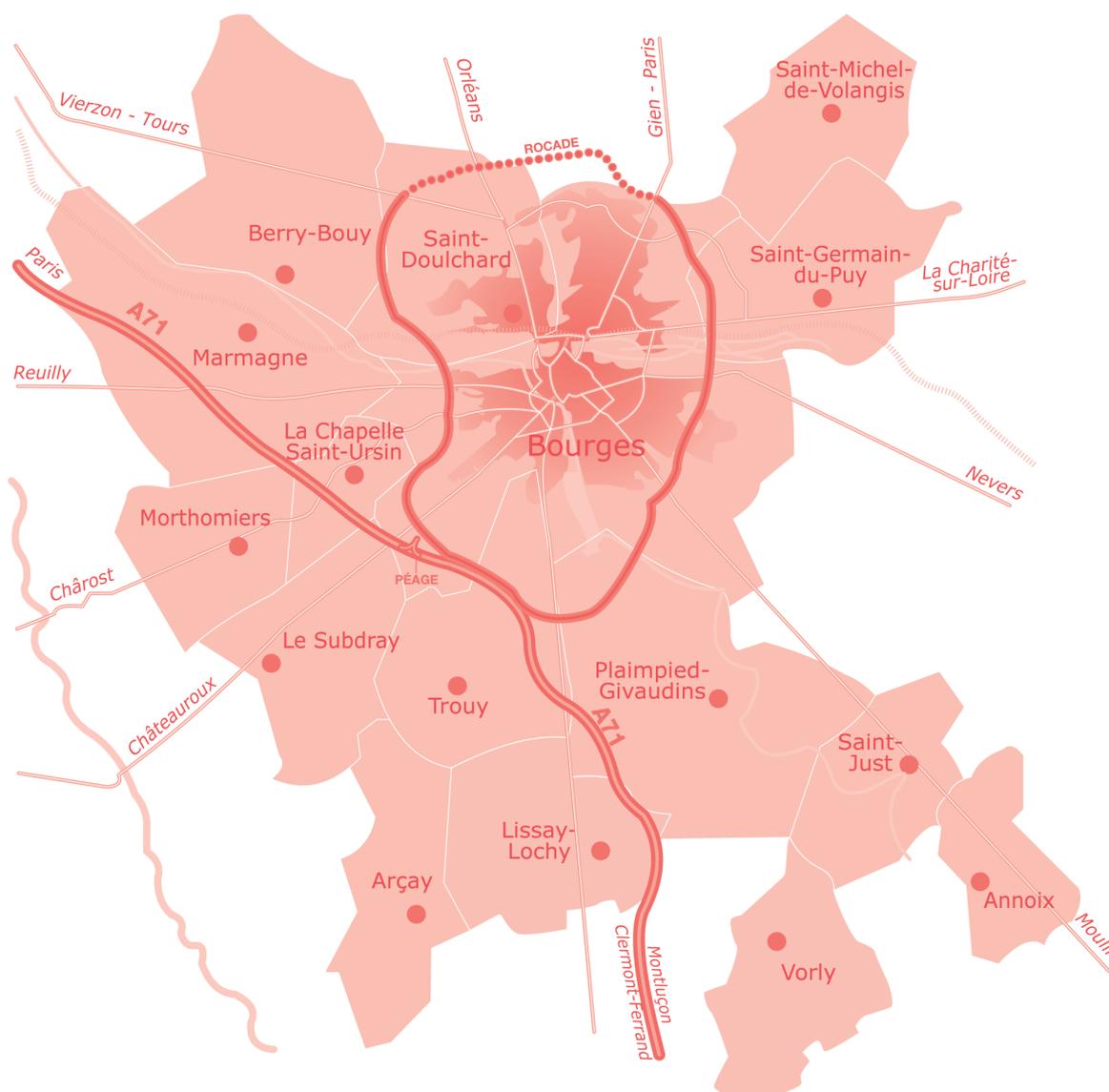
(source INSEE)

Annoix  
Arcay  
Berry-Bouy  
Bourges

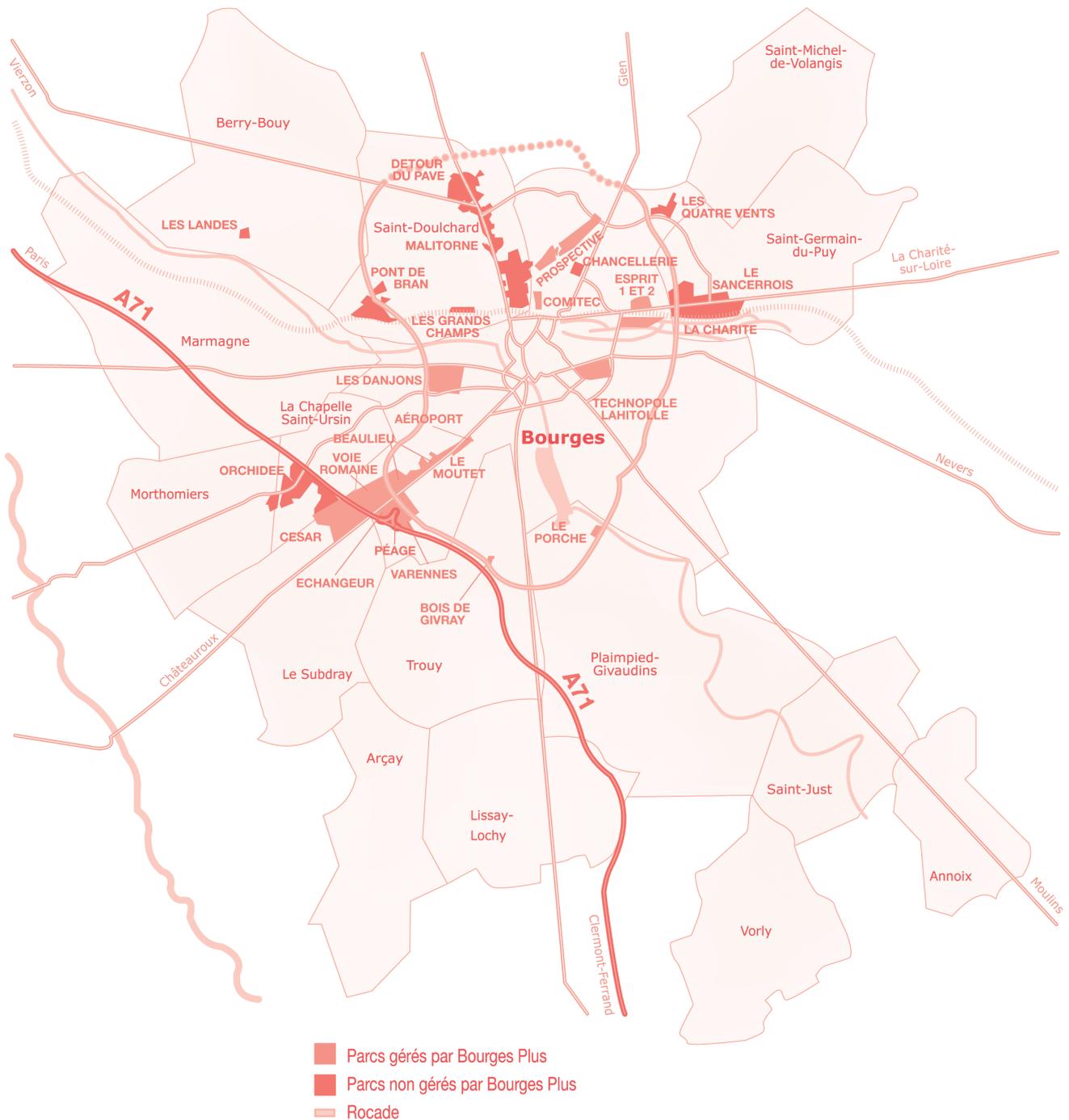
La chapelle-Saint-Ursin  
Le Subdray  
Lissay-Lochy  
Marmagne

Morthomiers  
Plaimpied-Givaudins  
Saint-Doulchard  
Saint-Germain-Du-Puy

Saint-Just  
Saint-Michel-De-Volangis  
Trouy  
Vorly



# DES PARCS D'ACTIVITÉS EN PLEIN ESSOR



# 16 COMMUNES, 100 886 HABITANTS, UNE AMBITION

## **ANNOIX [18340]**

**Alain MAZE**, maire et 14e Vice-président en charge de la Politique de l'Assainissement Collectif et Non Collectif  
Place de l'Eglise  
Tél. : 02 48 59 55 00 • Fax : 02 48 59 63 26  
Courriel : mairie.annoix@wanadoo.fr  
Site Internet : www.annoix.fr

- Nb d'habitants : 246
- Conseillers Communautaires : 1

## **ARÇAY [18340]**

**Robert HUCHINS**, maire et 11e Vice-président en charge de la Politique de l'Eau  
10, Grande Rue  
Tél. : 02 48 25 31 77 • Fax : 02 48 25 15 50  
Courriel : mairie.arcay@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 513
- Conseillers Communautaires : 1

## **BERRY-BOUY [18500]**

**Bernadette GOIN**, maire et 7e Vice-présidente en charge de la Rénovation Urbaine, du Logement et Equilibre Social de l'Habitat  
Rue de la Vallée  
Tél. : 02 48 26 82 23  
Courriel : mairie.berry-bouy@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 1 223
- Conseillers Communautaires : 1

## **BOURGES [18000]**

**Pascal BLANC**, Maire de Bourges et Président de Bourges Plus  
11, rue Jacques Rimbault BP 500 - 1 8023 Cedex  
Tél. : 02 48 57 80 00 • Fax : 02 48 69 05 75  
Courriel : mairie@ville-bourges.fr  
Site Internet : www.ville-bourges.fr

- Nb d'habitants : 68 869
- Conseillers Communautaires : 26

## **LA CHAPELLE SAINT-URSIN [18570]**

**Yvon BEUCHON**, maire et 5e Vice-président en charge de la Collecte et du Traitement des Déchets  
1, rue de l'Eglise  
Tél. : 02 48 23 21 00 • Fax : 02 48 23 20 99  
Courriel : mairie.chapellesaintursin@wanadoo.fr  
Site Internet : www.lachapelle-saint-ursin.fr

- Nb d'habitants : 3 476
- Conseillers Communautaires : 2

## **LE SUBDRAY [18570]**

**Corinne SUPPLIE**, maire et 8e Vice-présidente en charge de la Voirie et de l'Accessibilité  
4, rue du Bois Rollet  
Tél. : 02 48 55 26 04 • Fax : 02 48 55 13 64  
Courriel : mairie.subdray@wanadoo.fr  
Site Internet : www.le-subdray.fr

- Nb d'habitants : 1 145
- Conseillers Communautaires : 1

## **LISSAY-LOCHY [18340]**

**Catherine VIAU**, maire et 15e Vice-présidente en charge du Plan Climat, de l'incendie et Secours  
15, rue Saint-Hilaire  
Tél. : 02 48 25 31 73  
Courriel : lissay-lochy2@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 235
- Conseillers Communautaires : 1

## **MARMAGNE [18500]**

**Aymar de GERMAY**, maire et 1er Vice-président en charge du Développement Economique et de l'Emploi  
Place de l'Eglise  
Tél. : 02 48 26 84 01 • Fax : 02 48 26 05 80  
Courriel : mairie.marmagne@wanadoo.fr  
Site Internet : www.marmagne.fr

- Nb d'habitants : 2 053
- Conseillers Communautaires : 1

**MORTHOMIERS [18570]**

**Daniel GRAVELET**, maire et 9<sup>e</sup> Vice-président en charge des Usages Numériques, des Systèmes d'informations et de l'Internet  
2, route de la Chapelle  
Tél. : 02 48 55 26 24 • Fax : 02 48 55 05 04  
Courriel : mairie.morthomiers@wanadoo.fr  
Site Internet : www.morthomiers.fr

- Nb d'habitants : 772
- Conseillers Communautaires : 1

**PLAIMPIED-GIVAUDINS [18340]**

**Patrick BARNIER**, maire et 6<sup>e</sup> Vice-président en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation  
10, rue Saint-Martin  
Tél. : 02 48 50 88 60 • Fax : 02 48 25 57 61  
Courriel : mairiedeplaimer@wanadoo.fr  
Site Internet : www.plaimpied-givaudins.fr

- Nb d'habitants : 1 969
- Conseillers Communautaires : 1

**SAINT-DOULCHARD [18230]**

**Daniel BEZARD**, maire et 2<sup>e</sup> Vice-président en charge de la Prospective  
Avenue du Général de Gaulle  
Tél. : 02 48 23 52 52 • Fax : 02 48 24 81 29  
Courriel : contact@mairie-saintdoulchard.fr  
Site Internet : www.mairie-saintdoulchard.fr

- Nb d'habitants : 9 629
- Conseillers Communautaires : 7

**SAINT-GERMAIN-DU-PUY [18390]**

**Marie-Chistine BAUDOIN**, maire et 3<sup>e</sup> Vice-présidente en charge de la Solidarité Communautaire  
Rue Joliot Curie  
Tél. : 02 48 30 84 18 • Fax : 02 48 30 67 52  
Courriel : info@saintgermaindupuy.fr  
Site Internet : www.saintgermaindupuy.fr

- Nb d'habitants : 5 170
- Conseillers Communautaires : 3

**SAINT-JUST [18340]**

**Rodolphe BESTAZZONI**, adjoint au maire et 10<sup>e</sup> Vice-président en charge des Ressources Humaines et des Relations Sociales  
1, place de la Mairie  
Tél. : 02 48 25 62 21 • Fax : 02 48 25 51 43  
Courriel : mairie.stjust 18@wanadoo.fr  
Site Internet : www.ville-stjust.fr

- Nb d'habitants : 636
- Conseillers Communautaires : 1

**SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS [18390]**

**Denis POYET**, maire et 12<sup>e</sup> Vice-président en charge de l'Urbanisme  
Rue de Bel Air  
Tél. : 02 48 69 35 74 • Fax : 02 48 69 43 18  
Courriel : mairie-st-michel@wanadoo.fr  
Site Internet : www.st-michel-de-volangis.fr

- Nb d'habitants : 483
- Conseillers Communautaires : 1

**TROUY [18570]**

**Gérard SANTOSUOSSO**, maire et 4<sup>e</sup> Vice-président en charge des Finances, de l'Archéologie et des Bâtiments Communautaires  
Place du 8 Mai  
Tél. : 02 48 64 78 18 • Fax : 02 48 64 74 96  
Courriel : mairie.trouy@wanadoo.fr  
Site Internet : www.villedetrouy.fr

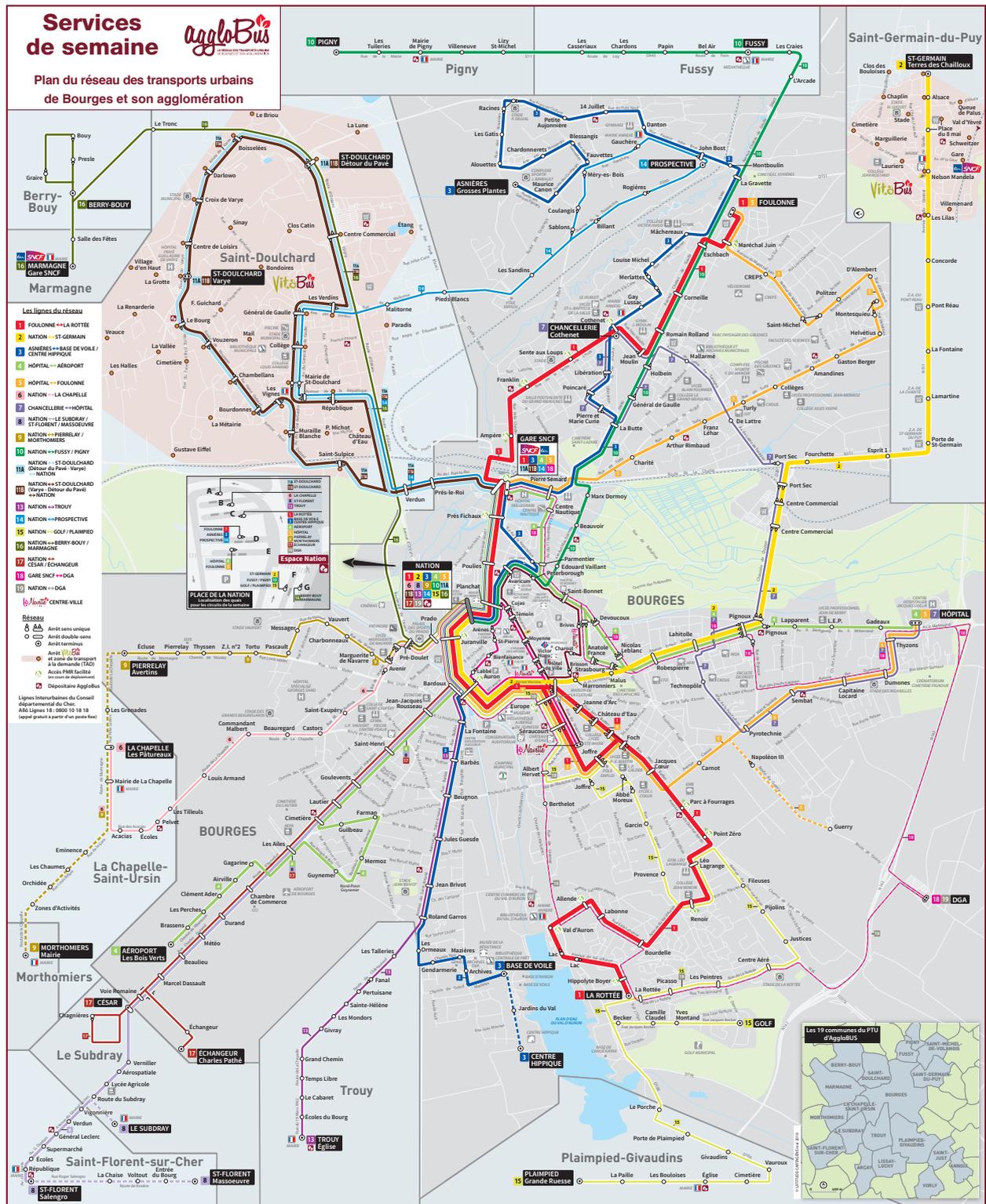
- Nb d'habitants : 4 037
- Conseillers Communautaires : 3

**VORLY [18240]**

**Bernard BILLOT**, maire et 13<sup>e</sup> Vice-président en charge de l'Agenda 21, des Mobilités Durables, du Développement Durable  
Le Bourg  
Tél. : 02 48 25 32 20  
Courriel : mairie-vorly@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 249
- Conseillers Communautaires : 1

# UN RÉSEAU DE TRANSPORTS DE QUALITÉ, POUR TOUS



# BOURGES PLUS, LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

1

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire.

2

## L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Schéma directeur (devenu SCoT), création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains.

3

## L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

PLH, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4

## LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance, pilotage du contrat de ville.

- L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
- LA VOIRIE ET LES PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.
- L'EAU.
- L'ASSAINISSEMENT.
- L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE, LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS
- L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES AIRES DE STATIONNEMENT POUR LES GENS DU VOYAGE.
- L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE.
- L'INCENDIE ET LE SECOURS.
- PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME ET CARTE COMMUNALE.

# UNE ADMINISTR À VOTRE SI

Bourges Plus, ce sont 410 agents qui mettent en oeuvre les grandes orientations définies par les élus, au service des habitants du territoire

# RATION SERVICE

1. Secrétariat des assemblées
2. Service archives
3. Ressources humaines
4. Direction des affaires juridiques
5. Service financier
6. Direction des systèmes d'information
7. Communication
8. Service achats

entations

# SECRETARIAT DES ASSEMBLÉES

*Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services, le Secrétariat des Assemblées permet à l'assemblée délibérante et à l'exécutif d'avoir les éléments finalisés et de qualité pour prendre les décisions en bonne et due forme dans le respect de la réglementation en vigueur. Il contribue à la sécurisation juridique des actes. Il pilote et planifie les instances communautaires de Bourges Plus ainsi que les instances du Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB). L'effectif est de quatre agents : un Chef de service, une assistante au Chef de service et deux assistants-gestionnaires.*

## CONSEILS ET BUREAUX COMMUNAUTAIRES

### Conseils Communautaires

Le Secrétariat des Assemblées a préparé et procédé en avril 2016 à l'installation du nouveau conseil communautaire recomposé selon la répartition de droit commun, dont le nombre est passé de 65 titulaires à 52 titulaires et 11 suppléants. La représentation au sein des commissions et des organismes extérieurs a ainsi été modifiée en conséquence.

Le Secrétariat des Assemblées a collecté et vérifié les projets de délibérations émis par les services et présentés aux Conseils Communautaires dont 29 ont été rédigés par le Secrétariat des Assemblées.

Par ailleurs, le Secrétariat des Assemblées a assuré le suivi des décisions prises par le Conseil Communautaire (Etablissement des délibérations, dépôt au contrôle de légalité, mise à la signature et suivi des pièces correspondantes (conventions, avenants...), notifications, comptes rendus des séances, vérification des procès-verbaux des conseils et archivage).

En 2016, le Conseil Communautaire s'est réuni 6 fois selon un calendrier des instances établi par le Service des Assemblées. Au total, 256 délibérations ont été prises par le Conseil Communautaire.

### Bureaux Communautaires délibératifs

Le Bureau Communautaire délibératif, composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 2 Membres du Bureau, a reçu délégation du Conseil Communautaire d'un certain nombre d'attributions afin d'accélérer le processus de décision de l'agglomération. Ce Bureau Communautaire délibératif s'est réuni 18 fois en 2016 et 104 délibérations ont été prises. Comme pour le Conseil Communautaire, le Secrétariat des Assemblées assure la préparation et le suivi des

décisions prises (Confection et envoi des dossiers aux élus, établissement des délibérations, suivi des pièces correspondantes, notifications, établissement des comptes rendus).

### Réunions des Vice-Présidents et des Membres du Bureau

Le Secrétariat des Assemblées a assuré l'organisation et le suivi du Bureau informatif appelé « Réunions des Vice-Présidents et des Membres du Bureau ». Cette instance émet un avis sur les projets de délibérations soumis au Conseil Communautaire et débat des actions communautaires. En 2016, 20 réunions ont été organisées, avec la constitution et la reprographie des dossiers pour l'envoi aux élus et au personnel administratif, soit 31 dossiers pour chaque séance, ainsi que la rédaction des comptes rendus des décisions. Au total, ce sont 388 points qui ont été abordés lors de ces réunions.

## COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

### THEMATIQUES

Les Commissions Communautaires thématiques composées de 21 membres chacune, donnent un avis sur les dossiers qui sont ensuite présentés aux Conseils Communautaires. Le Secrétariat des Assemblées a pour mission la planification et le pilotage de ces commissions en collaboration avec l'ensemble des services (établissement du calendrier, définition de l'ordre du jour de chaque commission, envoi des convocations).

En 2016, 33 commissions permanentes ont été organisées.

## DECISIONS ET ARRETES DU PRESIDENT

M. le Président a pris 38 arrêtés dont 17 ont été rédigés par le Secrétariat des Assemblées.

Par délégation du Conseil Communautaire, M. le Président a pris 144 décisions dont 7 rédigées par le Secrétariat des Assemblées.

Le Secrétariat des Assemblées est chargé de la collecte de l'ensemble de ces actes, de la vérification en amont pour leur mise à la signature. Comme les délibérations, ces actes ont ensuite été déposés au contrôle de légalité, affichés, diffusés auprès des services et notifiés pour certains. Il a assuré le suivi des pièces annexes correspondantes (conventions, avenants...).

### **RECUEILS DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Recueil des Actes Administratifs est établi trimestriellement par le Secrétariat des Assemblées et mis à disposition des administrés via le site internet de Bourges Plus. Un exemplaire papier est conservé pour l'archivage.

### **COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS**

#### **ADMINISTRATIFS (CADA)**

La Chef de service du Secrétariat des Assemblées assure les fonctions de responsable de l'accès aux documents administratifs. Elle a pour mission de réceptionner les demandes de communication et les éventuelles réclamations, de veiller à leur instruction et d'assurer la liaison entre leur administration et la CADA. La CADA a été sollicitée en 2016 par la Direction des Affaires Juridiques, secteur Marchés Publics.

### **COMMISSION LOCALE CHARGÉE**

#### **D'ÉVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES**

#### **(CLECT)**

Le Secrétariat des Assemblées a également organisé la réunion de la CLECT (convocation, constitution, reprographie et envoi des dossiers aux membres de cette commission composée de 28 titulaires et 28 suppléants).



## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RÉVISION ET LE SUIVI DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION BERRUYÈRE (S.I.R.D.A.B.)**

Suite à une convention de mise à disposition d'une partie des services de Bourges Plus au SIRDAB, le Secrétariat des Assemblées assure l'organisation et le suivi des assemblées du SIRDAB, à savoir :

- la gestion et l'organisation des Bureaux et Comités Syndicaux, la collecte et la vérification des rapports des services, la constitution et la reprographie des dossiers destinés aux élus et au personnel administratif, l'établissement des délibérations et le suivi des pièces correspondantes (conventions, avenants...), l'établissement des comptes rendus synthétiques, la gestion de la base de données des 88 conseillers titulaires et des 88 conseillers suppléants.

- la gestion des décisions et des arrêtés, les notifications et l'insertion de l'ensemble des actes dans le Recueil des Actes Administratifs semestriel qui est mis à disposition des administrés sur le site internet. Un exemplaire papier est conservé pour l'archivage.

- **Comités Syndicaux**

3 séances du Comité Syndical ont été organisées et 11 délibérations ont été prises dont 2 rédigées par le Secrétariat des Assemblées

- **Bureaux Syndicaux**

Par délégation du Comité Syndical, le Bureau Syndical délibératif, composé d'une Présidente, de 7 Vice-Présidents et de 4 Membres du Bureau, s'est réuni 3 fois.

Le Bureau syndical informatif, chargé notamment d'émettre un avis sur les projets de délibérations soumis au Comité Syndical et de débattre des actions du Syndicat, s'est réuni quant à lui 5 fois et 37 points ont été abordés.

# SERVICE ARCHIVES

## Préparation de la mutualisation

Au mois de mars le service Archives a été rattaché à la Direction du Développement et des Moyens, dans le but de préparer la mutualisation avec le service Archives municipales de la Ville de Bourges.

Les objectifs de cette mutualisation visent à optimiser les moyens matériels, financiers et humains, travailler en commun sur toute la chaîne archiviste, maîtriser l'information numérique sur tout son cycle de vie et anticiper l'accroissement des compétences de Bourges Plus. Cette préparation s'est traduite par des rencontres entre les deux services et des réflexions sur l'organisation future du service commun.

La convention pour la création et la mise à disposition de services communs relative aux services Archives municipales et Archives communautaires a été signée le 20 décembre pour une mutualisation effective des deux services dès le 1er janvier 2017.

## Plan d'urgence

La rédaction du plan d'urgence a été menée sur trois années en collaboration avec les services Bâtiments, Hygiène et Sécurité, Achat, Finance et Juridique. Le service Archives remercie ces différents services pour leurs conseils et expertises tout au long de ce projet. Ce travail a été validé officiellement par la Direction des Archives départementales dans le cadre du contrôle scientifique et technique qu'elle exerce sur les archives de Bourges Plus.

Un plan d'urgence n'est pas un document figé, il sera donc à mettre à jour avec l'évolution du service Archives, notamment dans la perspective de la mutualisation.

## Conseils auprès des services

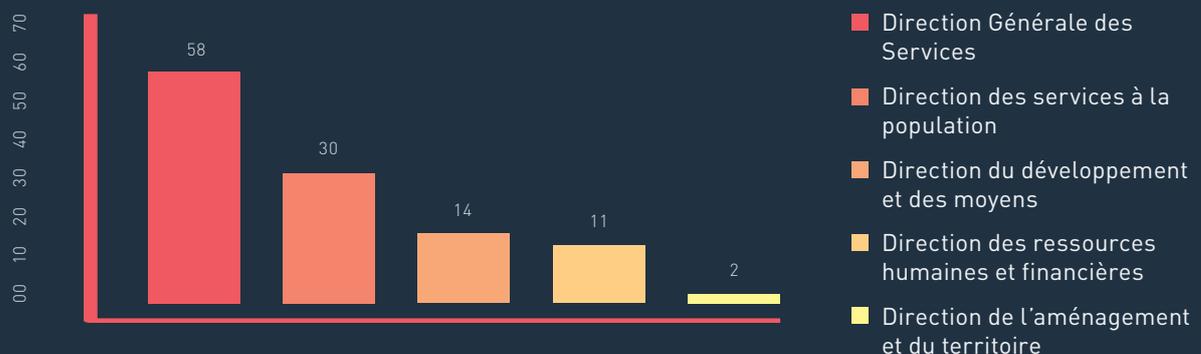
Le service Archives communautaires poursuit la sensibilisation et l'aide au classement informatique. Un travail de refonte de l'arborescence informatique de la Direction de l'Aménagement et du Territoire est en cours. Ce projet se traduit par la rencontre des différents agents de cette direction et d'un travail de collaboration avec le service informatique. L'objectif est de répondre aux besoins des agents avec une orientation plus fluide et intuitive dans leur arborescence et de respecter les attentes de la DSI en matière de droit d'accès et de stockage sur le réseau.

Afin d'aider les services dans la compréhension de l'archivage informatique, un mémo a été réalisé conjointement avec le service Archives municipal de la ville de Bourges, ce document est à disposition sur l'Intranet

## Confection des registres

Dans la continuité des années passées, l'année 2016 a permis de relier 13 registres des actes (délibérations, comptes rendus et procès-verbaux des Bureaux et des Conseils Communautaires).

## Consultation des archives BILAN DES CONSULTATION 2016



Un total de **115** demandes pour **2016**

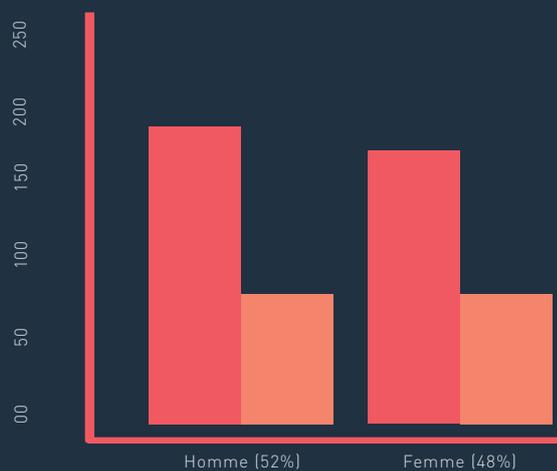
# RESSOURCES HUMAINES

Le Service des Ressources Humaines de Bourges Plus gère l'ensemble du personnel communautaire, depuis le 1er janvier 2006. Les effectifs, à la fin 2016, sont de 469 agents tous statuts confondus.

## EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2016

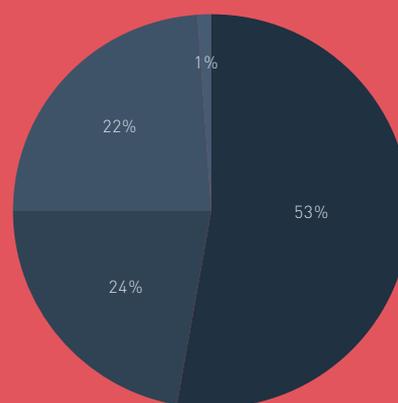
Effectifs globaux	
Agents en position d'activité (tout statut)	469
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	379
Contractuels occupant un emploi permanent	43
Agents n'occupant pas un emploi permanent	47

### RÉPARTITION PAR SEXE DES AGENTS PERMANENTS



■ Titulaire / stagiaire  
■ Contractuel permanent

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DES AGENTS PERMANENTS

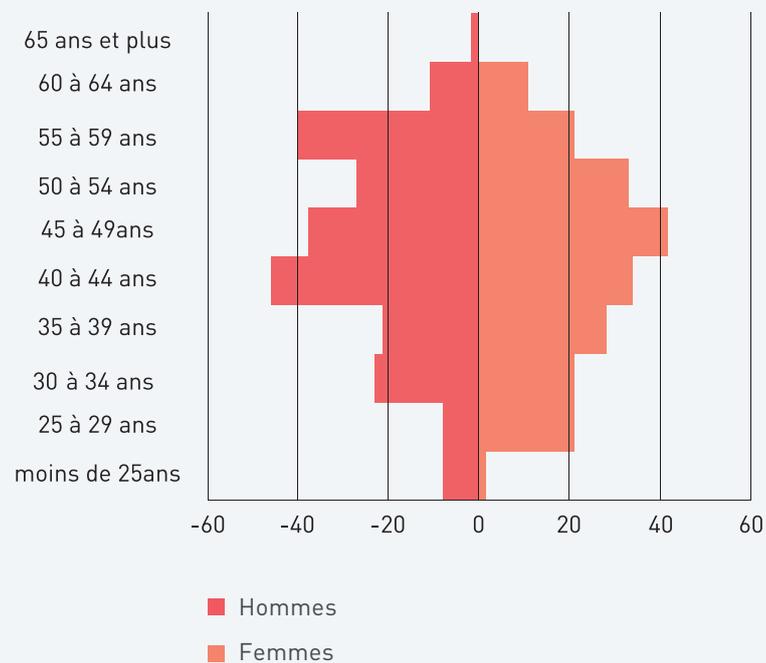


■ Catégorie A  
■ Catégorie B  
■ Catégorie C  
■ Sans catégorie

## REPARTITION PAR FILIERES DES AGENTS PERMANENTS

	Titulaires	Contractuels	% des agents
TECHNIQUE	194	17	50%
ADMINISTRATIVE	170	17	44%
CULTURELLE	9	1	2%
HORS FILIERE	0	7	2%
SOCIALE	3	0	1%
MEDICO-SOCIALE	1	1	0%
MEDICO-TECHNIQUE	1	0	0%
ANIMATION	1	0	0%

## PYRAMIDE DES ÂGES



## ABSENTÉISME

	Nbre d'agents	Nbre de jours
CMO	210	4122
CLM-CLD	13	3200
AT / Trajet / MP	24	875

## ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DES AGENTS TITULAIRES

	Homme	Femme
Avancements de grade	8	17
Avancements d'échelon	80	72
Promotion interne	1	
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>89</b>

47% des agents titulaires ont eu une évolution de leur carrière de fonctionnaire en 2016

**Nombre de CAP (ABC):** 8 (gérées par le Centre de Gestion)

**Nombre de CT :** 6 dont 1 exceptionnel

**Nombre de CHSCT :** 5 dont 2 extraordinaire

## FLUX DES AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT

	Effectif au 31 décembre 2015	Arrivées au cours de l'année	Départs au cours de l'année	Effectif au 31 décembre 2016
Fonctionnaires	324	75	20	379
Contractuels (occupant un emploi permanent)	36	16	9	43
<b>Total (emploi permanent)</b>	<b>360</b>	<b>91</b>	<b>29</b>	<b>422</b>

Taux d'entrée : **21,56%**

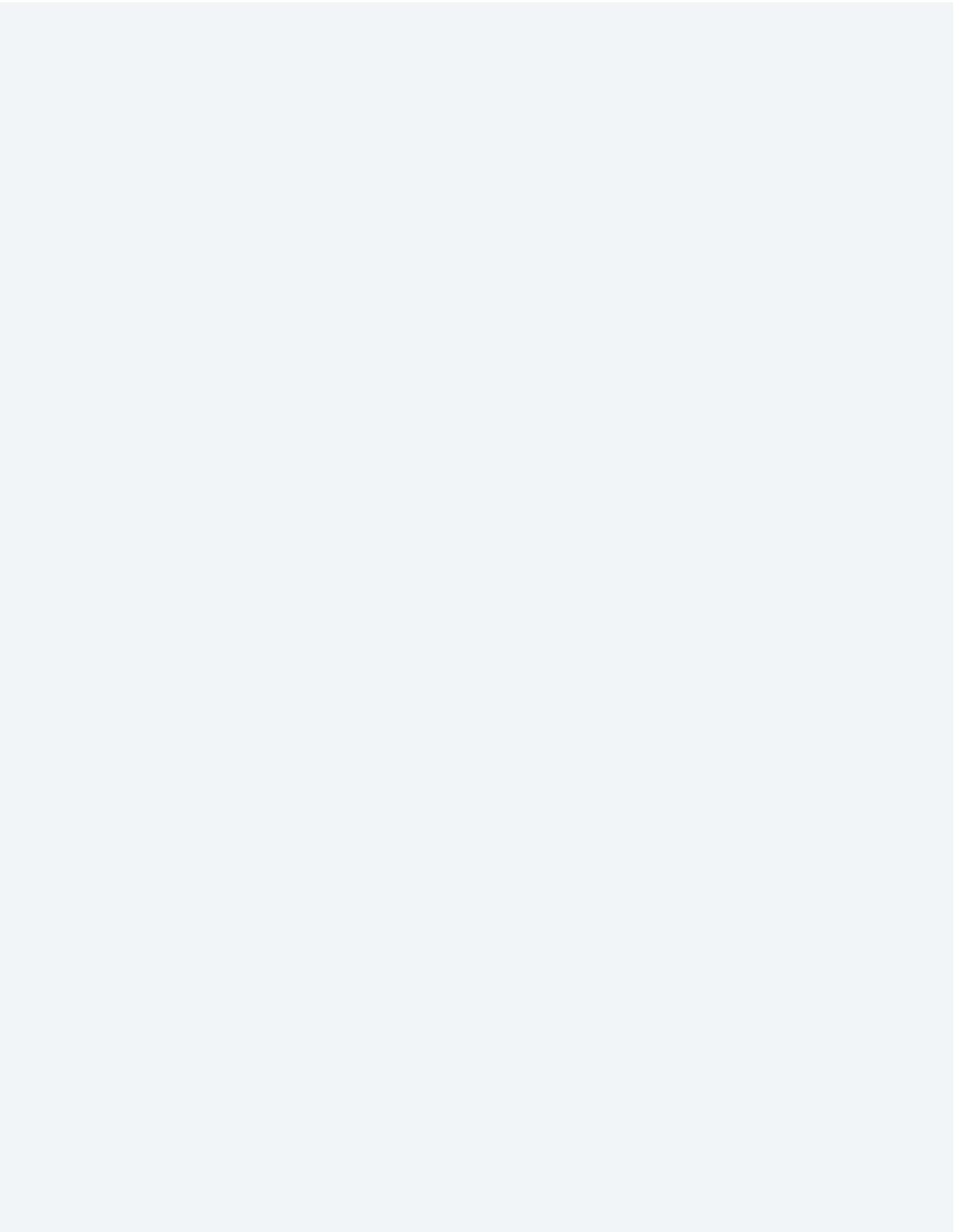
Taux de sortie : **6,87%**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Recrutements	10	16	16
Mobilité interne			3
Départs	29 départs		

## FORMATION

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents	188	239	323
Nombre d'heures	340	561	728

- SST : 51 agents (19 682 euros)
- Habilitation électrique : 16 agents
  - Chlore : 4 agents
  - Incendie : 14 agents
    - Caces : 14
    - Catec : 14
- SSIAP : 2 agents
- RPS Cadres : 44



# DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

## LE RÔLE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ)

Au sein de la Direction Générale Adjointe Développement et Moyens, la Direction des Affaires Juridiques est une direction mutualisée entre Bourges Plus et la ville de Bourges depuis le 1er janvier 2015. Bien que chaque collectivité ait un domaine de compétence propre, le rôle de la Direction des Affaires Juridiques y est le même : analyser les risques encourus par la collectivité et sécuriser juridiquement l'ensemble de ses actions, projets ou décisions. Son champ d'intervention est donc très large et elle est amenée à travailler en collaboration permanente et transversale avec l'ensemble des acteurs de la collectivité.

### SON ORGANISATION

Afin de pouvoir répondre à la demande accrue de sécurisation juridique, la Direction est organisée de la manière suivante depuis le 1er janvier 2016

- Un service commande publique et assurance recouvrant trois domaines : les marchés publics, la commande publique et l'assurance ;
- Un service juridique composé d'un secteur Conseils / Conventions ainsi que d'un secteur Contentieux.

On retrouve donc dans la direction une équipe de 16 personnes répartie comme suit :

- 1 Directrice des Affaires Juridiques
- 1 Chef de service Commande publique-Assurance
- 4 Responsables de secteur
- 1 chargé de mission
- 8 gestionnaires
- 1 assistante de direction

### LES GRANDS DOSSIERS DE L'ANNÉE 2016

Deux réformes ont particulièrement impacté l'activité de la Direction des Affaires Juridiques en 2016:

la réforme des marchés publics et la loi NOTRe. La réforme des marchés publics a nécessité une analyse minutieuse des impacts de cette législation sur les procédures de la collectivité, et l'ajustement de celles-ci si nécessaire. La loi NOTRe a, quant à elle, contraint en terme de calendrier la collectivité à élargir ses compétences, exigeant une mise en œuvre très rapide des procédures juridiques applicables en la matière.

Par ailleurs, le contexte actuel de juridisation de la société a conduit la collectivité à poursuivre son action de contractualisation de ses rapports avec ses partenaires, ce à quoi le secteur Conseils / Conventions a été très largement associé. Malheureusement, le pendant de ce phénomène a été l'accroissement des contentieux auxquels la collectivité a été confrontée en 2016.

### LES MISSIONS ET LES CHIFFRES CLÉS DE

Indicateur	Agglo	Marchés groupés
Nombre de marchés lancés	47	22
Nombre de marchés de plus de 6 mois	40	11
Nombre de marchés attribués	90	30
Nombre de marchés infructueux	5	0
Nombre de marchés sans suite	1	2
Nombre de MAPA avec négociation	14	1
Nombre de téléchargement de DCE ou d'envoi de dossier	706	142
Nombre de remises d'offres	142	31
Ratio dématérialisation des offres	40,85%	3,22%
Montant total des marchés attribués HT (montant maximum)	27 818 273,55€	5 490 000,00€
Nombre d'avenants	14	1
Nombre de CAO et CMAPA	3	3

## LA DIRECTION EN 2016

### Les secteurs Marchés publics et

#### Commandes publiques

Ils assurent le suivi administratif et juridique des marchés en partenariat avec les directions opérationnelles de tous les marchés au-delà de certains seuils, ainsi que des contrats de la commande publique. Ils rédigent notamment les pièces administratives, vérifient la cohérence de l'ensemble des pièces du Dossier de Consultation, publient les Avis d'appel à la concurrence, ou encore rédigent l'ensemble des décisions et courriers nécessaires à l'attribution et à la notification des marchés et des contrats de la commande publique.

#### Les indicateurs pour le secteur Marchés ont été les suivants :

En terme de commande publique, l'année 2016 a principalement été marquée par le renouvellement de la Délégation de Service Public de l'aéroport. Le contrat a été signé fin décembre 2016, après plus d'un an de procédure pour son renouvellement.

#### Le secteur Assurance

Sa mission principale est d'assurer le lien entre les assureurs de la collectivité et les personnes qui lui ont causé un dommage, ou inversement. Il peut toutefois être amené à défendre directement les intérêts de la collectivité en cas de non couverture assurantielle. Ainsi, il a connaissance de tous les sinistres de la collectivité, et s'assure de leur remboursement. Pour cela, il participe aux différentes expertises diligentées. Par ailleurs, le secteur Assurance vérifie l'opportunité de s'assurer contre les différents risques existants, et veille à ce que les clauses de nos contrats d'assurance soient respectées.

En matière de responsabilité civile, le nombre de sinistres gérés a baissé de 57% par rapport à l'année précédente: seuls 19 sinistres sont survenus en 2016, dont plus de la moitié du fait de dégâts des eaux (fuites ou refoulements). Ce phénomène de baisse des sinistres se retrouve, bien que de façon moins flagrante, en matière d'assurance automobile, avec 35 sinistres déclarés en 2016 soit une baisse de 22% par rapport à 2015. Les collisions représentent 70% des sinistres enregistrés.

Concernant les dommages aux biens, Bourges Plus a subi 10 sinistres sur ses biens en 2016 contre 12 en 2015, 60% d'entre eux résultant de vandalisme.

#### Le secteur Conseils / Conventions

Afin de sécuriser le plus possible les démarches accomplies par la collectivité, le secteur Conseils / Conventions opère un contrôle quasi exhaustif des actes administratifs pris par Bourges Plus (délibérations, arrêtés, etc.) : près de 300 actes ont ainsi été vérifiés en 2016. Il effectue aussi une mission de conseil préalable, qui se matérialise par de la vérification de rédaction de convention, par la réalisation d'études juridiques approfondies, mais aussi par des conseils ponctuels. Dans ce cadre, plus de 102 conseils ou études ont été réalisés et près de 71 conventions ont été corrigées en 2016.

Pour un certain nombre d'autres dossiers, le secteur Conseils / Conventions est intervenu de façon continue. C'est particulièrement le cas dans les projets ou dans les transferts de compétence, où la direction est associée à chaque étape.

#### Le secteur Contentieux

Le secteur contentieux a vocation à traiter le risque contentieux de la collectivité. Ainsi, il évalue les risques de certaines situations conflictuelles et apporte un appui juridique dans le cadre des recours gracieux. Son activité principale demeure toutefois le suivi des actions en justice intentées à l'encontre de la collectivité ou par celle-ci. En 2016, Bourges Plus a connu une inflation des contentieux de l'ordre de 120%, portant à 17 le nombre de dossiers en instance devant les juridictions. Toutefois, l'analyse de la diversité des dossiers ne permet pas, en 2016, d'identifier une problématique contentieuse particulière.

# SERVICE FINANCIER

**Le service est composé de sept personnes, trois cadres A, un cadre B et trois cadres C, et est organisé comme suit :**

- Secteur « qualité comptable » : 3 agents
  - Le mandatement des dépenses ;
  - L'émission des titres de recettes ;
  - Le suivi de l'exécution des marchés ;
- Secteur « élaboration budgétaire » : 2 agents
  - Le contrôle des engagements de dépenses ;
  - La prévision budgétaire ;
  - La confection des budgets (budget principal et 8 budgets annexes) ;
  - Le suivi du patrimoine ;
  - L'administration de l'application budgétaire et comptable ;
  - La conduite du projet de dématérialisation ;
- Secteur « ressources et financement » : 1 agent
  - La gestion des fonds de concours aux communes, la recherche de financements, l'élaboration et l'envoi des dossiers de demande de subventions, ainsi que le suivi de l'encaissement des financements obtenus ;
  - Le suivi de la fiscalité, dette, trésorerie, TVA ;

Le service participe également à l'élaboration, au suivi des budgets et des subventions du SIRDAB.

\*\*\*

En 2016, l'activité du service financier peut être synthétisée comme suit :

## QUALITÉ COMPTABLE

Le nombre de pièces comptables émis en 2016, à savoir les mandats de paiement et les titres de recettes s'est élevé à 10 884, soit en augmentation de 1,29% par rapport à 2015 :

L'exécution des dépenses a concerné 410 marchés en 2016,

Nbre d'opérations réalisées	2015	2016	Variation
Mandats de paiement	8 485	8 675	+2,24%
Titres de recette	2 260	2 209	-2,26%
<b>TOTAL</b>	<b>10 745</b>	<b>10 884</b>	<b>+1,29%</b>

soit un montant total de près de 23,09 millions d'euros mandatés dans le cadre de marchés. Le service a également procédé à la reconduction de 72 marchés, et à la création de 80 nouveaux marchés représentant 3 372 mandats de paiement.

Exercice 2016	Nombre	Valeur en M€
<b>Mandats marché</b>	3372	23,09
<b>Total mandats marché</b>	3372	23,09
<b>Mandats hors marché</b>	4334	70,22
<b>Emprunt</b>	189	6,08
<b>Paie</b>	780	19,21
<b>total mandats hors marché</b>	5303	95,51
<b>Total général</b>	8 675	118,60

Dans le cadre du projet de dématérialisation de la chaîne comptable, de nombreux tests ont été réalisés afin de vérifier la qualité et l'exhaustivité des flux. Il a également fallu adapter les procédures d'enregistrement et de nommage des pièces transmises en Trésorerie en collaboration avec les services utilisateurs.

## RESSOURCES ET FINANCEMENT

En 2016, 16 demandes de subventions ont été instruites et 35 demandes de versement de subventions ont été effectuées. Celles-ci portaient notamment sur les opérations d'aménagement du Technopôle Lahitolle (construction d'un hôtel d'entreprises ; acquisition foncières et travaux connexes ; plateaux techniques de formation), sur la construction d'un ensemble immobilier et tertiaire quartier de la Chancellerie ; la modernisation de la déchetterie de Saint-Doulchard,...En 2016, les crédits budgétés s'élevaient à 5 913 063,39 € tous budgets confondus. 4 376 445,89 € ont été titrés, soit un taux d'exécution de 74 %. Les principaux organismes financeurs sont l'Etat (Fonds FEDER 2007-2013, CPER), le Conseil Régional Centre Val de Loire (Contrat Régional d'Agglomération de Bourges 3<sup>e</sup> Génération) et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La ligne de trésorerie Bourges Plus a été renouvelée à hauteur de 3 M € (EONIA + 0.41 %). De plus, deux refinancements d'emprunts ont été effectués pour des montants respectifs de 2 100 000 € (un prêt scindé sur deux budgets, pour un taux fixe à 1.22 % et pour un taux variable EURIBOR 3 Mois + 0.73 %) et de 630 000 € (taux fixe à 1,01%). Quatre emprunts ont fait l'objet d'un remboursement anticipé pour plus de 2 M €. L'encours de dette s'établit ainsi à 26 191 178 € (contre 27 570 648 € fin 2015) pour un taux moyen de 3.18 % au 31/12/2016 (contre 3.60 % fin 2016).

En 2016, le Pôle Ressources et Financement a repris la gestion des fonds de concours de Bourges Plus attribués aux communes membres. Sur l'enveloppe globale de 3 747 900 € allouée, le fonds de concours 3<sup>e</sup> Génération a connu un taux d'exécution important (85% de crédits engagés) avant même la fin du dispositif au 31/12/2017 et plus de 20 projets ont été financés. En 2017, le renouvellement de ce dispositif sera étudié pour une mise en œuvre en 2018.

En matière de fiscalité, la redevance spéciale sur les ordures ménagères a été abandonnée par le conseil communautaire en date du 26 septembre 2016, et le service a collaboré à la mise en place de l'Observatoire Fiscal communautaire.

## ELABORATION BUDGÉTAIRE

Comme chaque année, le service a participé à la définition du cadre budgétaire ainsi qu'au pilotage et au contrôle des équilibres financiers à travers les différents documents réglementaires édités par la Communauté d'Agglomération (9 budgets) et le SIRDAB (2 budgets) : débat d'orientations Budgétaires, budget primitif, décisions modificatives et compte administratif.

### Événements marquants de l'année 2016 :

- Réduction du nombre de budgets par la création le 1er juillet 2016 d'un nouveau budget regroupant l'ensemble des activités locatives de la collectivité auparavant réparties sur 3 budgets annexes : Chancellerie, Comitec, hôtel d'entreprises et centre d'affaires situés à Lahitolle
- Suivi financier des différentes conventions de mutualisation des services, mises à disposition de personnel et prestations de services :
  - participation à la préparation de la CLECT pour la fixation des éléments concernant les vagues de mutualisation effectuées en 2015 dans les attributions de compensation

- études des coûts liées aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vagues de mutualisation intervenues en 2016

### • Dématérialisation de la chaîne comptable :

- déploiement pour l'ensemble des services du module de suivi des factures directement sur le logiciel de comptabilité : accompagnement de la démarche avec l'organisation de nombreuses formations
- dématérialisation de la signature du compte de gestion
- mise en place d'un parapheur électronique pour la signature numérique des pièces comptables et envoi digital au comptable de la DDFIP
- préparation de la mise en place du portail CHORUS qui à compter du 1er janvier 2017 permet la réception des factures numériques sur une plateforme nationale

### Perspectives pour 2017 :

- Etudes sur les nouveaux transferts de compétences : zones d'activités et tourisme
- Poursuite du projet de dématérialisation globale de la chaîne comptable :
  - Dématérialisation des flux budgétaires auprès de la Préfecture
  - Pré-étude sur la dématérialisation des bons de commande en lien avec la direction des systèmes d'information
- Pilotage de réunions sur le suivi des projets d'investissements dans l'optique d'accroître le taux de réalisation des dépenses d'équipements
- Inventaire comptable : mise en œuvre d'une nouvelle démarche de transmission des informations au comptable de la DDFIP



# DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)

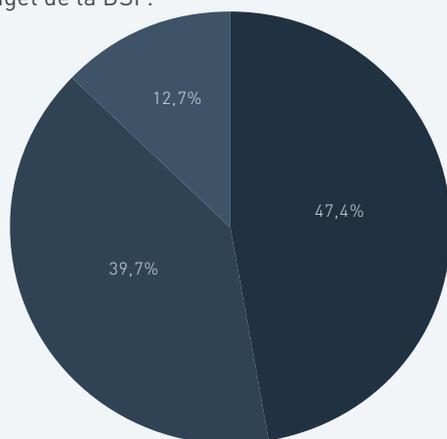
Si, l'année 2015 a été pour la DSI une année charnière, au cours de laquelle, elle a dû unifier les systèmes d'information des trois collectivités (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, VILLE DE BOURGES et CCAS), 2016 a été prolifique en matière de nombre de projets ouverts pour une modernisation des 3 structures en profondeur.

La mutualisation a permis la professionnalisation de ses agents, et la mise en commun de moyens matériels et organisationnels complémentaires.

Les effectifs au 1er janvier sont de 36 agents (baisse de 8 % par rapport à 2015).

La direction a géré 59 projets (stable par rapport à 2015), avec la répartition suivante entre les trois collectivités :

Le budget de la DSI :



■ Commun ■ Agglomération ■ Ville de Bourges

## Le budget de la DSI

### Ville de Bourges :

183 Bons de commandes effectués

Budget Investissement : 581 843 €

Budget Fonctionnement : 691 338 €

### Bourges Plus (tous budgets confondus) :

BC = 274 Bons de commandes effectués

Budget Investissement : 880 903 €

Budget Fonctionnement : 721 802 €

13 marchés ont été passés au cours de l'année 2016

## LES ACTIONS MENEES

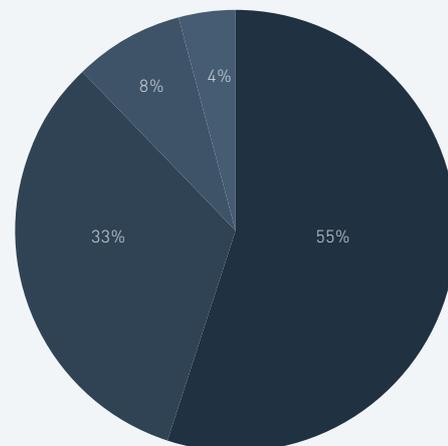
### I - Mise en place d'un socle informatique performant, disponible et adapté aux exigences des agents.

#### Un support informatique renouvelé

Deux nouveaux agents ont intégré en 2016 l'équipe support, permettant d'améliorer la qualité de service, et de proposer une nouvelle organisation interne pour plus d'efficacité et de réactivité.

C'est ainsi que 7 602 demandes d'assistance ont été traitées (+ 5 % par rapport à 2015), dont 55% concerne les services de l'agglomération (services mutualisés et non-mutualisés).

En moyenne, 75% des demandes sont traitées en moins de 4 heures.



■ Agglomération ■ Ville ■ CCAS ■ Autres

L'arrêt du support du système d'exploitation Windows XP, a nécessité le renouvellement de certains postes de travail :

- Pour l'Agglo : 93 PC, 10 PC portables, 55 écrans
- Pour la Ville : 118 PC, 10 PC portables, 28 écrans ainsi que 4 valises tablettes pour les écoles.

Soit une augmentation de 37% par rapport à 2015

### Une imprimerie transformée

L'année 2016 a été pour l'imprimerie une année de grands bouleversements :

- Déménagement de son site historique de l'Hôtel de Ville vers les locaux de la DSI à l'Aéroport.
- Transformation en Pôle Reprographie.

Le préalable, à la réalisation des travaux destinés à accueillir les deux agents du Pôle et leurs équipements, a été de réorganiser l'implantation des services au sein des locaux de la DSI à l'Aéroport

Les travaux d'aménagement et de mise aux normes (électriques et incendie) se sont déroulés sur un mois (mai juin) et ont coûté environ 17 000 € HT. Les équipements ont été déménagés fin juin et l'équipe était opérationnelle à compter du 4 juillet.

L'installation dans des locaux adaptés a permis de réorganiser l'activité de ce Pôle :

- Arrêt de l'impression Offset utilisée uniquement pour l'impression des papiers entête des trois collectivités.
- Division par 2 du parc de photocopieurs
- Passation d'un marché pour l'externalisation de certaines prestations d'imprimerie (impression du papier entête, livrets, dépliants,...).

Le transfert de l'activité Reprographie à l'Aéroport a entraîné la modification de la délivrance de certaines prestations :

- Retrait de papier et des consommables informatiques uniquement le mardi matin
- Mise en libre-service au 1er étage de l'ancien Hôtel de Ville des documents imprimés par le pôle.
- Livraison par le prestataire au service concerné des travaux externalisés.

### Une infrastructure informatique profondément modernisée

**122 MISES À JOUR  
D'APPLICATIONS SUR 132  
+ 50% PAR RAPPORT À 2015**

De grands chantiers de modernisation du socle technique et applicatif de notre Système d'information ont été menés, afin d'apporter fiabilité et performance. Parmi eux :

- La migration des cœurs de réseaux du backbone

communautaire, sur une infrastructure avec 4 cœurs CISCO totalement redondés, afin d'éradiquer les SPOF (Single Point Of Failure) de l'architecture HP existante, et de préparer sereinement la mutualisation des systèmes de téléphonie sur IP.

- La mise à niveau du système de publication d'applications distribuées (CITRIX).
- La généralisation d'une sauvegarde informatique quotidienne des données, pour tous les serveurs.
- Le raccordement en fibre optique du nouveau site du service de l'Archéologie (89 rue Isaac Newton Parc ESPRIT 1).
- Le renouvellement du parc de photocopieurs de Bourges Plus : 38 machines ont été installées et configurées.

### II- Un axe majeur de développement : la Sécurité informatique

2016 a vu le lancement des projets d'amélioration de la sécurité informatique de notre système d'Information.

#### Tout d'abord sur l'aspect sécurité physique du SI, pour améliorer la disponibilité, malgré deux attaques virales d'importance :

- Renforcement de la politique de sécurité avec l'acquisition de 4 nouveaux Firewall, permettant un filtrage plus efficace des menaces.
- Migration des contrôleurs de domaine, serveurs gérant l'authentification des agents sur le Système d'Information
- Diminution des équipements ayant un système d'exploitation non maintenu par leur éditeur (Windows 2003 pour les serveurs, Windows XP pour les stations de travail)
- Le déploiement d'un antivirus sur l'infrastructure virtuelle permettant la non-propagation des virus de type RANSOMWARE.

#### Mais aussi, sur la sécurité juridique du SI :

L'année 2016 se caractérise par la prise de fonction du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) mutualisé pour les trois collectivités : Ville de Bourges, CCAS et Bourges Plus. Le CIL bénéficie d'une désignation étendue, c'est-à-dire, qu'il exerce ses missions pour tous les traitements mis en œuvre par les services des trois structures.

Pour chaque Collectivité, l'état des lieux des formalités déclarées a été réalisé et a mis en évidence l'absence ou le peu de déclarations effectuées par les services.

Le registre de la Ville de Bourges comporte 80 enregistrements dont 40 formalités préalables (1 supprimée en 2009) transmises par la CNIL lors de la prise de fonction du CIL. 33 traitements ont été analysés et déclarés, 6 ont été supprimés en 2016.

Le registre du Centre Communal d'Action Sociale comporte 41 traitements qui ont été analysés et déclarés en 2016.

Le registre de Bourges Plus comporte 40 enregistrements dont 14 formalités préalables (1 modifiée en 2016) transmises par la CNIL lors de la prise de fonction du CIL. 26 traitements ont été analysés et déclarés en 2016.

Des actions communes ont été réalisées :

- Elaboration du prérequis CNIL à joindre lors de chaque consultation en vue de l'acquisition d'un applicatif ou logiciel en cas de mise en œuvre de traitement à caractère personnel.
- Création d'une fiche type d'analyse de traitement.
- Développement d'une application informatique pour la création du Registre des déclarations de chaque collectivité.

De manière générale, les rendez-vous avec les services pour analyser les traitements mis en œuvre ont permis de montrer la volonté des collaborateurs de s'inscrire dans une démarche de mise en conformité par le déploiement de bonnes pratiques.

**Pour améliorer la sécurité des systèmes d'information, la charte de bon usage des ressources numériques et les 14 fiches de bonnes pratiques associées ont fait l'objet d'un travail en transversalité sous forme d'ateliers au sein de la dsi pour leur élaboration.**

### III - Un chantier de longue haleine : la dématérialisation

Dans le cadre des projets de modernisation de l'action publique impulsés par le gouvernement et suite à la Loi NOTRe du 7 août 2015, a poursuivi en 2016 ses projets de dématérialisation (substitution du document papier par son équivalent numérique) :

- Afin de procéder aux contrôles de légalité des Actes, les échanges avec la Préfecture, étaient déjà en partie dématérialisés. Le périmètre a été étendu aux marchés publics.

- Poursuite de la dématérialisation des échanges de flux Financiers avec la Trésorerie :

- Numérisation des factures fournisseurs aux Finances
- Dématérialisation du circuit de certification des factures dans l'outil de gestion financière CIRIL, afin de diminuer le délai global de paiement
- Dématérialisation de l'ensemble des pièces justificatives de dépenses et de recettes transmises au comptable.
- Signature électronique des flux comptables par les élus (mise en place d'un parapheur électronique) .

- Préparation à l'arrivée du Portail de réception, suivi et archivage des factures : Chorus, mis à disposition de toutes les entités publiques par l'Etat.

L'objectif étant de dématérialiser toutes les factures reçues par Bourges Plus, à l'horizon 2020, avec à la clé, des économies substantielles sur leur traitement.

### IV – L'Informatisation des Services

La mission première de la DSI est d'accompagner les services dans leur digitalisation, et 2016 a vu le lancement de nombreux projets dans ce domaine :

#### Un projet phare : la Gestion de la Relation Citoyen

<http://castor.ville-bourges.fr>

L'année 2016 a été marquée par la réalisation d'une solution complète de Gestion de Relation Citoyen (GRC), baptisée CASTOR+, qui s'articule autour de plusieurs modules :

- le formulaire de contact unique
- l'application mobile pour les citoyens
- le logiciel de gestion des demandes pour les services (backoffice)
- l'application mobile pour les élus

CASTOR+ est l'aboutissement de plusieurs mois de travail, répondant à plusieurs objectifs :

- simplifier les démarches des usagers,
- augmenter la réactivité des services tout en valorisant leurs missions
- mettre à disposition des élus et de la Direction Générale un outil d'aide à la décision.

CASTOR+ sera déployé progressivement dans les services de la ville de Bourges à partir de mars 2017.

### La prise de la compétence PLU

Suite au désengagement des services instructeurs de l'Etat, l'agglomération a créé un service commun d'instruction du droit des sols (CU, DP, PC, PD et PA), nécessitant le déploiement d'une solution informatique : logiciel Cart@ds pour l'ensemble des communes de l'agglomération, et le logiciel NetADS pour les autres communes du SIRDAB.

### Portail des associations de la ville de Bourges

<http://associations.ville-bourges.fr>

**375 ASSOCIATIONS INSCRITES  
270 DEMANDES DE SUBVENTIONS  
135 MANIFESTATIONS ANNONCÉES**

Cette nouvelle plateforme permet aux associations berruyères de s'inscrire en ligne afin de bénéficier de plusieurs avantages :

- Se faire connaître auprès des services de la ville
- Apparaître dans l'annuaire interactif en ligne
- Effectuer des demandes de subventions
- Annoncer des manifestations sur [sortirabourges.com](http://sortirabourges.com)

Les élus et les services de la ville bénéficient quant à eux d'un outil de gestion (backoffice) leur permettant de suivre les demandes et d'avoir une vision globale interservices.

Cette application a été développée de manière à pouvoir être proposée aux autres communes de l'agglomération.

### QDEL –Ville de Bourges

Le remplacement du logiciel de gestion des actes et des délibérations, utilisé par la Ville de Bourges, par un nouvel outil répondant aux attentes de la Collectivité.

La finalité de ce projet réside dans la capacité de proposer un outil plus convivial et plus simple d'utilisation tant pour le Secrétariat Général que pour les collaborateurs de la Collectivité.

Cette application sera déployée aux services de l'agglomération et du CCAS en 2017.

### AGDE- Analyse et Gestion des Données d'Etablissements

Déploiement en mode SAAS du logiciel AGDE pour permettre à la direction du Développement Economique de gérer les biens immobiliers et fonciers, mais également d'assurer le suivi des projets d'entreprises.

Application de gestion de l'informatique dans les écoles de Bourges.

Nommé APIE (APplication Informatique pour les Ecoles), ce logiciel permet d'assurer la gestion du matériel informatique dans les écoles :

- suivi des demandes d'intervention,
- prêts de matériel,
- suivi des inventaires.

Il participe à faciliter les échanges entre les directeurs d'écoles, le service vie scolaire et le support informatique.

### PV électronique, vidéo verbalisation, et vidéoprotection

La DSI a installé la solution EDICIA pour simplifier l'intervention des agents de la Police Municipale (verbalisation électronique des infractions routières). 32 terminaux type smartphone durcis, ont remplacé les carnets à souches !

Ce nouvel outil offre également une meilleure protection des agents lors des patrouilles et de mieux allouer les moyens en fonction des missions à accomplir sur des lieux le plus souvent dispersés.

La mise en œuvre de la vidéo verbalisation par l'utilisation des caméras de vidéoprotection situées en centre-ville permet aux agents de la Police Municipale, depuis le Centre de Supervision Urbain, d'effectuer des verbalisations et de les envoyer directement au CNT de Rennes.

6 nouvelles caméras de vidéoprotection pour la ville de Bourges et 14 pour l'agglomération (vidéoprotection des parcs d'activités) ont été installées et raccordées au centre de supervision urbain.

### Carto terrasses

Le déploiement de la solution Carto terrasses vise à optimiser la gestion des terrasses (identification des sites et commerçants, sécurisation des informations, suivi et contrôle des encaissements) par le service Règlementation Affaires Commerciales.

### Modernisation des outils géomatiques

De nouveaux outils de représentation cartographiques, rendant obsolètes les cartes papiers, ont été mis en place par nos géomaticiens.

Utilisables en situation de mobilité (sur tablettes tactiles), ou sur ordinateurs fixes, les thématiques abordées sont variées : réseaux d'assainissement et d'eau potable, affaires funéraires (numérisation des cimetières de

Bourges), Atlas de la biodiversité (lancement d'un site internet interactif), Signalétique commerciale, outil de redécoupage électoral et de recherche de bureau de vote sur smartphone, affichage des réseaux numériques, affichage des réseaux humides, ...

Ces différentes applications sont regroupées dans un portail cartographique qui sera lancé en 2017.

## V - La DSI partenaire de la communication numérique

### Application de Quizz sur mobile

<http://quizz.ville-bourges.fr>  
<http://quizzjunior.ville-bourges.fr>



A la fois ludique et instructive, cette application de quizz propose des questions sur la ville de Bourges, classées sous différentes thématiques, à la manière d'un jeu. A la fin de chaque série de questions, l'utilisateur obtient son score et visualise les réponses avec des explications. Adaptée aux périphériques mobiles (smartphones et tablettes), l'application fonctionne également sur PC et se décline en version « junior », avec un design et des questions plus adaptés à un jeune public.

### Nouvelle version du site « SORTIR A BOURGES »

<http://www.sortirabourges.com>



Inauguré en 2015, le site [www.sortirabourges.com](http://www.sortirabourges.com) a évolué cette année pour proposer un nouveau visuel plus épuré, plus clair. En outre, il est désormais possible pour les professionnels d'annoncer leur manifestation à l'aide d'un formulaire en ligne sécurisé. Une interface de modération permet au service communication de publier facilement les événements sur le site internet.

### Site internet Bourges WebTV

<http://www.bourgestv.fr>

**80 VIDÉOS PUBLIÉES EN 2016  
10600 VISITEURS SUR 6 MOIS**

La DSI a développé un site internet dédié à la WebTV (Bourges Plus, ville de Bourges et CCAS), simple et épuré, qui permet de visionner les reportages vidéos réalisés par le service presse. Il présente également les retransmissions d'événements en direct, tels que les conseils communautaires, Tchat du maire... Les internautes ont la possibilité de s'inscrire pour être avertis par mail et/ou SMS des nouvelles publications.

### Retransmissions d'événements en direct sur internet

La DSI assure toujours, en collaboration avec le service Communication, la retransmission vidéo de différents événements sur internet : conseils communautaires, conseils municipaux, Tchat du maire de Bourges, La Descente Infernale... Au total, 28 retransmissions ont été réalisées en 2016. Le système a été entièrement développé en interne.

### VI - Tableaux de bord et pilotage :

Enfin, la DSI est le partenaire incontournable de la Direction générale, en matière de fourniture d'outils de pilotage et de reporting.

Ainsi en 2016, dans le cadre de la mutualisation de la fonction observatoire fiscal, la DSI a mis en place un nouvel outil : à partir des données fiscales disponibles, l'Atelier Fiscal produit des tableaux de bord permettant d'appréhender les spécificités du territoire, pour une analyse pluriannuelle et un pilotage des recettes fiscales.

Dans le cadre des travaux de pilotage de la masse salariale des collectivités, un tableau de bord RH a été développé en interne afin d'afficher à façon différents indicateurs permettant l'analyse fine des grandes tendances de chaque direction.

Fin 2016, l'outil de reporting « Business Objects » a été modernisé en version 4, afin d'être compatible avec les nouveaux univers de nos principaux éditeurs

# COMMUNICATION

La communication de Bourges Plus répond à des besoins relevant du bon sens. D'une manière générale la communication présente, explique et tend à rendre le plus lisible possible les actions et projets intercommunaux. Elle organise et diffuse l'information auprès des publics : élus, institutions, entreprises, usagers-clients... Pour la première année, Bourges Plus a pris en charge le Défi interentreprises réunissant des acteurs économiques de l'agglomération et du département autour d'une manifestation festive et sportive devenue incontournable. Cette année a également été marquée par le développement des outils numériques et notamment la création d'une page Facebook et la réalisation de vidéos. Côté publications, un nouveau magazine interne commun et un nouveau magazine externe ont vu le jour.

## Les évènements

Organisations d'évènementiel :

- 2 inaugurations : Hôtel d'entreprises et aéroport
- 2 petits-déjeuners avec des chefs d'entreprises ou des étudiants
- 7 visites d'entreprises
- 5<sup>e</sup> anniversaire de la pépinière d'entreprises
- Partenariat avec la ville de Bourges dans l'organisation du printemps de l'écologie
- Réunions publiques d'information pour le changement des jours de collecte
- Défi inter-entreprises de l'Agglo

Participation au Printemps de Bourges et à la Foire de Bourges.

## Numérique / vidéos : poursuite de l'évolution vers les mobiles et les réseaux sociaux

- Les sites internet de l'agglomération ont évolué cette année.
- Le site de l'agglomération seul a attiré 11 5849 visiteurs.
- Le site du Technopole a été abandonné au profit d'une page Facebook dédiée au développement économique. Une autre page devrait également être créée pour la pépinière d'entreprises.
- La fréquentation du site de l'IMEP est en léger recul à 10 272 visiteurs.

- La fréquentation totale des sites s'établit à 127708 visiteurs (2,99% d'augmentation).

- La bascule vers les moyens mobiles se confirme 31652 mobinautes en 2016 (38% d'augmentation).

- La page facebook de Bourges Plus est ouverte depuis début août 2016.

- Nombre de visiteurs uniques journaliers cumulés : 127 173.

- 340 personnes ont « Liker » la page en 2016, et suivent donc notre fil d'actualités.

- Et pour le développement économique 60 658 visiteurs uniques journaliers cumulés sur l'année 2016.

Profitant de nouvelles compétences liées à la mutualisation, le volet « vidéo » a pu être amorcé pour Bourges Plus en 2016. Pour cette 1<sup>ère</sup> année, 25 vidéos ont été réalisées et publiées dont 6 vidéos ayant pour objet le portrait d'une commune de l'agglomération. A terme, toutes les communes de Bourges Plus qui le souhaitent, feront l'objet d'un reportage vidéo.

## BOURGES PLUS MAGAZINE est devenu Bourges + le mag

En 2016, trois numéros du « Bourges Plus Magazine » sont parus. Il a été décidé d'internaliser la création et la mise en page de la maquette. Une nouvelle maquette a été créée en interne. Les économies dégagées permettent de sortir le nouveau magazine tous les deux mois au lieu de tous les trois mois. Cette nouvelle maquette fait la part belle à l'actualité des communes et doit contribuer à développer une culture communautaire auprès des habitants. Ce magazine est toujours distribué à 52 000 exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres des 16 communes de l'Agglomération.

## Relations presse-media

- 32 points presse
- 43 communiqués de presse
- 11 invitations presse (signature de charte, exposition, anniversaire pépinière, etc.)

## Les publications print et web

Le rapport d'activité, les cahiers de l'agglo, les cartes de vœux et de nombreux supports de communication pour les services les Infos travaux eau

et assainissement pour les riverains, la création d'une nouvelle plaquette IMEP, les manifestations de l'IMEP...

### Environnement-dechets

Une campagne de communication spécifique au changement de jours de collecte des ordures ménagères a été réalisée (flyers, magazine...). En appui des supports papier et d'une campagne d'affichage, des réunions publiques d'information ont été organisées pour accompagner au mieux les habitants dans ce changement.

### Communication interne

- Création d'un groupe de communication interne en janvier 2016 et conception d'une nouvelle maquette pour la création d'un journal commun aux trois structures suite aux vagues de mutualisation. Création d'outils communs de communication (L'ABC RH et L'ABC Flash)
- Opération chocolat chaud en décembre 2016
- 3 ABC rh (sept-oct-nov 2016)
- 6 ABC flash
- 2 ABC mag' (sept et déc 2016)

### Perspectives 2017

En 2017, la Direction de la communication va continuer de développer ses nouveaux outils toujours dans le but d'installer durablement une culture communautaire que ce soit en interne ou en externe. Un nouveau site internet de Bourges Plus est en préparation.



# L'EXPO PHOTOS DE L'AGGLO

Habitats & habitants

Territoire de l'Agglomération

**SOUS LES OBJECTIFS DES CLUBS PHOTOS DE L'ASEAB · CPCAB · PCCB**

# PLUI

plan local d'urbanisme intercommunal

## PLATEAU DES JEUNES CRÉATEURS

Etudiants entrepreneurs, jeunes de moins de 35 ans, vous souhaitez développer un projet de création d'entreprise. Bénéficiez **GRATUITEMENT** d'un espace de travail adapté à vos besoins ainsi que d'un accompagnement individualisé.

**OUVERT 24H/24**

**AU CŒUR DU TECHNOPOLE DE BOURGES**

Open space - connexion très haut débit - ordinateur/tablette/vidéoprojecteur ultra portable à disposition - salle de réunion - espace de confidentialité - dalle facile multi OS pour travailler en mode projet - système de visioconférence - espace reprographie - espace de convivialité - Rendez-vous d'accompagnement sur mesure

Renseignements et Contacts :  
 plateaujeunescreateurs@bourges-technopole.fr  
 www.pepiniere-bourgestechnopole.fr  
 02 44 08 10 70  
 6 rue Maurice Roy - 18000 Bourges

## CENTRE DE FORMATION PORTES OUVERTES 2017

MERCREDI 13/09 DE 14H À 18H  
 SAMEDI 16/09 DE 10H À 18H

- Langues
- Savoirs de Base
- Comptabilité
- Bureautique
- Préparation Concours Administratifs

BOURGES TECHNOPÔLE  
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# SERVICE ACHATS

## ORGANISATION

Le Service Achats, service mutualisé depuis le 1er Juillet 2016, intervient dans quatre grands domaines d'activités, pour le compte de Bourges Plus, dans la plus grande discrétion :

- Les fournitures administratives : fournitures de bureau, enveloppes, piles, tampons
- Les produits d'entretien et consommables à usage unique
- Les articles de parapharmacie et pièces pour appareils à usage médical
- Le mobilier et petit équipement

Il complète son activité dans trois domaines de compétences où il intervient pour la Ville de Bourges sur 2 budgets :

- L'acquisition et l'entretien des vêtements de travail et de ville
- La fourniture d'équipements de protection individuelle et d'articles spécifiques suivant prescription médicale
- L'approvisionnement en sacs poubelles des divers sites

Son effectif est le suivant :

- 1 responsable (temps plein)

2 agents de gestion administrative et comptable (temps plein)

2 agents de gestion administrative et comptable (temps partiel)

## MISSIONS PRINCIPALES

- Les Fournitures Administratives / Les Produits d'Entretien / Les Consommables à Usage Unique

- Définition du besoin
- Passation des commandes
- Réception et contrôle des livraisons
- Distribution des articles, mise en place, installation
- Relations avec les fournisseurs

- Règlement des litiges : retours, échanges
- Exécution comptable des dossiers sur 7 budgets
- Mobilier et petit équipement
- Etablissement de l'inventaire du mobilier des différents services issus des 5 vagues de mutualisation
- Mise en adéquation du mobilier existant avec les études de plan
- Elaboration d'une stratégie de réaffectation du mobilier dans différents sites pour réduire les achats
- Demande de devis de mobilier complémentaire en réassort
- Pilotage et exécution sur le terrain des déménagements retenus dans le phasage des travaux des services techniques
- Etudes de faisabilité suite au lancement de projets et expertise sur les montages de marchés dans les dossiers validés par Bourges Plus

## MISSIONS COMPLEMENTAIRES

- Fontaines à eau
  - Achats de fournitures diverses
  - Gestion des contrats de maintenance
- Affranchissement
  - Suivi des divers contrats de réacheminement postal
  - Fourniture des divers consommables liés à l'envoi du courrier
  - Gestion des contrats de maintenance du matériel courrier
  - Acquisition d'équipement spécifique en lien avec la Médecine du Travail et le Service Prévention
- Pépinière
  - Suivi des contrats d'entretien des plantes
  - Gestion administrative et comptable des sapins de Noël

## **ATOUPS**

- Harmonisation des procédures d'achats : élaboration, analyse et suivi d'exécution des marchés groupés pour massifier les achats sur une durée longue (BPU commun, catalogue restreint, mutualisation des stocks)
- Utilisation de plateformes de commandes en ligne pour rationaliser les achats et élaborer des statistiques permettant d'optimiser
- Accompagnement des services dans les bonnes pratiques d'utilisation des produits
- Emploi de l'outil comptable CIRIL pour le suivi complet de la comptabilité des diverses familles incombant au service achats, de la passation des commandes au pré-mandatement par budget
- Prise en charge de la gestion financière des marchés de nettoyage des bâtiments et de fourniture de papiers sanitaires pour le compte du service SNG
- Elaboration de tous les documents budgétaires et saisie des besoins sur l'outil comptable pour une centralisation des crédits plus efficace

## **DIFFICULTES**

- Nécessité d'une évaluation sur une année complète
- Extension du périmètre d'activités reprenant en partie les Moyens Généraux
- Suppression d'un poste d'agent administratif et comptable à temps complet

## **AXES DE TRAVAIL ET D'AMELIORATIONS**

### **2017**

- Poursuite du lancement des marchés groupés après définition des besoins en concertation avec les services et partenaires extérieurs
- Etendue des négociations et mise en concurrence des fournisseurs dans le cadre de mini-consultations
- Développement des outils en matière de gestion des stocks, pour améliorer l'accueil des services et accroître la réactivité et l'efficacité sur le terrain
- Améliorations à trouver en matière de port de charges au moment des multiples livraisons
- Conseils auprès des services techniques pour la passation des marchés Equipements de Protection Individuelle et Location Entretien des Vêtements de Travail

DÉVELOP

ÉCONOMI

DÉVELOP

TERRITOR

PROSPEC

# PEMENT

# QUE,

# PEMENT

# RIAL &

# TIVE

1. Développement économique
2. Enseignement supérieur/formation
3. Direction du développement territorial
4. Direction de l'aménagement
5. Observatoire territorial
6. Direction de l'urbanisme
7. Direction des affaires foncières

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », BOURGES PLUS s'est donnée pour enjeux prioritaires de renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme, de créer les conditions optimales pour l'accueil et le développement des entreprises et de favoriser l'innovation.

Cette stratégie s'appuie sur le développement d'un environnement favorable à l'implantation et à la croissance des entreprises. Pour atteindre ces objectifs, BOURGES PLUS a poursuivi en 2016 les actions suivantes en matière de développement économique :

- Prospection des entreprises du territoire.
- Assistance aux chefs d'entreprises, ayant un projet de développement, comprenant ou non un aspect foncier ou immobilier.
- Réflexion sur de nouvelles aides financières mieux adaptées aux entreprises, et prenant en compte le contexte de la loi NOTRe.
- Commercialisation des emprises foncières des parcs d'activités de l'Agglomération.
- Commercialisation des bâtiments de BOURGES PLUS, dont l'Hôtel d'Entreprises rue Amagat (Lahitolle).
- Détection de projets d'innovation et/ou de développement.
- Poursuite d'une démarche marketing et commerciale visant à l'implantation d'entreprises.
- Poursuite des actions sur les filières énergie et bâti de demain

Ces actions ont été mises en œuvre dans le pôle Développement Economique avec une forte transversalité, et en collaboration avec les autres directions de BOURGES PLUS.

Bourges Plus (Boutique de Gestion d'Entreprise) a par ailleurs poursuivi sa politique d'accompagnement des créateurs d'entreprises :

- Avec le projet de Centre d'Affaires de Quartier porté par BGE Cher qui est entré en 2016 dans une phase active de montage, grâce au travail commun réalisé par BOURGES PLUS et l'association BGE. Il se traduira par la création d'un espace de 260 m2 installé au sein du « Centre Chancellerie ».
- Avec le plateau des jeunes créateurs. Ce lieu dynamique et collaboratif sera implanté au sein du Centre d'Affaires Lahitolle et sera ouvert en 2017.

## LA DÉMARCHE MARKETING ET COMMERCIALE DYNAMIQUE TANT SUR L'ANIMATION DU TERRITOIRE QUE SA PROMOTION :

### Les actions en dehors de l'Agglomération pour la promotion du territoire

Avant de prospecter, ont été décidés un plan d'action commerciale et un plan marketing permettant de faire connaître le territoire et ses atouts / compétences à l'extérieur (niveau régional, national et international) dans le but d'appuyer le développement économique de la Communauté d'Agglomération.

Des partenariats importants ont été mis en place avec le Printemps de Bourges et le Bourges Basket pour bénéficier de leur notoriété dans le développement économique de l'Agglomération. Des invitations de chefs d'entreprises extérieurs au territoire ont pu être réalisées à ces occasions pour leur permettre de découvrir les compétences de l'Agglomération tout en y associant le plaisir de participer à des événements connus nationalement.

Des actions marketing et commerciales comme des participations à des événements (salons, conférences, rendez-vous BtoB,) et des conventions ont été menées tout au long de l'année.

Un certain nombre d'insertions publicitaires dans la presse nationale permet de positionner l'agglomération comme territoire d'implantation. La parution phare de l'année a été un dossier spécial Bourges et son agglomération dans le magazine national Ecoréseau, dans lequel 16 pages ont été dédiées à l'Agglomération et son dynamisme.

Des délégations d'élus et d'entreprises ont également été organisées, en particulier en marge du salon Eurosatory (filiale Défense), pour commencer à travailler à la mise en avant de la filière Historique de notre territoire.

Tous ces rendez-vous ont permis de prendre contact avec de nombreuses structures (entreprises, pôles de compétitivité, association, partenaires / prescripteurs) pour permettre une meilleure visibilité de notre territoire et commencer à détecter des projets d'implantation, dont certains ont vu le jour.

Bourges Plus, par ces actions, gagne en notoriété à l'extérieur de l'Agglomération (en France comme à l'international).

### **VISITES/PROSPECTION DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE / ASSISTANCE AUX CHEFS D'ENTREPRISES :**

Les visites d'entreprises du territoire se sont poursuivies en 2016, avec 88 visites sur site (concernant 74 entreprises, certaines ayant fait l'objet de plusieurs visites), dont 54 concernant des entreprises visitées pour la 1ère fois (ou dont la visite précédente était ancienne).

Ces visites permettent de mieux connaître les acteurs économiques de notre territoire, leurs projets, leurs difficultés, leurs préoccupations, leurs perspectives, mais aussi de mieux faire connaître nos actions auprès des acteurs économiques de notre territoire.

Comme les années précédentes, le retour de ces visites est très positif et les dirigeants d'entreprises apprécient cette démarche active de leur Communauté d'Agglomération.

A ces visites sur site s'ajoutent également 21 rendez-vous dans nos locaux dans le cadre de suivi et d'accompagnement des projets d'entreprises ou de créateurs d'entreprises.

### **ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR DES AIDES FINANCIÈRES :**

#### **Le contexte d'une année particulière**

L'année 2016 est particulière car la Loi NOTRe, votée le 7 août 2015, est entrée en vigueur en 2016.

La Loi NOTRe précise que désormais seule la Région Centre Val de Loire peut délivrer des aides financières aux entreprises, hormis les aides à l'immobilier et au foncier qui demeurent du ressort des Communes ou des EPCI.

Bourges Plus a dû ainsi abandonner les 3 dispositifs qu'elle avait adoptés en 2007 (aide à l'emploi, aide à la R&D, et aide à l'innovation). Des travaux ont donc été menés durant l'année 2016 pour élaborer un nouveau dispositif dans le respect de la Loi NOTRe.

Le nouveau dispositif BOURGES PLUS IMMOBILIER TPE/PME INNOVANTE a été élaboré durant l'année 2016. Il s'adresse aux TPE ou PME innovantes du territoire de l'agglomération Bourges Plus.

### **ANIMATION ET SOUTIEN AUX RÉSEAUX ÉCONOMIQUES :**

Au-delà du soutien aux entreprises, Bourges Plus participe également activement à la vie de tout l'écosystème en collaborant régulièrement avec tous ses partenaires (CCI du Cher, Clubs d'entreprises, Couveuses et pépinières d'entreprises, Région Centre Val de Loire, ...) et en soutenant financièrement certains réseaux.

Ces rencontres consistent en des réunions thématiques, des manifestations, des réunions autour de projets d'entreprises, des participations à des Conseils d'Administrations et Assemblées Générales de clubs d'entreprises, des participations aux Comités d'agrément des couveuses et pépinières d'entreprises, etc...

En 2016, nous avons ainsi participé à 68 rencontres de 27 organisations différentes (Réseau Entreprendre Val de Loire, Club des Créateurs Repreneurs d'Entreprises du Cher, Initiative Cher, ADIE, CCI18, COWORK'IN BOURGES, SOLEN ANGELS, ..... ).

Enfin, le CETIM-CERTEC a bénéficié d'un accompagnement financier de 60.000 euros de la part de Bourges Plus pour la mise en place d'une machine de fabrication additive au service des industriels.

### **TECHNOPOLE LAHITOLLE :**

#### **La filière Energie et Bâti de demain**



L'Hotel d'entreprises

### **La Plateforme de formation « parois opaques » et « ventilation »**

Après plusieurs mois de réflexion et de concertation avec les différents partenaires régionaux (ADEME Centre Val de Loire, Région Centre Val de Loire) et locaux de la formation, Bourges Technopôle a développé et construit un plateau de formation « parois opaques et ventilation ». Celui-ci a été livré début octobre 2016 dans l'espace de l'hôtel d'entreprises au Technopôle.

Il est constitué d'un espace formation pédagogique, d'un atelier pratique (qui comprend des modules pour la pratique des gestes de la construction, dont une maisonnette passive) et d'une matériauthèque qui montrera comment des matériaux innovant ou bio-sourcés peuvent être mis en œuvre dans la réalité. Ce dernier espace peut occasionnellement être ouvert au public.

Environ 70 personnes sont venues découvrir le plateau de formation fin 2016 et Bourges Technopôle a réalisé en lien avec le service communication de Bourges Plus : un dépliant, un article dans le magazine de Bourges Plus et a commencé à travailler sur la conception d'une page internet.

### **Projet de mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique de l'Habitat :**

Bourges Technopôle a développé une réflexion consistant à mettre en place une plateforme locale de rénovation énergétique de l'Habitat pour le territoire de la Communauté d'agglomération de Bourges.

Le but de cette démarche est de faciliter l'accès à la rénovation énergétique globale des logements, pour des propriétaires particuliers.

### **Installation de l'ALEC 18 :**

L'ALEC 18 est l'Agence de l'Energie et du Climat du Cher qui intègre l'Espace Info Energie. Son objectif est d'informer et de sensibiliser public et entreprises aux économies d'énergie et au recyclage des déchets. La structure, à l'étroit dans ses locaux rue Jean Jacques Rousseau à Bourges a décidé de se rapprocher du plateau de formation bâti, en choisissant de s'installer dans les locaux de l'hôtel d'entreprises.

Le projet d'installation a été accompagné par Bourges Technopôle et par les services internes de Bourges Plus (Affaires foncières, bâtiments et finances).

### **Une formation auprès du public :**

Depuis plusieurs années Bourges Technopôle a initié des formations qui concernent également le grand public, en lien avec l'IMEP. Ces stages ont pour vocation à sensibiliser les personnes sur l'intérêt de concevoir des logements énergétiquement performants, mais aussi à les amener à comprendre le langage et les bases techniques de ces approches.

En juin 2016, 15 personnes ont pu bénéficier des informations données par Bourges Technopôle, l'Agence Locale de l'Energie 18 et deux professionnels de la thermique en bâtiment. 180 personnes ont ainsi été sensibilisées à ces questions depuis l'ouverture de la formation.

### **La filière Risques et la nouvelle technopôle**

L'activité s'est notamment organisée autour de l'organisation d'évènements

#### Envirorisk

Ce congrès national spécialisé sur les risques (industriels et informatiques) met en valeur les compétences du territoire en s'appuyant sur un partenariat fort avec l'INSA et les laboratoires de recherche de l'agglomération.

Plus de 120 professionnels français du risque se sont déplacés et la qualité a été unanimement appréciée.

#### RdV de la Technopôle

Deux événements en 2016 ont attiré 150 personnes sur deux matinées, sur des thèmes généralistes (contrôles périodiques réglementaires) ou plus pointus (Chiffrement, Hash, Tokenisation et nouveau statut du conseiller CNIL).

#### Club SEVESO et RTR Risques

Intégration de la Technopôle de Bourges à ces deux entités afin de parfaire les réseaux professionnels et de s'imbriquer sur les réflexions scientifiques et les enjeux locaux sur des thématiques ciblées du risque : le Club SEVESO regroupe une majorité des sites SEVESO de la Région Centre avec une forte représentation des entreprises du Cher tandis que le RTR Risques (Réseau Thématique Recherche Régional Risques) regroupe des acteurs privés et publics de la recherche (localement : INSA, MBDA, Nexter, laboratoire Prisme, INSA, Laboratoire LIFO, INERIS et la Technopôle de Bourges).

#### Start-Up week-end

Il s'agissait du premier événement de ce type en France pour une ville de moins de 100 000 habitants et le succès était au rendez-vous avec plus de 100 présents

dont 55 participants. Les projets, récompensés ou non, se sont parfois transformés en création de start-up dont une au moins localement devrait voir le jour en 2017 : Floraz'up devenu depuis la cagnote-obsèques.fr avec installation prévue à la pépinière du Technopôle.

#### Mutation technopolitaine

A la demande de la Direction Générale des Services, une réflexion s'est engagée sur le devenir du service Technopôle de Bourges Plus afin d'en maximiser l'efficacité. Les premiers éléments tendent vers la création d'une structure associative à gouvernance multiple qui associerait les différentes strates des collectivités locales (Agglomérations, Département, Région + Consulaires, Enseignement Supérieur et Recherche puis entreprises).

### **L'INCUBATEUR, PÉPINIÈRE, HÔTEL**

#### **D'ENTREPRISES - IPHE**

L'activité 2016 du centre d'affaires a été dense, avec l'inauguration le 20 juin de l'Hôtel d'entreprises, un programme d'animation renforcé, et un nombre important d'entreprises entrantes. Parallèlement, Interfaces a poursuivi son action de prospection et d'animation de l'IPHE (Incubateur, Pépinière, Hôtel d'Entreprises). 8 entreprises nous ont rejoint en 2016 (BC FORMATION, COWORK'IN, DRIVE IN BERRY, DRONYSOS, INITIATIVE CHER, ROBO'ETHIC, SURF'IN, CLEANET). La société SRTC a déménagé au Carré des Créateurs, de même qu'ENJOY YOUR BUSINESS qui a quitté la pépinière du Centre d'Affaires pour s'installer au sein de l'hôtel d'entreprises.

#### Animations réalisées en 2016

Deux Comités d'Agrément ont été réalisés, et les rencontres d'intégration des nouveaux arrivants se sont poursuivies, de même que des rencontres thématiques – Les midis Créateurs – sur des sujets tels « Business Model Canvas » présenté par BGE Cher ou encore « Comment intégrer l'expérience client dans l'entreprise ? »

Enfin, le 30 novembre, le premier Concours Création & Développement a été organisé en partenariat avec Interfaces. La soirée de remise de ces premiers trophées s'est déroulée à l'INSA et a permis de récompenser FLORAZUP, SURF'IN et DRONYSOS.

### **L'INNOVATION**

#### - Participation de la Collectivité à l'initiative « French Tech Loire Valley »

Les objectifs de ce Projet sont orientés vers la connexion de l'Ecosystème économique local au courant « French Tech » régional Centre-Val de Loire. Deux événements

ont été organisés en 2016 :

- Le 31 mars 2016 : Présentation, devant plus de 50 entreprises, de l'initiative « French Tech » et du courant « Loire Valley » avec l'intervention de M. Aymar de GERMAY – Premier Vice-Président de BOURGES PLUS et de M. Thibault COULON – Adjoint au Maire de TOURS.

- Le 24 novembre 2016, une rencontre associant 60 entreprises a été organisée sur le thème des enjeux des Plateformes Collaboratives Numériques avec notamment l'intervention de la structure de gouvernance de la Place Collaborative Territoriale « Hub Tech »

- Soutien au développement de la plateforme Hub Tech.  
La Communauté d'Agglomération de Bourges a apporté un soutien financier de 36.000 euros au développement de la Place Collaborative Territoriale entièrement numérique « Hub Tech Centre Val-de-Loire ».

Ce Lieu Totem virtuel permet de créer une dynamique et d'initier des Projets communs en facilitant la mise en relation des Entreprises, des Structures de Recherche, d'Enseignement et d'experts en accompagnement entrepreneurial.

#### - Pilotage d'un Projet de Transformation Numérique Urbaine

Pour valoriser le quartier LAHITOLLE, la Collectivité a débuté le pilotage du Projet « Smart Quartier LAHITOLLE ».

Cette opération a pour objectifs de développer l'économie, l'attractivité et l'emploi, d'optimiser la gestion des flux urbains et de construire des réseaux de communication participative.

Le plan de financement et l'engagement de l'ADEME ont été constatés instables en 2016 – Aucun budget n'a pu être provisionné pour l'année 2017. Les partenaires construisent une nouvelle hypothèse économique qui sera examinée et présentée à l'Exécutif communautaire au cours du premier trimestre 2017.

#### - Partenariat financier pour le Projet « CoCAPS »

La Communauté d'Agglomération a participé pour un montant de 20 K€ en 2016 à un Projet innovant piloté par l'université d'Orléans, de conception de capteurs à faible coût, permettant de fournir des informations enrichies sur le comportement de personnes situées à l'intérieur d'un bâtiment.

À terme, ces produits pourront être proposés sur des domaines tels que la sécurité, l'assistance à l'autonomie et la maîtrise de l'énergie

## **COMMERCIALISATION DES BIENS FONCIERS DE BOURGES PLUS**

### **ZAC DE L'ECHANGEUR – PARC DE BEAULIEU**

#### AS24

-> La société AS 24, filiale du groupe Total, est spécialisée dans la distribution de carburant pour les professionnels du transport. AS24 a décidé d'ouvrir une 3<sup>e</sup> station à proximité du péage de l'autoroute sur le Parc de Beaulieu Ouest. L'acquisition d'un terrain de 4 000 m<sup>2</sup> a été réalisée au cours de l'année 2016 et les travaux d'aménagement ont débuté.

#### BUTAGAZ

-> La société BUTAGAZ recherchait depuis plus d'un an un terrain d'environ 4 000 m<sup>2</sup> pour l'implantation d'une plateforme de stockage plein air de bouteilles de gaz. Cette société a donc fait appel à un investisseur, BATILOC, qui a acheté un terrain de 3581 m<sup>2</sup> situé rue Beschereau, l'a aménagé conformément aux besoins de BUTAGAZ. Cette plateforme est opérationnelle depuis l'automne 2016.

#### STEF

-> STEF, société de transport et d'entreposage frigorifique, est située à Saint-Doulchard dans un bâtiment trop étroit compte tenu du développement de leur activité. Pour la création d'une plateforme de 2 000 m<sup>2</sup> avec possibilité d'extension et création d'un parking poids lourds, STEF a signé en novembre 2016 un compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle de 32 402 m<sup>2</sup> située rue Marcel Dassault.

#### ITM IMMO LOG

-> La société ITM IMMO LOG vient de créer un entrepôt logistique d'environ 7 ha situé sur un terrain de 22 ha du Parc de la Voie Romaine. La société a parallèlement créé une station de gaz naturel liquéfié (GNL) propre à sa flotte de poids lourds. ITM IMMO LOG a signé en décembre 2016 un compromis de vente pour un terrain de 6 662 m<sup>2</sup> situé rue Beschereau.

#### SERVICE DEPARTEMENTAL DES DOUANES

-> Actuellement situé rue Charles Durand, ce service occupe un bâtiment d'environ 500 m<sup>2</sup> totalement obsolète pour ses activités. Via un investisseur privé, les Douanes seront locataires d'un nouveau bâtiment mis en conformité par rapport à la réglementation. Un compromis de vente a été signé en juin 2016 pour un terrain de 4 238 m<sup>2</sup> situé rue Beschereau pour y construire un bâtiment de 800 à 900 m<sup>2</sup>.

### **ZAC DE BEAULIEU**

#### GRITCHEN ASSURANCES

Suite à un rachat d'une société à Paris et en raison de son développement, GRITCHEN ASSURANCES souhaite concentrer l'ensemble des activités de support à Bourges. La société a signé en décembre 2016 un compromis de vente pour le terrain de 6 000 m<sup>2</sup> pour y construire un bâtiment d'environ 1 000 m<sup>2</sup> et un parking pour les 30 futurs salariés.

#### AMPC

La Sarl AMPC est une entreprise générale de bâtiments tous corps d'état dont l'activité repose essentiellement sur la sous-traitance de grands groupes. AMPC a fait l'acquisition en juillet 2016 d'un terrain de 2 213 m<sup>2</sup> pour y construire un bâtiment avec entrepôt.

### **ZAC DE LA PROSPECTIVE**

#### POLE EMPLOI

L'une des agences de POLE EMPLOI est située avenue de la Prospective. Compte tenu de son activité, le parking s'est avéré insuffisant pour accueillir le public et le personnel. POLE EMPLOI a sollicité l'acquisition d'un terrain de 2 500 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle cadastrée AR669 appartenant à la Ville de Bourges. Le dossier relatif à la transaction a été transmis aux Affaires Foncières et Domaniales.

### **ZAC LAHITOLLE**

#### PROMETHEE

Association de conseil et d'accompagnement aux entreprises sur la création, la formation et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, PROMETHEE avait besoin d'un nouveau bâtiment compte tenu de l'accroissement de son champ d'intervention. PROMETHEE a fait l'acquisition fin 2016 d'une parcelle de 1 242 m<sup>2</sup> située rue Maurice Roy.

## **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE BOURGES**

De mars 2012 à décembre 2016, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher s'est vu confier la création et la gestion de l'aéroport de Bourges dans la cadre d'une délégation de service public.

Si l'activité de la plate-forme est globalement en baisse, le trafic non aéroclub (principalement l'aviation d'affaires) est en augmentation.

Pour ce qui est de la promotion et du développement de la plateforme aéroportuaire, une manifestation a été organisée, ayant pour but de présenter aux chefs d'entreprise du territoire, l'aviation d'affaires comme un outil de développement économique.



Fin 2015 et au cours de l'année 2016, la procédure de renouvellement de la délégation de service public a été lancée (la DSP confiée à la CCI du Cher s'achevant au 31 décembre 2016).

La société SNC LAVALIN, qui est devenue ÉDÉIS, a été retenue pour être le délégataire gérant l'Aéroport de Bourges à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **COMMERCIALISATION DES BÂTIMENTS DE BOURGES PLUS. BOURGES PLUS DISPOSE D'UNE OFFRE IMMOBILIÈRE POUVANT CORRESPONDRE AUX ATTENTES DES PORTEURS DE PROJETS :**

#### **• Bâtiment Hôtel d'entreprises – Parc Lahitolle**

La société Enjoy Your Business, qui a développé un logiciel métier full web pour dirigeant de TPE, occupe un atelier de 134 m<sup>2</sup> et 85 m<sup>2</sup> de bureaux. La plateforme de formation du bâtiment, la matériauthèque et l'ALEC sont également implantées sur le site. Il reste à ce jour 3 ateliers avec les bureaux rattachés.

#### **• Bâtiment Comitec – Parc Comitec**

Le bâtiment est actuellement occupé par 7 entreprises. Il ne reste que deux surfaces disponibles : 144,69 m<sup>2</sup> (RDC) et 96,85 m<sup>2</sup> (2<sup>e</sup> étage). Une entreprise d'ingénierie a marqué un intérêt pour le lot n° 13, ce dossier devrait voir le jour en 2017.

#### **• Pôle tertiaire Chancellerie**

Le bâtiment est actuellement occupé par 2 locataires :  
 - **SIVY**, gestion des cours d'eau du territoire - bureau n° 108 de 45,17 m<sup>2</sup>.  
 - **MULTIS**, entreprise de nettoyage industriel - bureau 105 de 49,54 m<sup>2</sup>.

Deux entreprises souhaitent louer des surfaces bureaux. La première 250 m<sup>2</sup> et la seconde 50 m<sup>2</sup>. Leurs installations sont prévues au premier trimestre 2017.

#### **Dossiers immobiliers traités :**

Le pôle immobilier de la direction du Développement économique recense toutes les offres immobilières sur l'agglomération de BOURGES. Les locaux proposés par les propriétaires sont systématiquement visités et centralisés dans notre logiciel de gestion des locaux. Cette base permet de rapprocher l'offre de la demande en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise, afin de faciliter et favoriser l'implantation des entreprises.

Cette base de données est également mise en ligne et peut être consultée par n'importe quel internaute qui recherche de l'immobilier ou du foncier sur le territoire de Bourges Plus.

En 2016, le nombre de dossiers immobiliers traités s'élève à 70. Comme les années précédentes, ce chiffre ne tient pas compte des dossiers gérés d'année en année, ni également des demandes d'informations diverses.



Parc Comitec

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR/FORMATION

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Bourges et sa Communauté d'Agglomération accueillent désormais près de 5000 étudiants. Fort de ce constat, BOURGES PLUS a engagé une réflexion visant d'une part à promouvoir le développement de la recherche et des établissements universitaires et post-bac, et d'autre part à améliorer la vie étudiante. C'est au titre de ces différentes ambitions que la Direction Enseignement supérieur et Formation a été créée en mars 2016. Cette nouvelle Direction se voit ainsi pleinement investie dans l'élaboration d'une stratégie en lien avec un réseau d'acteurs et de partenaires en matière de formation et de recherche.

En outre, la Direction a pour missions de s'impliquer dans une politique de soutien aux établissements et à la vie étudiante ainsi que dans l'animation de l'association Bourges Campus.

### STRATÉGIE ET RÉSEAUX

Au vu de ses objectifs de promotion et valorisation du territoire, la Direction Enseignement supérieur et Formation est pleinement engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre, une convention cadre permettant d'établir un partenariat entre l'IUT, la Ville de Bourges et Bourges Plus a été signée en octobre 2016.

D'autre part, afin de donner une plus grande visibilité aux offres de formations de niveau supérieur et aux activités de recherche locales, BOURGES PLUS a organisé en novembre 2016 la Conférence départementale de l'Enseignement supérieur. Cette manifestation permet de dresser un bilan statistique des effectifs étudiants et de présenter les projets des établissements.

Par ailleurs, BOURGES PLUS a noué un partenariat avec le dispositif PEPITE (Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) de la Région Centre. Dans ce cadre, la collectivité a accueilli en stage en mai 2016 pour une durée de deux mois deux étudiants de l'IUT de Bourges disposant du Statut National d'Etudiant Entrepreneur.

### SOUTIEN FINANCIER AUX ÉTABLISSEMENTS

BOURGES PLUS apporte sa contribution financière au fonctionnement des établissements délivrant des formations de niveau supérieur.

Deux conventions ont d'ailleurs été signées fin 2014 avec d'une part l'INSA-CVL et, d'autre part, avec l'Université d'Orléans pour l'antenne de Bourges de

l'UFR Collegium Droit Economie Gestion.

La Communauté d'Agglomération est également impliquée, en partenariat avec la Région et le Département, dans une politique plus large d'investissement auprès des différents établissements. Ainsi, elle participe financièrement depuis 2013, et ce jusqu'en 2017, à la création du département Carrières Sociales de l'IUT de Bourges. Elle s'est aussi engagée financièrement en novembre 2016 dans une opération de réhabilitation des locaux de l'IUT pour une période de trois ans (2017-2019). De même, BOURGES PLUS a manifesté, en décembre 2015, la volonté de soutenir financièrement l'opération d'extension des locaux de l'INSA-CVL pour laquelle un premier comité de pilotage a eu lieu en novembre 2016.

A ces initiatives en faveur de l'Enseignement supérieur vient s'ajouter le projet de construction d'un gymnase pour l'INSA-CVL. Cet équipement dont une partie du financement sera assurée par BOURGES PLUS dans le cadre de la Convention Région-Département (2015-2020) permettra la mise en place des cours d'éducation physique et sportive pour les étudiants de l'INSA-CVL sur le campus Lahitolle ainsi que pour les étudiants issus de l'Université d'Orléans sur le site de Bourges. Un ensemble de démarches a ainsi été entrepris en interne durant l'année 2016 afin de confirmer ce projet et de pouvoir envisager une mise en service de l'équipement à la rentrée 2020.

### VIE ÉTUDIANTE

La Direction Enseignement supérieur a eu également en charge en 2016 l'instruction d'une douzaine de dossiers de demandes de subvention de la part d'associations étudiantes ou établissements pour des projets culturels, humanitaires et en lien avec les formations supérieures et la recherche.

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de vie étudiante étant une des préoccupations de la Communauté d'Agglomération, celle-ci avait souhaité, dès 2015, organiser une manifestation, Happy Campus Bourges, permettant de réunir après la rentrée l'ensemble des étudiants. L'édition 2016 a rassemblé près de 1000 étudiants.

### BOURGES CAMPUS

L'association Bourges Campus dont l'objectif est de promouvoir l'Enseignement supérieur, la Recherche et la vie étudiante sur le territoire, regroupe différents acteurs impliqués dans cette démarche de valorisation. Parmi eux, les collectivités territoriales, les chefs d'établissement et directeurs de composantes et des

entreprises locales. L'association s'est ainsi réunie à quatre reprises durant l'année 2016.

Bourges Campus s'implique également dans la préparation du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), démarche initiée par la Région Centre Val de Loire et qui donnera lieu à différents ateliers et à une séquence Collectivités territoriales durant l'été 2017 à laquelle l'association souhaite apporter sa contribution.

### L'IMEP

#### BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

##### Présentation administrative de l'Institut

L'Institut Communautaire d'Education Permanente est un service de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus financé à hauteur de 50 % par les habitants de Bourges et des communes environnantes.

Ainsi, l'IMEP met à disposition des 1 519 inscrits pour l'année académique 2015/2016 et 1 378 inscrits pour 2016/2017 :

- 8 personnels administratifs,
- 27 formateurs

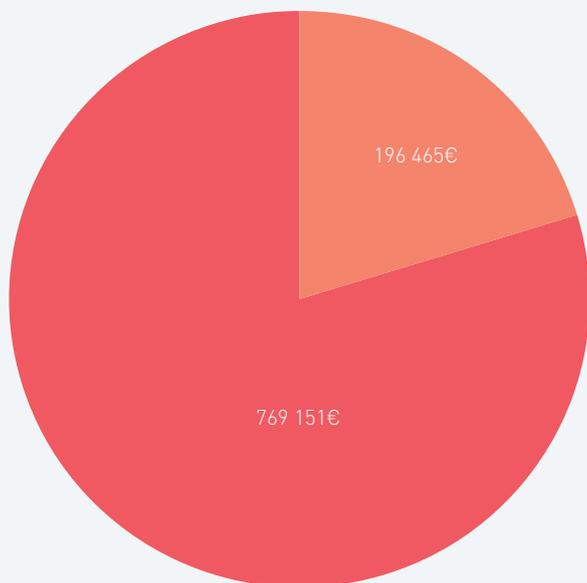
- 10 salles de cours
- 3 salles informatiques
- 2 salles multimédia (1 laboratoire de langues et 1 salle savoirs de base) situées dans la Salle d'Armes sur le Technopôle Lahitolle.

Enfin, la bibliothèque André Alciat, co-gérée par l'IMEP et la Faculté de Droit et co-financée par Bourges Plus et l'Université d'Orléans, dispose d'un large fonds spécialisé en droit, préparation aux concours administratifs, romans en langues étrangères. Elle est, en outre, accessible à tous en consultation et aux détenteurs d'un abonnement à la Médiathèque pour les emprunts.

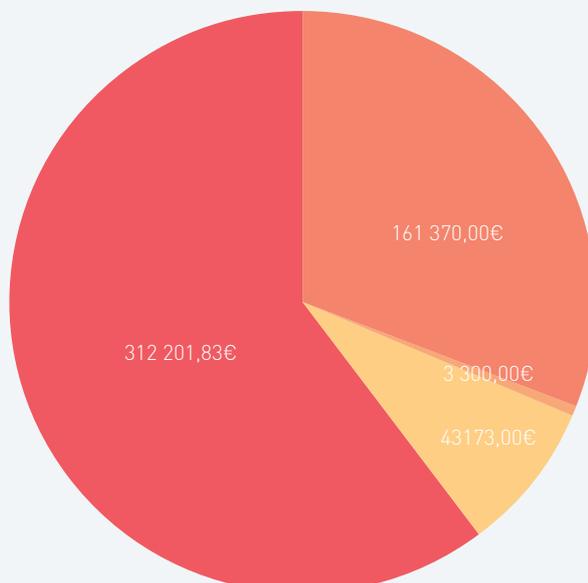
#### BILAN FINANCIER :

Le service public de formation de Bourges Plus s'auto-finance à hauteur de 50 % avec des recettes provenant des réponses à appel d'offres (Région et INSA CVL) et des actions développées pour le grand public du territoire.

### DÉPENSES



- Salaires
- Fonctionnement



- Régie de recettes (ventes de cours = location de salles)
- Marché Région Centre Val de Loire
- Divers
- Marché Conseil Départemental

#### BILAN PÉDAGOGIQUE :

Installé dans le bâtiment de la Salle d'Armes sur la Technopôle Lahitolle, l'IMEP a dispensé :

- 1 688 heures de cours cadrés d'anglais, espagnol, italien, japonais, chinois, langue des signes française, allemand, russe,
- 780 heures de Français Langue Etrangère ;
- 480 heures de langues en centre multimédia ;
- 550 heures de bureautique, français et mathématiques ;
- 350 heures en français, anglais, histoire et géographie pour la préparation au DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires).

282 demandeurs d'emploi ont également été accompagnés sur les actions Visas Libres Savoirs, 14 personnes ont été diplômés sur un titre de niveau IV en comptabilité et 7 personnes ont obtenu le Baccalauréat littéraire.

Par ailleurs, nous avons obtenu l'habilitation centre formateur du CLEA. Il s'agit d'une certification sur socle commun de connaissances et de compétences professionnelles.

En outre, l'IMEP est avec le Greta de Tours, le seul organisme à proposer les certifications en anglais de Cambridge. En 2016, 290 certifications ont été attribuées (Key for school, Preliminary for School, First et Advanced) à des élèves d'écoles, de collèges ou de lycées de Bourges, de Salbris et de Sully sur Loire.

En 2016, l'IMEP a également travaillé à mettre en place une certification en espagnol. Ainsi, nous proposons désormais le DELE de Salamanque fourni par l'Instituto Cervantes de Salamanca.

#### BILAN PARTENARIAL :

En 2016, le Plan de Formation Régional du Centre Val de Loire a donné lieu à une nouvelle grande consultation publique. L'IMEP a répondu et a été retenu sur les Visas Libres Savoirs (3 en 1, Numérique et Langues) ainsi que pour le DAEU.

Afin de répondre aux cahiers des charges du PFR Centre Val de Loire, l'IMEP entretient des relations fortes et enrichissantes avec beaucoup d'associations ou d'organisations :

- Accueil et Promotion et C'est Possible Autrement sont ainsi des partenaires privilégiés. En effet, notre réponse globale concernant les Visas 3 en 1 de la Région Centre Val de Loire et sur tous les niveaux Anlci (Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme) est reconnue grâce à ces deux partenaires.

- Le CIBC, le CIDFF, Pôle Emploi Baudens et Prospective, Cap Emploi, Mission Locale sont des acteurs essentiels de la prescription de formation pour les demandeurs d'emploi.

- L'Entraide Berruyère et l'Adapt font confiance à l'IMEP pour former leurs publics en bureautique.

- En 2016, l'IMEP a fourni 1463 heures (anglais, espagnol, FLE, Chinois) à l'INSA- CVL sur le Campus de Bourges et de Blois et 372 heures (anglais et espagnol) à l'antenne de Bourges de la Faculté de Droit.

- Le Centre Hospitalier a également fait confiance à l'IMEP pour former le personnel soignant d'origine étrangère en Français Langue Etrangère.

- La Mairie de Bourges reste aussi un partenaire important pour la formation des salariés en français et en mathématiques soit dans la perspective d'un futur concours soit dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels.



Remise de visas Région Centre Val de Loire 2017



Remise de Cambridge 2016



Fête des Langues

# DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La Direction du Développement Territorial de Bourges Plus, rattachée à la Direction Générale Adjointe «Aménagement et Territoire», propose et met en œuvre les politiques publiques structurantes contribuant à développer l'attractivité du territoire tout en assurant un équilibre de l'aménagement de l'espace intercommunal.

Ses missions sont articulées entre 3 périmètres : celui de Bourges Plus, d'Agglobus et du SIRDAB.

Son champ d'activité concerne 4 compétences de l'agglomération en matière d'aménagement du territoire : la mobilité, l'habitat, la politique de la ville, et l'archéologie.

Elle est organisée en 4 services :

- Mobilité durable et transports
- Habitat - Politique de la Ville
- Archéologie préventive
- Cohérence territoriale (activités du SIRDAB)

## SERVICE MOBILITE DURABLE ET TRANSPORTS

Le service assure l'animation et le fonctionnement d'AggloBus, autorité organisatrice de la mobilité sur le périmètre des transports urbains (les 16 communes de Bourges Plus et Saint-Florent-sur-Cher, Fussy et Pigny), à travers une convention de mise à disposition. Il suit la Délégation de Service Public (DSP) pour les transports urbains et scolaires sur ce même périmètre, et, plus généralement, met en œuvre différentes études et actions dans le domaine de la mobilité, déclinant le Plan de Déplacements Urbains adopté en 2013.

### Fonctionnement administratif et financier du Syndicat

Le service a assuré la gestion des instances et des actes administratifs d'AggloBus.

### Etude de restructuration du réseau de transports urbains et d'opportunité/faisabilité d'un bus à haut niveau de services

Le Comité Syndical d'AggloBus a validé le principe d'une restructuration du réseau basée sur une architecture articulée autour des pôles d'échanges de la Gare et d'Europe-Séraucourt, et a acté la poursuite du travail sur cette restructuration.

### Concession de Service Public (CSP) pour les Transports Urbains de Bourges (précédemment DSP)

AggloBus a engagé le renouvellement de la CSP, pour une mise en œuvre au 1er juillet 2017. Le principe de recours à une concession de service public a été approuvé en juin. Le cahier des charges de la CSP a été établi en tenant compte de la concertation publique menée en 2015 dans le cadre de l'étude de restructuration du réseau de transports urbains. Le dossier de consultation des entreprises a été publié en octobre.

### Mise en accessibilité progressive du réseau de transports urbains

Dans le cadre de la mise en accessibilité progressive du réseau, une subvention a été attribuée par AggloBus pour 13 arrêts. AggloBus a également adopté son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmé ou SDA AAP, qui prévoit notamment la mise en accessibilité de 276 arrêts d'ici 2019. Le nombre important d'arrêts à rendre accessibles dans un délai court a nécessité plusieurs actions :

- pour pouvoir mettre en œuvre ce schéma directeur, et être autorisé à porter la mise en accessibilité des arrêts, le syndicat a fait évoluer ses statuts sur des questions relatives aux compétences.
- une organisation spécifique a été mise en place, dans laquelle le service mobilité coordonne les études réalisées pour la mise en accessibilité des arrêts, conseille les communes du ressort territorial d'AggloBus, avec l'appui des services voirie et réseau divers et du bureau d'études interne.

### Organisation d'un service estival de navettes nocturnes

AggloBus a organisé, à titre expérimental durant la période estivale 2016, un service de navettes fonctionnant entre le parc hôtelier de l'Echangeur et le centre-ville de Bourges. Ce service a été financé par Bourges Plus.

### Projet de plan vélo intercommunal

Le plan vélo intercommunal a été approuvé en novembre 2016. Ce plan prévoit sur 10 ans l'aménagement de 17 itinéraires prioritaires, représentant 51 km, et propose également le principe d'un jalonnement des itinéraires et du déploiement de stationnements. Il

recommande le développement de services vélo. Le plan vélo intercommunal s'articule à la fois avec les projets portés par les communes (par exemple le plan vélo de Bourges), et les projets d'intérêt régional voire supra régional (Canal de Berry à vélo, véloroutes et voies vertes). En première approche, le coût indicatif du plan vélo intercommunal est estimé à 9,7M€ pour les aménagements (dont 1 M€ pour des aménagements d'intersections).

#### **Livraison des marchandises et logistique urbaine**

Un diagnostic sur le fonctionnement des livraisons sur le centre-ville de Bourges a été réalisé. Il s'est appuyé sur une enquête auprès de commerçants du centre-ville de Bourges et de transporteurs de l'agglomération opérée par la CCI, dans le cadre d'une prestation spécifique pour Bourges Plus.

Le service a pérennisé sa participation à différents réseaux sur le sujet de la mobilité et des transports :

- Observatoire Régional des Transports, animé par la DREAL Centre Val de Loire
- Site internet [www.jv-malin.fr](http://www.jv-malin.fr), animé par la Région Centre Val de Loire, qui permet aux usagers de calculer leur itinéraire de déplacements. L'offre de transports du réseau AggloBus est intégrée au site.

### **SERVICE HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE**

Le service Habitat et Politique de la Ville assure la coordination du contrat de ville et son volet cadre de vie et renouvellement urbain ainsi que les actions en matière d'habitat. Constitué au 1er janvier 2016, il regroupe sous la responsabilité d'un chef de service, en poste depuis février 2016 :

- l'équipe du CUCS issue de la Ville de Bourges, en charge du volet cohésion sociale du contrat de ville,
- une chargée de mission emploi/insertion suite à la dissolution du GIP fin 2015,
- un médiateur de projets en poste depuis octobre 2016 intervenant dans les quartiers prioritaires sur le volet de la participation des habitants au NPRU, des conseils citoyens et de la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité,
- un chargé de mission habitat privé qui est également arrivé en octobre 2016 suite au départ de la personne occupant précédemment le poste.

L'année 2016 a donc été une période de mise en place pour le service.

#### **Délégation de compétence des aides à la pierre**

Pour le parc social :

Pour l'année 2016, l'Etat avait fixé un objectif de construction de 34 logements locatifs sociaux ( 23 PLUS et 11 PLAI) et alloué une dotation globale de 75 800 €.

Aucune demande de financement PLUS/PLAI n'a été déposée.

Pour le parc privé :

Les dotations prévues en début d'année 2016 étaient en cohérence avec l'objectif de réhabilitation de 71 logements. Elles ont été révisées à la hausse suite à l'annonce, en avril 2016, d'un objectif national passant de 50 000 à 70 000 primes d'aides de solidarité écologique à distribuer.

Ainsi, la dotation initiale de l'Anah de 472 259 € est passée à 674 500 € au dernier trimestre de l'année :

- 404 259 € à 577 900 € dans le cadre des travaux d'amélioration,
- 68 000 € à 96 600 € dans le cadre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique .

Au total, avec les crédits consacrés par Bourges Plus sur son budget propre de 360 000 €, les crédits alloués pour l'amélioration de l'habitat privé étaient de 1 204 800 € sur l'agglomération.

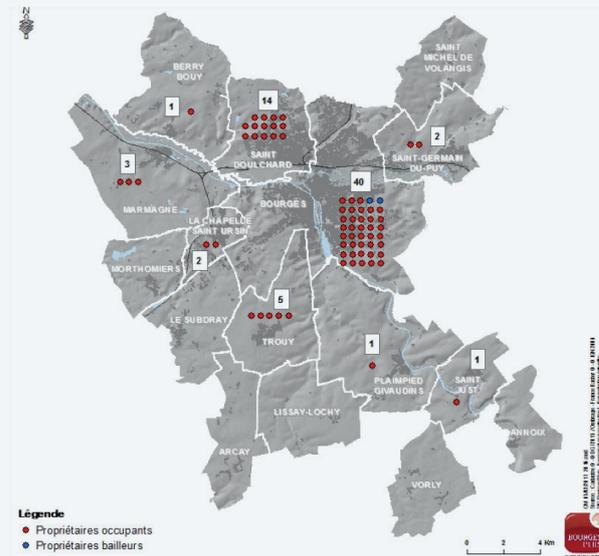
Un programme d'actions moins restrictif en termes de plafonds de travaux et de taux d'aides, et un opérateur réorganisé, laissent présager une année 2016 au moins aussi productive que 2015. Or, la dynamique observée en 2015 (concernant les travaux d'économie d'énergie) ne s'est pas poursuivie en 2016.

En effet, toutes aides confondues (Anah, fonds propres de Bourges Plus et primes ASE) 572 739 € d'aides, ont été consommées, soit 55% de consommation de la dotation de l'année et 42% de moins qu'en 2015.

Pour autant, le bilan en matière de nombre de logements atteints en 2016 par rapport à l'objectif de 71 logements visés dans l'année, est plutôt satisfaisant puisqu'au total 69 logements ont été aidés :

- 68 logements du parc privé ont fait l'objet d'une aide conjointe de l'Anah et de Bourges Plus.
- Un logement a été financé seulement par Bourges Plus.

Ces 69 logements se répartissent en 67 logements de propriétaires occupants et 2 logements locatifs.



L'ensemble de ces subventions représente 48 % des autorisations d'engagement des crédits Anah délégués à la communauté d'agglomération Bourges Plus soit 281 104 € engagés pour le financement des travaux.

La part engagée par l'agglomération sur ses fonds propres, dans le cadre de son dispositif d'« aide à l'amélioration de l'habitat privé avec Bourges Plus », est de 215 682 €.

En complément, 75 953 € d'autorisation d'engagement ont été versés en 2016 pour les dossiers éligibles au programme « Habiter mieux » destiné à lutter contre la précarité énergétique.

Au total, 572 739 € ont fait l'objet d'une autorisation d'engagement en faveur du parc des logements privés du territoire de la communauté d'agglomération.

La commune de Bourges, à elle seule, capte 67 % (385 324 €) du total des aides distribuées (volume de 46 % inférieur à 2015) et 61 % du nombre de logements.

L'attribution des subventions a permis en particulier de financer le traitement de :

- 48 logements de propriétaires occupants au titre de la lutte contre la précarité énergétique,
- 18 logements de propriétaires occupants au titre de l'aide à l'autonomie de la personne,
- 6 logements indignes ou très dégradés (propriétaires occupants et bailleurs confondus).

Les aides de Bourges Plus, cumulées avec celles de l'Anah, ont permis une aide moyenne par logement propriétaires occupants de 7 180 € (4 107 € uniquement avec les aides Anah et 8 302 € toutes aides confondues). Le taux moyen d'aides est de 52 % : pour un euro d'aides distribuées (toutes aides confondues) deux euros de travaux sont réalisés.

#### Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU,

Une étude pré-opérationnelle d'OPAH (menée par Soliha Loiret) a été lancée en 2016 conformément aux objectifs du PLH notamment pour requalifier le parc ancien afin de maintenir et renforcer le dynamisme de l'agglomération en parallèle des interventions sur le parc locatif social dans les quartiers prioritaires lors de la mise en œuvre du NPRU à venir. Cette étude devrait aboutir en 2017 avec la proposition d'une stratégie d'intervention, d'outils opérationnels et de moyens financiers à mettre en œuvre pour requalifier le parc privé de l'agglomération et lutter contre la vacance des logements.

#### Elaboration du protocole de préfiguration du nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Les quartiers « Chancellerie/Gibjoncs/Moulon » ont été retenus par l'ANRU au titre du nouveau Programme de Renouvellement Urbain comme site d'intérêt national.

Dotations finale	Dotation 2016 (avenant n°3)	Consommation 2016 Engagements dossiers PB + PO	% de dotation consommée	Dotations non consommées
ANAH déléguée	577 900 €	281 104 €	49 %	296 796 €
Fonds Propres Bourges Plus	360 000 €	215 682 €	60 %	144 318 €
Fart	96 600 €	75 953 €	79 %	20 647 €
<b>Total 2016</b>	<b>1 034 500 €</b>	<b>572 739 €</b>	<b>55 %</b>	<b>461 761 €</b>

Dès lors, un protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain doit être annexé au contrat de Ville de l'agglomération de Bourges.

Le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain, préalablement à la convention pluriannuelle de financement du PRU. Il permet de financer le programme d'études et les moyens d'ingénierie identifiés.

Le protocole de préfiguration a été établi pour le quartier Chancellerie/Gibjoncs/Moulon et présenté en Comité de Pilotage en mars 2016.

Il a fait l'objet d'un avis favorable du Comité d'engagement de l'ANRU en mai 2016 et a été signé en novembre 2016 pour une durée d'un an.

Issu d'un travail partenarial de plusieurs mois entre les services de l'Etat, de la ville, des bailleurs et de l'agglomération, ce document présente :

- Le contexte de l'agglomération et le projet de territoire porté par la collectivité
- Les caractéristiques du quartier prioritaire et ses évolutions récentes dans le cadre du 1er PRU
- Les objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville et l'esquisse du projet urbain pour le quartier
- L'organisation du pilotage du NPRU et les modalités d'association des habitants
- Le programme d'études détaillé pour préciser le projet urbain, ses modalités et son calendrier de réalisation ainsi que les moyens consacrés à l'analyse et la soutenabilité financière des projets

#### **Lancement d'une étude de marché de l'habitat et du logement**

Le lancement de cette étude en février 2016, fait suite aux besoins exprimés par le Plan Stratégique Local de disposer d'une connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat afin de définir une stratégie contribuant à renforcer l'attractivité de la ville centre.

Cette étude menée par le Bureau d'études Adéquation a pour but de caractériser les marchés locaux de l'habitat, d'identifier leurs principales tendances, et de déterminer les produits habitats-logements à développer pour répondre aux besoins et aux aspirations des habitants et dans un second temps, contribuer au renforcement de l'attractivité de la ville-centre.

Cette étude permettra d'alimenter les réflexions sur la programmation du futur NPRU et sur les produits logements à développer au sein de l'agglomération.

#### **Instauration de la conférence intercommunale du logement**

L'Etat par arrêté préfectoral de décembre 2015 a nommé les membres de la conférence intercommunale du logement et a défini son objet.

Cette conférence est coprésidée par le président de la Communauté d'agglomération et l'Etat. Regroupant les différents acteurs intervenant dans le champ du logement (bailleurs sociaux, collectivités, associations), elle adopte :

- des objectifs en matière d'attributions et de mutations ;
- des modalités de relogement des personnes relevant d'un accord collectif ou DALO, et des personnes relevant des projets de renouvellement urbain
- des modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation

Elle s'est réunie en novembre 2016 pour la première fois et devra travailler sur l'élaboration de documents stratégiques en matière de d'équilibre de peuplement et d'attribution de logements conformément aux différentes dispositions législatives en la matière.

#### **SERVICE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

2016 : une année riche en activités et en événements !

##### **Renouvellement de l'agrément du service**

Comme la législation en matière d'archéologie préventive l'impose, le service archéologique a déposé en octobre 2016 un dossier de renouvellement d'agrément soumis au CNRA (Centre Nationale de Recherche Archéologique) qui a délivré un agrément reconnaissant le service comme opérateur d'archéologie préventive.

Le service est ainsi autorisé pour 5 ans à réaliser des diagnostics et des fouilles pour les périodes comprises entre la protohistoire et l'époque moderne couvrant 28 siècles d'histoire.

Le champ d'intervention en matière de fouille archéologique a été étendu au-delà du territoire de la communauté d'agglomération et couvre désormais une zone de 40 km autour de Bourges.

En revanche, il a été décidé de renoncer à assurer l'ensemble des opérations de diagnostic en concentrant l'action sur les projets d'aménagement public. Parmi les aménagements privés la priorité a été donnée aux opérations présentant un enjeu économique pour le territoire ou la collectivité, ou situées en secteurs à fort potentiel archéologique ou patrimonial susceptibles

de renouveler les acquis de la recherche et la connaissance du territoire.

### Opérationnel

Dans le cadre de son activité, le service a accompagné neuf projets immobiliers publics et privés en assurant la conception et la réalisation de sept diagnostics sur les communes de Bourges, Saint-Doulchard et Saint-Michel-de-Volangis et de deux fouilles d'archéologie préventive (achèvement de la fouille du site de l'Angoulaire sur la commune de la Chapelle Saint-Ursin et démarrage de la fouille de Séraucourt sur la commune de Bourges).

Une réponse en groupement avec l'Inrap a permis de remporter un appel d'offre émis par le Conseil Départemental du Cher afin de réaliser les opérations d'archéologie préventive à venir sur le tracé de la rocade nord-ouest de Bourges, entre les communes de Fussy et de Saint-Doulchard.

Les responsables d'étude du service ont mené des expertises dans le cadre du travail de post-fouille des opérations portées par le service, mais également pour d'autres opérateurs d'archéologie préventive (Inrap).

En matière de recherche, le Service a obtenu l'accord du Service Régional de l'Archéologie afin d'engager l'évaluation du sous-sol du jardin de l'Archevêché. Ce projet soutenu financièrement par la DRAC - Centre-Val de Loire a permis de fédérer des chercheurs d'autres institutions (service archéologique du Loiret et l'Institut Pierre et Marie Curie) afin de mettre en œuvre des techniques innovantes de sondage géotechnique et géophysique qui ont permis de reconnaître le tracé du fossé défensif de l'oppidum gaulois et de l'enceinte médiévale. L'expérimentation de ces méthodes d'évaluation a fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'un séminaire de l'université de Tours organisé pour l'occasion à Bourges.

### Déménagement

Afin d'optimiser les moyens alloués au service d'archéologie préventive, la collectivité a saisi l'opportunité d'une nouvelle acquisition foncière permettant de regrouper en un même lieu les réserves, les espaces techniques et les bureaux du service éclatés jusqu'alors sur deux sites.

Ce nouvel espace de travail de 1500 m<sup>2</sup> situé sur la ZAC Esprit I offre des locaux plus fonctionnels et mieux adaptés à l'activité en accueillant les 9 agents du service, mais également, 72 m linéaires

de livres et revues, 60 m linéaires d'archives papier, numériques et photographiques, 50 m<sup>3</sup> d'outils, 3720 caisses de mobilier archéologique, 43 palettes de lapidaire, 87 seaux de prélèvements, 40 m linéaires de boîtes de mobilier sensible en métal, en os, en verre ou en matière organique.

### Actions après du grand-public

Pour la première fois le service a organisé un rallye archéologique sur la commune de Bourges, dans le cadre des Journées Nationales de l'Archéologie. La démarche a fédéré l'ensemble de l'équipe ainsi que les structures patrimoniales et culturelles de la ville de Bourges, notamment le réseau des bibliothèques, le service du patrimoine, le musée et le musée du Berry. Deux expositions ont été montées pour l'occasion à la bibliothèque des Quatre Piliers et dans le hall de l'IMEP. Ce projet a été également l'occasion d'associer l'INRP qui a contribué aux animations à destination du jeune public mis en place à la bibliothèque des Gibjons.

Des conférences ont également été proposées aux Berruyers et aux Chapellois afin de présenter les résultats des fouilles d'Avaricum et de l'Angoulaire.

Les réserves des nouveaux locaux du service d'archéologie préventive, ZAC esprit I, 9 rue Isaac Newton, Bourges.



### SERVICE COHERENCE TERRITORIALE

Le service assure l'animation et la mise en œuvre des activités opérationnelles du SIRDAB, syndicat mixte porteur du SCoT (composé de Bourges Plus et de 5 autres EPCI). L'année 2016 a été marquée par des évolutions importantes concernant l'organisation des services et le fonctionnement du SIRDAB, avec en parallèle des avancées dans la mise en œuvre du SCoT, la confirmation de l'intérêt de l'appui apporté par l'équipe du SIRDAB aux EPCI pour leurs démarches de planification et enfin par la poursuite de la structuration du service ADS.

### **Fonctionnement du SIRDAB**

Le cadre contractuel entre le SIRDAB et Bourges Plus, a fait l'objet d'une refonte en début d'année avec le passage d'une à deux conventions : une convention de mise à disposition de service et une convention de prestations de services, avec un coût global en diminution.

L'équipe technique a été totalement renouvelée entre la fin d'année 2015 et l'année 2016 avec un nouveau chef de projet SCoT (ancien chargé de mission déjà présent dans l'équipe), l'intégration de 2 nouveaux chargés de mission pour appuyer les EPCI et communes

### **Mise en œuvre du SCoT**

L'année 2016 a vu le lancement de l'élaboration de 4 PLUi sur le territoire (La Septaine, Terres Vives, Fercher-Pays Florentais, Bourges Plus), la finalisation de deux PLU communaux (Baugy et Sainte-Solange) et 2 PLH compatibles avec le SCoT (Terroirs d'Angillon et Fercher Pays Florentais) et des avancées significatives du PLH de La Septaine.

En outre, en lien avec le lancement des PLUi et des PLH, un travail a été réalisé avec les services de l'Etat pour rapprocher le tracé des contours urbains de 5 des 6 EPCI du SIRDAB.

L'année a par ailleurs été particulièrement riche concernant le volet commercial du SCoT avec 7 projets soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), entraînant pour chacun d'eux une analyse de leur compatibilité avec le SCoT et un bilan final de 5 accords de la CDAC (1 à Avord, 3 à Mehun-sur-Yèvre et 1 à Bourges) et 2 refus (1 à Bourges et 1 à Saint-Doulchard).

En parallèle, en tant qu'établissement porteur de SCoT, le SIRDAB a siégé à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). 4 réunions ont concerné des projets situés sur le territoire du SIRDAB, avec un bilan de 3 avis favorables et 1 réservé.

Enfin, l'équipe du SIRDAB a participé à l'étude du Pays de Bourges en matière de biodiversité, en contribuant au diagnostic et en rappelant la distinction à réaliser entre cette démarche et le SCoT.

### **Appui technique proposé aux EPCI en matière d'urbanisme et de planification,**

L'équipe du SIRDAB a été particulièrement mobilisée par la réalisation des PLH et le lancement des PLUi. Elle a notamment assisté à chacune des réunions des comités techniques et de pilotage des trois EPCI ayant lancé leurs procédures, soit plus d'une trentaine de réunions sur l'année 2016, avec à chaque fois un travail d'analyse des travaux réalisés au regard des enjeux du territoire et du SCoT et des échanges avec les techniciens des EPCI et les bureaux d'étude.

En outre, pour le lancement des PLUi, l'équipe du SIRDAB a réalisé et transmis à chaque EPCI un cahier des charges type (CCTP) adapté au contexte du SCoT et a ensuite accompagné ceux qui l'ont souhaité dans une adaptation plus fine à leur contexte spécifique. Ce travail s'est poursuivi par un appui pour l'analyse des offres, avec un travail complet d'analyse pour 2 EPCI (Fercher-Pays Florentais, La Septaine) et un appui dans la mise au point du marché pour un EPCI (En Terres Vives).

### **Autorisation du Droit des Sols,**

Depuis le 1er juillet 2015, le SIRDAB a décidé, par délibération du 24 juin 2015, de créer un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction des ADS des Communautés de Communes Terres d'Yèvre, Fercher Pays Florentais et Terroirs d'Angillon.

L'année a été marquée par la poursuite de la structuration de ce service, avec notamment l'installation et le paramétrage du logiciel d'instruction, permettant de faciliter les échanges entre le service instructeur et les communes.

Une journée de formation à son utilisation a également été organisée à l'intention des agents communaux. Elle a été complétée par la réalisation de fiches pédagogiques ainsi que par une rencontre de chaque commune en fin d'année afin d'apporter des réponses individuelles aux questions régulièrement posées au service.

Au final, 630 actes ont été déposés en 2016, avec un maximum de 75 actes au cours du mois d'avril. Ces pics d'activité, l'augmentation importante du volume d'actes reçus et la nécessité d'assurer la continuité du service ont conduit à son renforcement à partir du 1er janvier 2017, avec le passage de 1,6 à 2 ETP.

# DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT

La Direction Aménagement a été mutualisée à compter du 1er janvier 2016. Elle assure la maîtrise d'ouvrage en régie ou déléguée d'opérations d'aménagement complexes. Pour l'agglomération, elle contribue à la mise en œuvre du protocole de préfiguration du NPRU, elle pilote la prise en charge des dossiers de Bourges Plus en matière d'aménagement de zones économiques (ZAC Lahitolle, ZAE des Danjons). Elle conduit des études en matière d'urbanisme pré-opérationnel et de programmation urbaine. Elle comprend un effectif de 11 agents dont 8 chefs de projets.

## **NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU)**

### **Une étude urbaine pour définir le projet à mettre en œuvre dans les 15 ans à venir**

Le protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine a été élaboré et validé en 2016. Il se compose de plusieurs études visant à trouver des réponses en termes de rénovation urbaine au regard du contexte communautaire et dans une stratégie d'intégration, notamment sur les enjeux d'habitat. Ces études doivent venir alimenter une étude urbaine, intégrée au protocole et cofinancée par l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine (ANRU).

Dans ce cadre, la Direction de l'Aménagement a rédigé le cahier des charges sur la base d'objectifs partagés en Comité de Pilotage Partenarial tenu en mars 2016. Il s'agit de définir un projet urbain permettant à l'agglomération de poursuivre le processus de rénovation urbaine engagée par la Ville de Bourges, sur les 15 prochaines années. Ce projet doit se concevoir sur les potentiels acquis à travers la première phase de rénovation urbaine, en « raccrochant » le quartier Chancellerie-Gibjoncs-Moulon à la ville, à son environnement et en améliorant le fonctionnement inter-quartiers. Les conditions pour que le centre commercial Cap Nord conforte son rôle de pôle de centralité sont recherchées. Avant tout, l'objectif principal réside dans l'amélioration de la qualité résidentielle et de l'image du quartier Chancellerie-Gibjoncs-Moulon

sur les secteurs non rénovés, en intervenant sur le volet habitat (démolition, réhabilitation et reconstruction de logements).

Cette étude se déroule sur un an et concerne les Gibjoncs dans sa partie sud de l'avenue De Lattre mais également sur le secteur touché par le PRU1 pour certains immeubles qui n'ont pas pu être rénovés dans le cadre du premier dispositif, le centre commercial Cap Nord incluant les terrains libérés par les Astéries, le Parc des Gibjoncs, l'ancien siège social de l'OPAC, avec l'ancienne école des Merlattes. Par ailleurs, côté Moulon, les plus hautes tours du Grands Meaulnes (OPH du Cher) sont concernées par un processus de démolition.

Cette étude est menée de manière partenariale en lien avec la Ville, l'Etat et avec les 3 bailleurs : Bourges Habitat, France Loire et l'OPH du Cher.

La consultation a été engagée et un groupement d'étude a été sélectionné : L'Atelier Ruelle. Plusieurs compétences ont été demandées : Urbanisme/ Habitat/ Programmation commerciale/ Mobilité et Bureau d'Etudes Techniques.

L'étude a démarré en octobre 2016 par une première phase d'état des lieux sur la base d'une analyse urbaine et également sociale suite à différentes rencontres avec les acteurs locaux et les habitants. Elle se poursuivra sur l'année 2017 pour définir un projet urbain partagé, qui devra être soumis à l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine en 2018 par le Président en vue de la future convention à définir avec l'ANRU.

### **Une démarche de coconstruction avec les habitants**

Pour alimenter l'étude et à la demande de l'ANRU, une démarche de co-construction avec les habitants a été mise en place depuis juin 2016. Les objectifs validés sont les suivants :

- Garantir une bonne compréhension du projet par les habitants
- Prendre en compte les usages et les perceptions vécues dans la conception du projet
- Responsabiliser les habitants en leur redonnant confiance (pouvoir de propositions, d'écoute par les élus et de co-décision)

Depuis juin 2016, des ateliers thématiques sont organisés tous les 15 jours avec la constitution d'un groupe d'habitants mobilisés sur l'avenir du quartier. Exemples de thématiques abordées : Bilan PRU1/ les incontournables de l'ANRU / Votre quartier dans 15 ans ? / offre de services - « état des lieux » / offre de services - « besoins - perspectives » / les aînés dans le quartier / Intervention de la DDT sur le fonctionnement des bailleurs sociaux.

Ces ateliers ont fait l'objet d'une restitution auprès des élus et des bailleurs. Les différentes phases de l'étude urbaine seront présentées au fur et à mesure de son avancement, afin de prendre en compte la parole des habitants dans les choix qui devront être opérés.

Par ailleurs, cette démarche est complétée par des enquêtes sur le terrain en sortie des écoles du quartier sur la perception des habitants (ce qui convient, ce qui ne fonctionne pas, ce qui serait prioritaire ...)

### La maison du projet

Une maison du projet va être mise en place sur le quartier afin de créer un véritable lieu d'échange et de discussion avec les habitants dans la continuité de la démarche exposée précédemment. Cet espace permettra de trouver :

- de l'information sur les travaux en cours (PRU1) sous maîtrise d'ouvrage ville et bailleurs
- un lieu pour participer à la démarche de coproduction du NPRU ou s'informer sur l'avancée du projet urbain
- un lieu identifié pour les ateliers de coproduction
- des professionnels en capacité de trouver les réponses ou la bonne orientation aux questions posées à l'image de ce qui se passe sur les barnums
- évoquer des problématiques de gestion urbaine de proximité
- des professionnels qui œuvrent pour le quartier (lieu de réunion et de permanences)
- des expositions

Ce lieu devra être ouvert aux conseillers citoyens pour se réunir.

L'année 2016 a fait l'objet d'investigation pour trouver le lieu le plus propice, afin qu'il soit facilement repérable, lisible et au cœur du quartier des Gibjoncs/ Turly. Une hypothèse de localisation dans la galerie marchande de Cap Nord a été étudiée, chiffrée et proposée au propriétaire, complétée d'une inscription budgétaire pour 2017.

### ZAC LAHITOLLE

La reprise du pilotage de l'opération Lahitolle par la Direction de l'Aménagement a débuté par un point d'étape sur l'avancement de la ZAC.

Il a été l'occasion de prendre connaissance de l'ensemble des études réalisées, de faire le point sur la première phase de travaux réalisée à partir de 2013, mais également de prendre la mesure des étapes restant à mettre en œuvre tout en comprenant les modalités de gestion d'une opération de maîtrise d'ouvrage Bourges Plus au cœur de la Ville de Bourges avec des marchés de travaux en cours d'achèvement. Un gros travail de compréhension de l'opération a été nécessaire pour reprendre les dossiers engagés depuis 2008. Des recherches importantes ont été nécessaires pour retrouver l'historique et les éléments de cette opération parmi les multiples partenaires concernés dont les nombreux services mobilisés de l'Agglomération et de la Ville.

Une réflexion a été initiée autour de l'évolution du programme des équipements de la ZAC, du programme des constructions et de l'équilibre financier de l'opération. Une présentation a été faite au bureau communautaire du 4 juillet 2016.

En juin 2016, l'étude de la signalétique directionnelle a été stoppée pour envisager les modalités de mise en place d'une signalétique numérique pour jaloner les entreprises installées sur la ZAC. Il a été finalement convenu de poursuivre la mise en place du jalonnement directionnel pour indiquer notamment les parkings aménagés de la ZAC qui restent peu lisibles, notamment rue Amagat.

Suite au bureau communautaire du 21 novembre, des axes d'actions ont été définis. Une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée afin de poursuivre l'aménagement de la ZAC. Les travaux d'aménagement des espaces publics de la phase 2, située au sud de la Salle d'Armes. Le programme de travaux de la seconde tranche prévoit notamment la réalisation d'une voie reliant la rue Maurice Roy à la rue Amagat qui cessera alors d'être une voie en impasse qui nuit au bon fonctionnement de la circulation dans la ZAC. Cette voie doit également permettre de viabiliser de nouvelles parcelles. L'objectif de ces travaux est de rendre la totalité de la phase 2 commercialisable.

En parallèle du travail mené sur la phase 2, les réflexions se poursuivent sur le périmètre de la phase 3, située à l'ouest de la rue Maurice Roy. La problématique

de la déconstruction / dépollution est au cœur de la réflexion. En reprenant le plan de gestion déjà réalisé sur cette zone, une mission de maîtrise d'œuvre sera à lancer pour préciser les coûts de dépollution à prendre en charge pour la poursuite des aménagements.

En soutien à la Direction de l'Enseignement Supérieur, une étude de programmation pour la construction d'un gymnase sur la ZAC Lahitolle doit être lancée pour répondre au développement de l'INSA Centre Val de Loire. Cette opération doit s'inscrire dans une enveloppe de 4 millions d'euros hors taxes.

### **ZAE DES DANJONS**

Dès sa constitution, la communauté d'agglomération de Bourges a pris la compétence Développement économique et gère sur son territoire les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de Bourges, Le Subdray, Plaimpied-Givaudins et Trouy.

La communauté d'Agglomération de Bourges souhaite requalifier la ZAE des Danjons, créée au début des années 70. Cette zone, à l'origine à vocation industrielle, s'est au fil des années réorientée vers des activités de commerces et de services. Du fait d'un manque d'entretien, les réseaux, les voiries et les équipements se sont peu à peu dégradés.

En octobre 2015, le groupement SEM Territoria/Arcadis a donc été retenu pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir les modalités de requalification de cette zone d'activités.

Cette mission a été à l'origine pilotée par la Direction Conduite de Projets de Bourges Plus. A la suite de la dissolution de cette direction, la mission a transité par la Direction des Etudes au premier trimestre 2016, pour être reprise par la direction de l'Aménagement à compter d'avril 2016.

Lors du rendu du rapport d'étape de la phase 2, des précisions ont été demandées en juin 2016 sur des données essentielles du projet : intégration paysagère, matérialisation des limites du domaine public/ privé et prise en compte des impératifs de développement durable.

Afin de disposer d'une base de travail tangible pour l'élaboration des scénarios d'aménagement, un avenant a été passé au marché afin que la SEM élabore un diagnostic précis de la ZAE.

Ce rapport doit permettre l'élaboration de scénarios d'aménagement à présenter en mai 2017.

## **ETUDE SUR LES EQUIPEMENTS**

### **STRUCTURANTS DE L'AGGLOMERATION**

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus souhaite renforcer son attractivité et envisage la réalisation de deux équipements structurants : un centre des congrès et un centre aqua ludique. La Direction Aménagement a été missionnée en octobre 2016 pour consulter et suivre une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de préfiguration de ces 2 équipements de nature très différente. Un cahier des charges a donc été réalisé par la Direction afin de pouvoir lancer la consultation dans les plus brefs délais à savoir à la mi-décembre. L'élaboration de ce cahier des charges a nécessité des échanges réguliers avec la direction générale des services et le cabinet du Président. L'objectif de cette étude est de définir le potentiel de développement de l'offre « congrès » et « aqualudique » après analyse de la situation existante et du marché actuel.

Le cahier des charges prévoit que l'étude se déroule en deux temps : en premier lieu, une étude d'opportunité (tranche ferme) comprend une analyse multicritère du territoire et un diagnostic, puis des scénarios envisageables, dans un deuxième temps, une étude de préfiguration, qui comprendra des tranches optionnelles, à affermir, si besoin, pour préciser implantation et pré-programme, mode de réalisation et de gestion et business plan.

La consultation a été lancée à la fin de l'année 2016.

## **SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSION**

### **D'AMENAGEMENT ET D'ASSISTANCE A**

### **MAITRISE D'OUVRAGE CONFIES A LA SEM**

### **TERRITORIA**

Bourges Plus, dans le cadre de sa compétence économique, a confié l'aménagement de plusieurs opérations d'aménagement à la SEM Territoria :

- La ZAC de Port Sec Nord, concédée le 01/12/1999 pour 10 ans. Prolongée par avenants au 31/12/2016 (soit 17 ans).
- La ZAC Beaulieu, ZAC concédée le 21/01/1991 pour 6 ans. Prolongée par avenants au 31/12/2012 (soit 27 ans).
- La ZAC du César, ZAC concédée le 19/09/2007 pour

10 ans. Prolongée par avenants au 31/12/2018 (soit 14 ans).

- La ZAC de l'Échangeur, concédée le 21/01/1991 pour 10 ans. Prolongée par avenants au 31/12/2020 (soit 29 ans).

- La ZAC du Triangle des Varennes, concédée le 24/05/1993 pour 10 ans. Prolongée par avenants au 31/12/2018 (soit 25.5 ans).

- Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ZAE des Danjons (en 2016)

La Direction de l'Aménagement a été chargée d'assurer un suivi de ces opérations d'aménagement dans leur globalité pour :

- Coordonner les services de Bourges Plus sollicités par l'aménageur.

- Veiller au bon déroulement de ces opérations en vue de l'achèvement de ces opérations dans les meilleurs délais.

En effet, les ZAC concédées par Bourges Plus ont fait l'objet de nombreux avenants de prolongation de concession, alors que seule la commercialisation des terrains subsiste alors que les aménagements majeurs sont achevés. Ces prolongations sont de nature à augmenter la charge pour la collectivité (rémunération

de l'aménageur, entretien des aménagements) et déséquilibrent les bilans d'opération.

En outre, depuis janvier 2016, les ouvrages réalisés dans ces opérations sont pour la majeure partie transférés à la collectivité par l'aménageur, qui pour autant reste le propriétaire des terrains des ouvrages jusqu'à la fin de la concession. La collectivité entretient ainsi aujourd'hui de nombreux espaces (routes, trottoirs, candélabres, espaces verts...) dont elle n'a pas la propriété ce qui signifie par exemple qu'elle doit consulter l'aménageur pour l'occupation temporaire du domaine public.

La direction de l'aménagement anime ainsi des réunions tous les deux mois avec l'aménageur et les services de la collectivité. Elle rédige et diffuse les compte-rendus et établit le lien entre l'aménageur et les services.

L'activité de la Direction de l'Aménagement en faveur de Bourges Plus s'accroît rapidement depuis le début de la mutualisation début 2016, notamment en considérant les besoins en matière de développement des zones d'activités de l'agglomération.



Base logistique Intermarché - Zac de l'Échangeur

# OBSERVATOIRE TERRITORIAL

## COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2016.

Au premier semestre 2016, l'activité du pôle observation, études et prospectives, en tant que support interne aux Directions de la DGA AT, a été marquée par la continuation des actions mises en œuvres l'année précédente. Ce pôle a produit les données et analyses statistiques demandées par les différents services de l'Agglomération et a mobilisé un prestataire (Compas) pour produire une série de 5 fiches « Repères ».

Les fiches « Repères » diffusées en 2016 aux Vice-Présidents et aux Directeurs de l'Agglomération ont concerné les thématiques suivantes :

- Les Dynamiques de peuplement
- L'emploi et la population active
- Les personnes âgées
- La pauvreté et la vulnérabilité économique des populations
- Les inégalités de revenus et l'impact de la crise

Au 1<sup>er</sup> juillet 2016 la DGA AT a souhaité renforcer l'action du Chargé de Mission Observatoire Urbain par l'apport d'un Chef de Service spécialisé en animation de projets, d'une Chargée de Mission travaillant sur le territoire intelligent et d'une Chargée de Mission Géomatique.

Les activités suivantes ont pu alors être menées :

- Actualisation des bases de données « logements » afin de permettre à l'Agglomération de mettre en œuvre et d'évaluer ses politiques urbaines de l'habitat et de la ville.
  - Base de construction logements (extension, constitution et vérification)
  - Base des logements sociaux (actualisation de la base de l'Atlas des Logements Sociaux).
- Réalisation de cartes avec données géoréférencées, production de données et d'analyses statistiques par l'Observatoire pour les politiques de l'habitat, de la politique de la ville, de la mobilité, du Développement Durable, de l'Aménagement et de l'Urbanisme réglementaire. Des appuis techniques et statistiques ont aussi été apportés à la mise en place du cahier des charges du PLUI communautaire.
- Apport d'appuis techniques et cartographiques à des sujets transversaux à l'Agglomération.

→ Animation du processus de dérogation au repos dominical dans le commerce pour l'année 2017  
 → Réalisation de cartographies pour le transfert des Zones d'Activités Economiques.

- Identification, formulation et présentations des enjeux du Territoire Intelligent.
  - Benchmark et capitalisation des bonnes pratiques et des thématiques d'actions.
  - Création en lien avec la DGA AT d'une définition et d'un document présentant les enjeux du Territoire Intelligent
  - Présentation des enjeux généraux du Territoire Intelligent dans les Directions Opérationnelles de la DGA et capitalisation des besoins et sentiments manifestés par les agents des Directions.

Ce pôle Observatoire et Recueil de Données a donc constitué en 2016 un prestataire interne à la DGA Aménagement et Territoire, venant en appui des politiques publiques portées par l'Agglomération.



# DIRECTION DE L'URBANISME

## LE SERVICE MUTUALISÉ DU DROIT DES SOLS

L'agglomération a poursuivi en 2016 la mise en place du service mutualisé du droit des sols.

Ce service ainsi que toutes les communes ont été dotés d'un logiciel commun d'instruction des actes.

Cet outil a permis d'améliorer les transmissions des différentes demandes et les projets de décisions.

Le nombre de demandes d'autorisations de construire sur l'ensemble des communes de l'agglomération est pour la seconde année consécutive en hausse. En 2016, 3553 demandes ont été instruites, soit une progression par rapport à 2015 de 4.8 %.

## LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'agglomération a présenté un dossier à l'appel à projet ministériel Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La candidature de l'agglomération a été retenue, elle bénéficiera donc d'un appui technique et financier de l'Etat pour l'élaboration de son document de planification.

Un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place pour échanger sur les enjeux d'élaboration P.L.U.I.

Pour s'associer les compétences d'un bureau d'études qui accompagnera la collectivité dans l'élaboration de son document d'urbanisme, un dossier de consultation des entreprises a été préparé

De même, une consultation pour recruter un prestataire extérieur pour réaliser l'étude de diagnostic agricole a été lancée.

Enfin, le conseil communautaire a approuvé le dossier de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bourges en avril 2016.



# DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES

La Direction des Affaires Foncières, mutualisée depuis le 1er janvier 2015, fournit aux élus de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bourges, les éléments de définition d'une politique en matière immobilière et foncière. Elle met en œuvre cette politique en utilisant les outils juridiques et financiers disponibles. Cette direction apporte une expertise foncière et immobilière dans le cadre de l'élaboration des projets d'aménagement.

Elle dispose de plusieurs secteurs d'activités :

- « Patrimoine » : secteur dédié aux locations et mises à dispositions sous toutes ses formes ;
- « Action foncière » : secteur dédié aux ventes, acquisitions, servitudes, intégrations de voies ;
- « Gestion, location, recouvrement » : secteur comptable dédié aux opérations de paiement et d'appels de loyers et charges, taxes foncières, gestion des copropriétés et toutes opérations financières liées à la direction

La Direction des Affaires Foncières base son activité sur les items suivants :

## CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FONCIÈRE À LONG TERME

- Assurer une observation et une veille immobilière et foncière
- Élaborer des diagnostics et des référentiels fonciers
- Identifier les contraintes et les potentialités des sites (pollution, présence de réseaux, servitudes, archéologie, etc.)
- Établir la programmation immobilière et foncière et assurer sa cohérence avec la stratégie financière de la collectivité
- Mettre en place des stratégies partenariales (Etat et SAFER notamment)

## DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES FONCIÈRES ADAPTÉES

- Définir les outils fonciers appropriés à chaque situation
- Procéder à une évaluation foncière

- Réaliser des opérations d'acquisition (à l'amiable, par voie de préemption ou d'expropriation) : au cours de l'année 2016 l'achat notamment par Bourges Plus d'une réserve foncière d'environ 1,6 ha à Bourges en lien avec le Pôle Gare et Comitec rue de la Gare de Marchandises pour 1 250 000 €
- Réaliser des opérations de cession avec la vente dans la ZAC Lahitolle d'un terrain destiné à accueillir les locaux de PROMETHEE CHER (accompagnement à l'emploi des personnes handicapées)
- Réaliser et accompagner les montages juridiques complexes (vente en l'état futur d'achèvement, divisions en volumes, copropriété, etc.)
- Conduire des négociations foncières et immobilières
- Constituer, gérer et valoriser des réserves foncières : dans ce contexte la mise en vente pour le compte de la Ville de Bourges de biens non affectés correspond à un montant total de cession d'environ 1 200 000 €.

## SUIVI DES PROCÉDURES D'ACQUISITION/ CESSION ET RÉDACTION DES ACTES

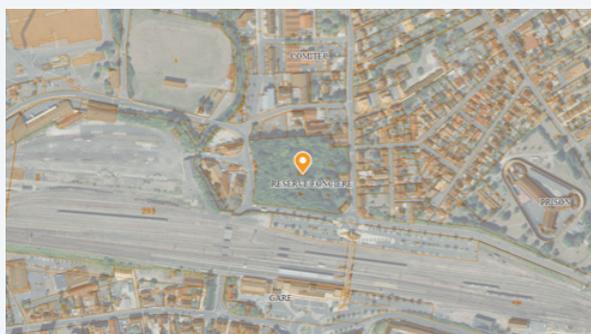
- Rédiger des actes administratifs divers : acquisitions, cessions, baux, dossiers d'appels d'offres de cession, etc.
- Suivre les signatures des promesses de vente, compromis et actes notariés
- Organiser les enquêtes publiques liés aux affaires foncières
- Gérer les déclarations d'intention d'aliéner (volume d'environ 1 400 par an) pour le compte de la Ville de Bourges avec un droit de préemption renforcé, ainsi que pour l'Agglomération qui, depuis cette année 2016, est compétente dans les zones économiques,
- Gérer les préemptions ainsi que le droit de priorité

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- Réaliser pour le compte de la collectivité des acquisitions (amiabes ou contentieuses)
- Procéder à la vente ou à la location de biens (terrains, bâtiments)
- Gérer le patrimoine économique de Bourges Plus (Centre d'Affaires de Lahitolle, Hôtel d'Entreprise,

COMITEC, centre commercial et tertiaire de la Chancellerie) ou commercial de la Ville de Bourges (Halle Saint Bonnet)

- Gérer les locaux destinés aux associations ou aux syndicats
- Effectuer le classement ou déclassement des biens
- Procéder aux intégrations de voies dans le domaine public pour le compte de la Ville de Bourges
- Mettre en place les servitudes liées au fonctionnement



Constitution d'une réserve foncière d'environ 1,65 ha au nord de la Gare à Bourges

des services (notamment les servitudes de passage des réseaux publics)

- Gérer les logements de fonction pour le personnel de l'Agglomération et de la Ville

Enfin, la Direction est à la disposition des administrés pour les renseigner sur les données cadastrales sur le territoire de la Ville de Bourges.

#### QUELQUES VUES :



Locaux du Centre d'Affaires destinés à accueillir des entreprises en incubateur, couveuse et pépinière rue Maurice Roy à Bourges dans la ZAC Lahitolle



Locaux de la Chancellerie, avec plus de 4000 m², destinés aux commerces et aux activités tertiaires

#### QUELQUES CHIFFRES :

Dossiers traités au cours de l'année 2016 :

Dossiers		
BOURGES PLUS et Ville de BOURGES - Nombre de dossiers		
Gestion du patrimoine	Conventions	373
Intégration de voies	Voies concernées	48
Servitudes	Servitudes diverses	32
Action foncière	Acquisitions / Transferts / Ventes	87
Droit de préemption	Déclarations d'Intention d'Aliéner	1453

**VOTRE**

**QUALITÉ**

**DE VIE**

- 
1. Service de l'eau

---

  2. Service public de l'assainissement

---

  3. Environnement

---

  4. Direction des bâtiments et de la conduite des projets

---

  5. Voirie

# SERVICE DE L'EAU

## PRINCIPAUX RESULTATS DU SERVICE DE L'EAU

### POUR L'ANNEE 2016

Le Service Public de l'Eau a assuré en 2016 la distribution à près de **100 000 habitants** répartis sur les **16 communes** de Bourges Plus dont 14 sont gérées en régie : Annoix, Arçay, Berry Bouy, Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy, Saint-Just, Saint-Michel de Volangis et Trouy. Le nombre d'abonnés s'élève à **38759**. L'exploitation de l'eau pour les communes de Lissay-Lochy et Vorly est déléguée à Véolia jusqu'à 2018. Par ailleurs en 2015, pas moins de **1942 demandes de mutations** (5,01% des abonnés) ont été prises en charge par le service.

### PRINCIPAUX RESULTATS

L'alimentation en eau potable est assurée par le prélèvement de **5 931 039 m3** sur les quatre ressources en eau de l'agglomération (Herry, Le Porche, Le Prédé et Saint-Ursin) soit **une baisse de -1,76%** par rapport à l'année dernière. Bourges Plus a eu recours à des importations d'eau à hauteur de **647 522 m3** alors que les exportations s'élèvent à **273 093 m3**.

Le périmètre des volumes d'eau facturés en régie comprend l'ensemble des usagers (domestiques, industriels et bâtiments communaux) des communes exploitées en régie et les ventes d'eau en gros aux communes du SMEAL, Saint-Caprais, Moulins-sur-Yèvre, Fussy et au SMERSE. Les volumes facturés ressortent à **5 221 991 m3 soit une baisse de -3,88%**.

La consommation d'eau par habitant s'établit à **144 L/j** ce qui s'inscrit bien dans la moyenne nationale.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

Le réseau de distribution de Bourges Plus s'étend sur 955 km. Le rendement de ce réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. En 2015, ce rendement ressort à **84,64 % par rapport à 2015 (84,68 %)**.

L'indice linéaire des pertes en réseau qui est égal au volume perdu dans les réseaux permet de caractériser les fuites sur le réseau. Les valeurs de référence de cet indice varient selon la densité de la population. Pour Bourges Plus, le réseau est de type semi rural et l'indice ressort à **2,89 m3/j/km**.

Près de 6,039 km de travaux ont été effectués représentant un taux des réseaux d'eau potable de **0,63% des réseaux**.

Cette valeur est incompatible avec une gestion durable des réseaux.

### QUALITE DE L'EAU

Afin d'assurer la distribution d'une eau de qualité aux usagers, plusieurs contrôles réglementaires sont menés régulièrement au cours de l'année.

De plus, le paramètre plomb a également été testé. Sur les 32 échantillons analysés, 3 se sont révélés supérieurs à la limite de qualité fixée à 10 µg/L depuis le 25 décembre 2013.

En 2016, **190 prélèvements** ont été effectués afin de tester les paramètres microbiologiques. Tous ces prélèvements se sont révélés conformes. Il en est de même pour les analyses physico-chimiques puisque le taux de conformité est de **100 %**.

### TARIFS DE L'EAU

Le montant de la facture d'eau ne diffère plus entre les communes. La convergence des prix a été progressive dans le temps et elle est effective à compter du 1er janvier 2014.

Seules les communes de Lissay-Lochy et Vorly faisant l'objet d'une délégation de service ont des tarifs différents. La collectivité perçoit une recette dite « part de collectivité » qui sert au financement des dépenses d'investissement. Au premier janvier 2017, le prix du mètre cube pour une facture type de 120 m3 sur l'agglomération de Bourges Plus est de **2,32 € TTC sans l'assainissement** et 4,72 € TTC avec l'assainissement.

### INDICATEURS FINANCIERS: DEPENSES ET RECETTES

Les recettes d'exploitation du service de l'eau s'élèvent à **11 703 328,95 €** pour l'année 2016 soit une relative stabilité par rapport à l'exercice précédent. Le détail de ces recettes est synthétisé dans le graphique ci-dessous :

Les principaux postes de dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Charges de personnel : **2 822 423,54 €**
- Charges à caractère général (achat, services extérieurs, impôts) : **1 906 760,87 €**
- Redevance versée à l'agence de l'eau : **1 271 980,28 €**

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de **5 835 130,59 €**.

La durée d'extinction de la dette est de **1,2 an**.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **6 203 363,54 €**.

## HISTORIQUE DES INDICATEURS DE SUIVI

Service public de l'eau							
Indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeurs 2011	Valeurs 2012	Valeurs 2013	Valeurs 2014	Valeurs 2015	Valeurs 2016
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>							
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	100 907	99 079	99 954	100 234	100 234	97 377
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur : ville de Bourges)	2,10	2,18	2,22	2,27	2,30	2,32
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (en jours) *	5	5	5	5	5	5
<b>Indicateurs de performance</b>							
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,003	0,010	0,011	0,011	0,009	0,001
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,37	2,06	1,82	3,19	5,09%	25,05%
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre de contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	98,9	100	100	99	99	98
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%) *	100	100	100	100	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	40	40	40**	55	55	54
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,73	0,59	0,45	0,32	0,11	0,63
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (ans)	2,34	1,76	1,80	1,74	1,40	1,20
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	75,9	72,9	76,2	83,2	84,68%	84,64%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)	0,11	0,14	0,16	3,55	3,06	3,03
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m3/j/km)	5,48	6,41	5,18	3,51	2,98	2,89
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85	85	85	82	82	81

\* Indicateur calculé sur le périmètre de la régie  
 \*\*indicateur mis à jour pour l'exercice 2013 : P103.2B

## FACTURE TYPE 120 M3 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
Abonnement annuel : Frais Fixes	Du 01/01/17 au 31/12/17	1,000	26,050	26,050	5,50	1,43	27,48
Abonnement annuel : Location de compteur	Du 01/01/17 au 31/12/17	1,000	10,820	10,820	5,50	0,60	11,42
Consommation Eau	Du 01/01/17 au 31/12/17	120	1,610	193,200	5,50	10,63	203,83
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/17 au 31/12/17	120	0,052	6,240	5,50	0,34	6,58
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/17 au 31/12/17	120	0,230	27,600	5,50	1,52	29,12
							<b>NET A PAYER - eau 278,43 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
Consommation Assainissement	Du 01/01/17 au 31/12/17	120	2,000	240,00	10,00	24,00	264,00
Modernisation des réseaux (organismes publics)	Du 01/01/17 au 31/12/17	120	0,180	21,60	10,00	2,16	23,76
							<b>NET A PAYER - assainissement 287,76 €</b>
							<b>NET A PAYER - TOTAL 566,19 €</b>
							<b>Soit</b>
							<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m<sup>3</sup>) 2,32 €</b>
							<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>) 2,40 €</b>
							<b>Total eau + assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>) 4,72 €</b>
							Montant facturé par le Service de l'eau
							Montant facturé par le Service de l'assainissement

A titre indicatif, la tarification 2015 était :

<b>Prix de l'eau facturée par le Service</b>	<b>2,29</b>
<b>Prix de l'eau facturée par le Service</b>	<b>2,23</b>
<b>Total eau + assainissement</b>	<b>4,52</b>



# SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## PRINCIPAUX RÉSULTATS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Le Service Public de l'Assainissement Collectif est exercé en régie sur l'ensemble du territoire.
- Le Service de l'Assainissement Collectif compte **32 243 usagers**.
- Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif est exercé en régie sur l'ensemble du territoire. Il poursuit son déploiement sur Vorly et Lissay-Lochy, depuis l'adhésion des communes au 1er janvier 2013. Il compte **3 710 usagers**. Les contrôles réalisés concernent les dispositifs d'assainissement non collectifs neufs ainsi que les contrôles périodiques de bon fonctionnement.
- Le réseau de collecteur d'eaux usées est estimé à **425 km**, il comprend **7 systèmes d'assainissement et 84 postes de refoulement**.
- Les stations d'épuration du Subdray et de La Chapelle Saint Ursin ont cessé leur activité respectivement par arrêté préfectoral du 7 août 2014 et 11 décembre 2014, les effluents étant dorénavant transférés vers la station d'épuration de Bourges.
- Les effluents provenant de Trouy (bourg) sont transférés vers le bassin-versant de Bourges depuis octobre 2016.

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE

Les principaux indicateurs d'activité pour l'année 2015 sont les suivants :

- Volumes facturés : **4 464 254 m<sup>3</sup>**, soit - 0,67 % par rapport à 2015
- Curage préventif du réseau : **85,32 km** de réseau dont **33 secteurs sensibles**
  - Interventions curatives urgentes de débouchage sur les infrastructures publiques : **1 005**, soit + 44,6 % par rapport à 2015, année exceptionnellement favorable
  - Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : **0,89 %**
- Réalisation de contrôles de raccordement en assainissement collectif : **1 469**

- Réalisation de contrôles d'installations d'assainissement non collectif : **693**
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'application de la directive ERU : **98,50 %**

Le tableau suivant présente les conformités des différents systèmes d'assainissement de Bourges Plus au regard de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	CONFORMITÉ DÉCLARÉE PAR LA POLICE DE L'EAU
Berry Bouy	OUI
Trouy	OUI
Marmagne	OUI
Plaimpied Givaudins	OUI
Saint-Germain du Puy	OUI
Morthomiers	NON
Bourges – Saint-Doulchard – Trouy Nord – Plaimpied le Porche	OUI

En ce qui concerne la production de boues d'épuration, elle s'établit à **1 737 tonnes de matières sèches**. La conformité des boues d'épuration par rapport aux normes de valorisation agricole permet un recyclage de la matière organique produite sous forme de compost normé.

## TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Les modalités de la tarification dépendent du type d'assainissement dont l'utilisateur bénéficie.

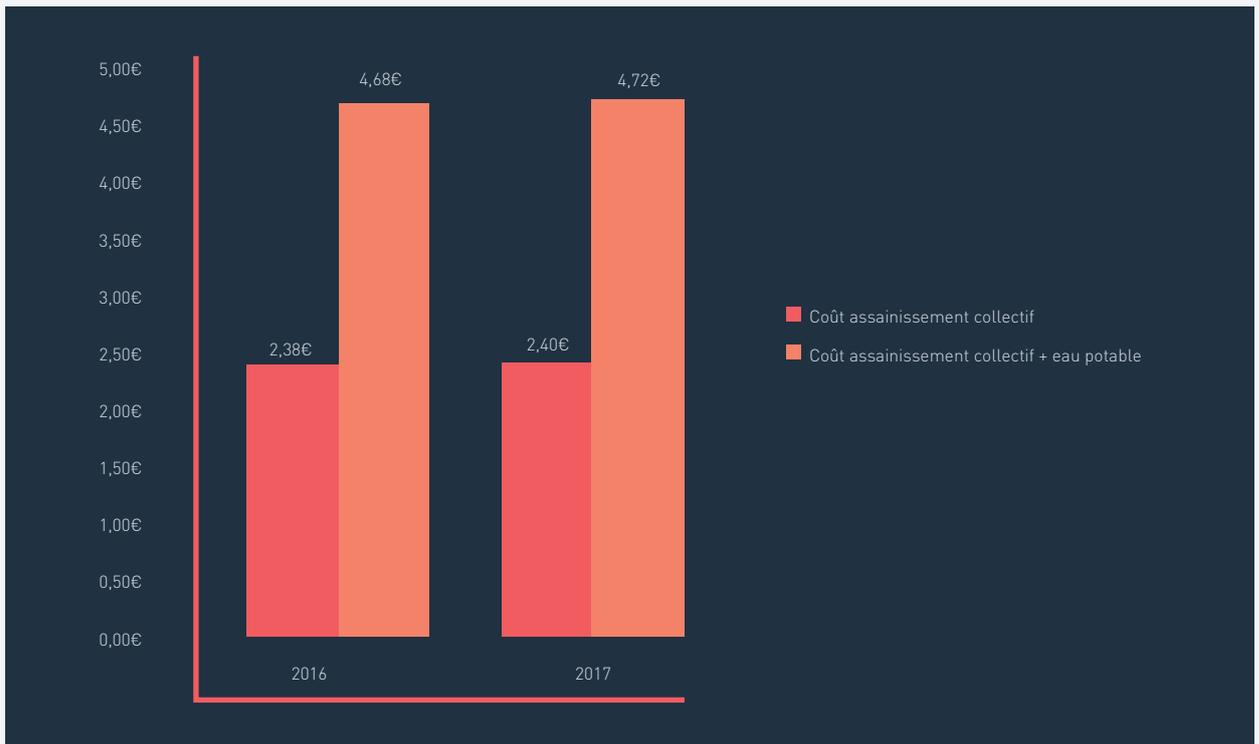
- **Assainissement collectif** : les eaux usées des habitations sont collectées et traitées par les stations d'épuration, à ce titre ils s'acquittent de la redevance assainissement.
- **Assainissement non collectif** : lorsque l'utilisateur possède une installation d'assainissement non collectif sur sa parcelle, il est soumis aux contrôles réglementaires réalisés par Bourges Plus et acquitte une redevance forfaitaire annualisée pour chaque

installation. Cette redevance est indépendante du volume d'eau potable consommé.

Le graphique suivant présente le prix facturé (en € TTC) par le service de l'assainissement collectif pour 1 m<sup>3</sup>

d'eau consommée au 1er janvier de chaque année ainsi que le prix total de l'eau et de l'assainissement.

Depuis 2014, le prix de l'assainissement est identique sur l'ensemble des communes.



## INDICATEURS FINANCIERS :

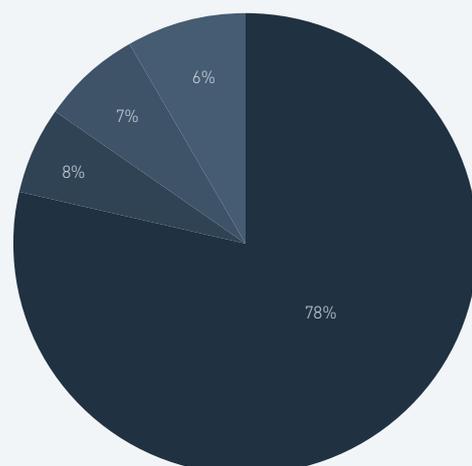
### DEPENSES ET RECETTES

Les recettes d'exploitation du service de l'assainissement s'élevèrent à 11 167 763 € pour l'année 2016 soit en hausse de 4,02 % par rapport à l'exercice 2015. Le détail de ces recettes est synthétisé dans le graphique suivant

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Charges à caractère général : 2 680 376 € HT
- Charges de personnel : 3 392 996 € HT
- Redevance versée à l'Agence de l'Eau : 980 000 € HT

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de 6 858 751 € soit une baisse de 14,54 % par rapport à 2015. La durée d'extinction de la dette est de 2,03 ans.



- Redevance assainissement collectif
- Travaux / Participation pour le Raccordement à l'Egout
- Redevance modernisation des réseaux
- Recettes diverses

## TRAVAUX REALISES

La collectivité a poursuivi en 2016 ces travaux de renouvellement des infrastructures. Au cours de l'exercice, **3 787 mètres** de réseau ont été réhabilités dont **2 807 mètres** par chemisage soit un **taux de renouvellement de 0,89 %**.

De plus, des extensions du réseau ont été réalisées afin d'assurer la collecte d'immeubles non raccordés. Elles ont représenté un linéaire total de **5 277 mètres** pour 10 branchements.

La collectivité a également entrepris les actions suivantes :

- Poursuite des études préalables pour la construction d'une future station d'épuration communautaire à Bourges, finalisation de l'acquisition des terrains à l'amiable. Dossier provisoire d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, désignation d'un Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour la procédure de sélection d'un constructeur de la station d'épuration.
- Achèvement des travaux de transfert des effluents de Trouy-Bourg vers le bassin versant de Bourges.

## SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE SUIVI - 2016

(Décret n°2007-675 du 2 mai 2007)

Service de l'assainissement

Service public de l'assainissement collectif			
Paragraphe rapport	Indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
§ 3.1.	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif *	86 172
§ 3.1.	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	19
§ 3.1.	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en TMS)	1 737
§ 4.1.2.	D204.0	Prix en euros TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur ville de Bourges)	2,40

Indicateurs de performance			
§ 4.2.4.	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,010
-	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	25,05
§ 3.1.1.	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95
§ 3.1.7.	P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (‰ d'habitants)	1,12
§ 1.2.3.	P258.1	Taux de réclamations (‰ d'abonnés)	1,50
§ 3.1.2.	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	32
§ 3.1.9.	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,8
§ 5.5.	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,77
§ 4.2.5.	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (ans)	2,03
§ 3.1.3.	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
§ 3.1.4.	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
§ 3.1.5.	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	98,50
§ 3.1.6.	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (%)	100
§ 3.1.10.	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100
§ 3.1.11.	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	110

Assainissement non collectif			
Paragraphe rapport	Indicateur	Intitulé de l'indicateur	Valeur
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
§ 3.1.	D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif *	11 200
§ 2.3.1.	D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (sur 140)	100
<b>Indicateurs de performance</b>			
§ 2.3.2.	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (%)	49

\* Estimation d'après le ratio entre le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif et non collectif appliqué à la population INSEE

## HISTORIQUE DES INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Service public de l'assainissement collectif									
	Intitulé de l'indicateur									
	Indicateurs descriptifs des services									
	Valeurs 2010**	Valeurs 2011**	Valeurs 2012**	Valeurs 2013**	Valeurs 2014	Valeurs 2015	Valeurs 2016			
D201.0	90 000	93 000	91 000	89 400	90 400	89 800	86 172			
D202.0	11	13	15	15	18	18	19			
D203.0	1 725	1 697	1 687	1 723	1 680	1 695	1 737			
D204.0	1,75	1,76	1,83	1,97	2,08	2,23	2,40			
	Indicateurs de performance									
P207.0	0,0014	0,001	0,0008	0,012	0,009	0,010	0,010			
P257.0	3,52	2,93	2,06	1,82	3,19	5,09	25,05			
P201.1	NC	NC	NC	NC	95	95	95			
P251.1	0,0110	0,0210	0,0110	0,0112	0,0332	0,0011	1,12			
P258.1	2,59	2,00	1,25	1,34	1,06	1,28	1,50			
P202.2B	6,0	6,0	5,0	3,0***	3,0***	3,0***	3,2***			
P252.2	10,4	10,4	9,5	8,9	8,9	8,9	7,8			
P253.2	0,73	0,85	0,58	0,58	0,67	0,69	0,77			
P256.2	2,9	2,74	3,07	2,7	2,8	2,5	2,03			
P203.3	NC	NC	NC	0	0	0	10,0			
P204.3	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0			
P205.3	10,0	99,5	98,5	97,3	97,36	98,36	98,50			
P206.3	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0			
P254.3	>90	99,3	98,9	96,6	99,4	10,0	10,0			
P255.3	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	11,0			
	Assainissement non collectif									
	Indicateurs descriptifs des services									
D301.0	6 000	8 000	8 000	9 500	9 800	11 000	11 200			
D302.0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0			
	Indicateurs de performance									
P301.3	62	61	59	58	53	52	49			

\* Estimation d'après le ratio entre le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif et le nombre d'habitants par commune

\*\* Evolution du taux de TVA sur la redevance Assainissement Collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : passage de 5,5 à 7%

\*\*\* Indicateur mis à jour pour l'exercice 2013 : P202.2B (P202.2 antérieurement)

\*\*\*\* Evolution du taux de TVA sur la redevance Assainissement Collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : passage de 7 à 10 %



# ENVIRONNEMENT

## ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE L'ANNÉE 2016

### Collecte

Les modalités de collecte des ordures ménagères et des déchets d'emballage en porte à porte ont évolué le 2 mai 2016 :

- Les communes de Bourges (hors centre ville), Saint-Doulchard (centre bourg) et Saint-Germain-du-Puy sont passées à une seule collecte des ordures ménagères par semaine au lieu de deux.
- En hypercentre ville de Bourges, la collecte est passée de 4 à 3 fois par semaine pour les Ordures Ménagères résiduelles et de 3 à 1 fois pour les déchets d'emballage.
- Toutes les communes collectées en porte à porte pour les déchets d'emballage sont collectées en benne bi-compartmentée permettant aux habitants de sortir leurs deux bacs le même jour.
- Les collectes ne s'effectuent plus seulement le matin mais aussi l'après midi pour optimiser le parc de bennes de collecte.
- Une collecte spécifique « Gros Producteurs » a été mise en place . Elle est destinée aux habitats collectifs, aux bâtiments d'enseignement,... qui ont une production de déchets conséquente et qui ne pouvaient voir la fréquence de collecte réduite. Ils continuent donc de bénéficier de 2 collectes des OMr par semaine.
- La non collecte des jours fériés est rattrapée systématiquement le samedi : celui précédent le jour férié pour les communes collectées normalement le lundi et le mardi, le suivant pour les autres.

Ces baisses de fréquence répondaient à la nécessité d'adapter le service aux réels besoins des usagers. Des suivis de collectes ont en effet permis de mettre en évidence d'une part la part importante de bacs roulants d'OMr présentés non remplis et d'autre part des usagers qui ne présentaient pas leur bacs roulants d'OMr aux 2 collectes hebdomadaires. Elles se sont traduites par un accroissement sur quelques mois de l'activité de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable pour caler les tournées, prendre en considération les besoins des gros producteurs, effectuer des changements de taille de bacs pour les foyers le demandant. Un accroissement important de l'activité du service accueil clientèle a également été constaté pour répondre aux

interrogations et demandes des usagers.

### Traitement

Les modalités de traitement des Ordures Ménagères résiduelles ont évolué à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 : jusqu'à cette date, elles faisaient l'objet d'un compostage, elles sont maintenant pour moitié incinérées et pour moitié enfouies.

Un groupe de travail regroupant 6 collectivités du Cher et de l'Indre a étudié l'opportunité de la création d'une unité de traitement des OMr commune aux 6 collectivités et d'un centre de tri mutualisé des recyclables.

Cette étude a débouché sur les conclusions suivantes :

- Abandon à court terme de toute réflexion sur la création d'un équipement pour le traitement des OMr en raison d'incertitudes sur l'évolution de la TGAP, sur les filières de traitement à mettre en oeuvre. Le groupe de travail a par ailleurs considéré qu'il était indispensable d'attendre la réalisation du Plan Régional de gestion des déchets en cours d'élaboration par le Conseil Régional afin de disposer d'une bonne connaissance des capacités de traitement des installations déjà présentes sur le territoire régional.
- Pour le tri des recyclables, les collectivités de l'Indre participant au groupe de travail n'ont pas souhaité poursuivre la réflexion. La communauté d'agglomération de Nevers et le SIEEN (Syndicat intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) qui avaient été associés en cours de réflexion ont indiqué qu'ils souhaitaient poursuivre la réflexion. 2017 sera consacré à l'étude d'un centre de tri mutualisé Cher Nièvre

### Déchèteries

Les travaux de modernisation de la déchèterie de Saint-Just ont été achevés ce qui permet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de pouvoir accueillir sur ce site les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

### Programme local de Prévention des déchets

Le premier semestre de l'année 2016 a été consacré à la rédaction d'un programme complet d'actions et à leur planification sur la durée des 5 années du programme local de prévention des déchets. Il a fait l'objet de plusieurs étapes d'échange et de validation.

La commission consultative d'élaboration et de suivi et la commission déchets de Bourges Plus ont donné un avis favorable à son contenu. Après adoption par le Conseil Communautaire, il a été mis à disposition pour avis de la population pendant 2 mois. Sa mise en oeuvre a ainsi pu débuter.

L'action phare de l'année 2016 a été l'organisation de réunions publiques relatives à la promotion du compostage domestique fin 2016 et début 2017 dans toutes les communes de l'agglomération avec remise de bioseaux et aérateurs aux foyers intéressés.

Au cours de l'année 2016, le parc de bornes à textiles a également été déployé avec l'installation de 24 colonnes sur le territoire de Bourges Plus.

### **INDICATEURS TECHNIQUES**

#### **La Direction de l'Environnement**

Sont réalisés en régie :

- La fourniture et la maintenance des outils de précollecte (sacs, bacs, colonnes d'apport volontaires),
- La sensibilisation et le contrôle de la qualité des déchets déposés par les usagers ;
- Le suivi des prestations de collecte ;
- Le gardiennage de trois des 6 déchèteries de l'agglomération. Les opérations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sont réalisées par des prestataires.

#### **La précollecte**

Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq le sont pour les déchets d'emballage. Ce sont ainsi 70 000 bacs qui sont répartis sur le territoire. Un agent est affecté à la livraison et la maintenance du parc ; ont ainsi en 2016 étaient livrés 3 538 bacs et 338 interventions pour réparation ont été réalisées.

En complément, près de 2 000 foyers ne pouvant pas stocker de bacs dans le centre ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges plus.

Sont collectés en points d'apport volontaire le verre, les papiers ainsi que les déchets d'emballage dans les 11 communes non dotées en bacs individuels. Un agent de la Direction de l'environnement est particulièrement dédié au suivi de ce mobilier : suivi de stock, géolocalisation des colonnes, relations avec le prestataire.

#### **Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)**

Toutes les OMr collectées sur l'agglomération étaient traitées à l'usine de compostage (CTVD).

Cette installation communautaire produisait du compost urbain à partir d'OMr et de déchets verts. Depuis le 1er septembre 2016, les ordures ménagères réceptionnées sur le site sont pour moitié enfouies au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint Palais et pour moitié incinérées à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Gien (Loiret).

#### **Les déchets recyclables**

Les déchets d'emballages (DEM) collectés sur Bourges Plus sont triés au centre de tri de NCI situé sur la commune de Clermont-Ferrand.

### Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2010-2016	Variation 2015-2016
<b>Omr(t)</b>	24 845	24 201	23 796	23 283	22 949	22 476	21 627	-13,0%	-3,8%
<b>DEM(t)</b>	4 395	3 525	4 581	4 360	2 444	2 615	2 760	9,6%	5,5%
<b>Papiers(t)</b>					2 104	2 068	2 057		
<b>TLC(t)</b>							71		
<b>Verre(t)</b>	2 969	2 848	2 910	2 775	2 768	2 912	2 861	-3,6%	-1,7%
<b>Total OMA(t)</b>	32 209	30 574	31 286	30 418	30 265	30 071	29 377	-8,8%	-2,3%

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2010-2016	Variation 2015-2016
<b>Population (hab)</b>	99 992	99 992	95 947	96 845	97 208	97 862	97 377	-2,6%	-0,5%
<b>Omr (kg/hab)</b>	248,5	242,0	248,0	240,4	236,1	229,7	222,1	-10,6%	-3,3%
<b>DEM (kg/hab)</b>	44,0	35,3	47,7	45,0	25,1	26,7	28,3	12,5%	6,1%
<b>Papiers (kg/hab)</b>					21,6	21,1	21,1		0,0%
<b>TLC (kg/hab)</b>							0,7%		
<b>Verre (kg/hab)</b>	29,7	28,5	30,3	28,7	28,5	29,8	29,4	-1,0%	-1,3%
<b>Total OMA (kg/hab)</b>	322,1	305,8	326,1	314,1	311,3	307,3	301,7	-6,3%	-1,8%

Entre 2014 et 2015, la baisse était de 1,3 %, elle a été de 1,8% de 2015 à 2016, ce rythme devrait se maintenir grâce aux actions du programme local de prévention des déchets qui ont pour objectif d'agir prioritairement sur ces déchets là avec un objectif de réduction entre 2014 et 2019 de 7% au total. Il faut noter que la réduction de fréquence de collecte des OMr a également contribué à cette baisse.

### Collecte et traitement des déchets de déchèterie

Six déchèteries communautaires accueillent les déchets des usagers de Bourges Plus. Toute l'exploitation (haut de quai et bas de quai) est assurée via des opérateurs privés, à l'exception du gardiennage des trois déchèteries de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.

La fréquentation globale des déchèteries de l'agglomération en 2016 a été de 340 000 passages soit une augmentation par rapport à 2015.

La répartition des déchets collectés est présentée dans le tableau suivant :

En tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2010-2016	Variation 2015-2016
<b>Tout-venant</b>	4 837,00	4 253,92	4 843,13	5 094,98	5 822,68	5 567,21	5 168,28	6,8%	-7,2%
<b>Gravats</b>	5 247,00	6 132,77	5 655,39	5 217,56	5 295,75	4 946,54	4 692,21	-10,6%	-5,1%
<b>Cartons</b>	658,00	612,46	628,91	611,28	601,87	579,20	586,58	-10,9%	1,3%
<b>Amiante</b>	71,00	87,06	80,50	62,99	69,20	98,55	87,79	23,6%	-10,9%
<b>Bois</b>	1 617,00	1 896,78	1 531,43	1 629,65	1 550,80	1 544,18	1 455,76	-10,0%	-5,7%
<b>Déchets verts</b>	7 153,00	6 973,48	6 882,83	8 184,54	9 167,24	7 310,16	8 210,88	14,8%	12,3%
<b>Ferraille</b>	443,00	387,21	309,80	449,72	541,04	598,77	690,61	55,9%	15,3%
<b>Eco-mobilier</b>						66,20	403,64		509,7%
<b>DDS</b>	100,26	105,13	128,53	106,88	111,81	47,24	59,94	54,2%	26,9%
<b>EcoDDS</b>						88,13	94,62		7,4%
<b>DEEE</b>	376,00	358,90	305,00	407,67	421,35	436,29	520,09	38,3%	19,2%
<b>Pneus</b>	0,00	0,00	43,09	40,92	40,67	30,14	35,46		17,6%
<b>Huiles de vidange</b>	0,00	0,00	0,00	32,63	35,10	38,79	20,61		-46,9%
<b>Huiles alimentaires</b>	5,87	5,70	7,32	3,92	6,59	7,26	11,75	100,2%	62,0%
<b>Piles</b>	0,00	0,00	0,00	5,43	5,70	6,26	4,98		-20,4%
<b>Cartouches d'encre</b>	0,00	0,00	0,00	0,11	0,47	0,38	1,14		203,7%
<b>Expérimentation ressourcerie</b>						169,00	167,64		-0,008 %
<b>Total</b>	20 508	20 813	20 416	21 848	23 670	21 534	22 212	8,3%	3,1%

En 2015, 21 534 tonnes avaient été collectées soit 220 kg/hab/an, soit une baisse des tonnages réceptionnés de 9,% par rapport à 2014 ce qui représentait une baisse de 23,5 kg/hab.

En 2016, 22 212 tonnes ont été collectées soit 228,10 kg/hab/an ce qui représente une hausse de 8 kg/hab/an.

Ces variations sont imputables principalement aux déchets verts dont la production avait diminué de 20 kg/hab et qui ont augmenté cette année de 10 kg/hab/an, leur production est très fortement liée aux conditions climatiques. La gestion de ce déchet directement par l'habitant constitue donc un véritable enjeu.

### Synthèse sur la production et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre.

	Traitement	2010	2010	2013	2013%	2014	2014%	2015	2015%	2016	2016%
	<b>Population</b>	<b>99 992</b>		<b>96 845</b>		<b>97 208</b>		<b>97 862</b>		<b>97 377</b>	
<b>OMA</b>	Valorisation matière	67,0	22,0%	67,2	21,4%	67,50	21,7%	70,2	22,8%	70,2	23,3%
	Valorisation organique	91,3	30,0%	99,7	31,7%	105,25	33,8%	105,7	34,4%	56,6	18,8%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	0,5	0,2%	7,76	2,5%	38,9	12,6%	92,4	30,7%
	Enfouissement	146,2	48,0%	146,7	46,7%	130,84	42,0%	92,6	30,1%	81,7	27,1%
	Total	<b>304,5</b>	100,0%	314,1	100,0%	311,34	100,0%	307,4	100,0%	<b>300,9</b>	100,0%
<b>Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants, hors gravats)</b>	Valorisation matière	30,9	20,1%	32,1	18,6%	32,16	16,9%	34,8	20,4%	39,3	21,9%
	Valorisation organique	71,5	46,6%	84,5	49,0%	94,31	49,7%	74,7	43,9%	84,3	46,9%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	1,9	1,1%	2,00	1,1%	2,2	1,3%	2,3	1,3%
	Enfouissement	50,0	32,6%	54,0	31,3%	61,34	32,3%	58,5	34,4%	54,0	30,0%
	Total	<b>153,6</b>	100,0%	172,5	100,0%	189,80	100,0%	170,2	100,0%	<b>179,9</b>	100,0%
<b>Total DMA (hors gravats)</b>	Valorisation matière	98,0	21,4%	99,3	20,4%	99,66	19,9%	105,0	22,0%	109,6	22,8%
	Valorisation organique	162,8	35,5%	184,2	37,9%	199,55	39,8%	180,4	37,8%	141,0	29,3%
	Valorisation énergétique	1,1	0,2%	2,4	0,5%	9,75	1,9%	41,0	8,6%	94,7	19,7%
	Enfouissement	<b>196,2</b>	42,8%	200,7	41,3%	192,18	38,3%	<b>151,1</b>	31,7%	<b>135,7</b>	28,2%
	Total	<b>458,1</b>	100,0%	486,6	100,0%	501,14	100,0%	477,6	100,0%	<b>480,9</b>	100,0%

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique sont les suivants :

- Entre 2010 et 2016, les quantités de DMA produites sont passées de 458 à 481 kg/hab/an soit une augmentation de 5,0% pour un objectif à 2020 de - 10 %. Il est important de noter que cette augmentation est due à l'augmentation des quantités de déchets collectés en déchèterie puisqu'ils ont subi une augmentation de 16,9 % entre 2010 et 2016 alors que

les OMA ont elles diminué sur la même période de 1,3%. A noter en particulier que la production d'OMA a augmenté entre 2010 et 2013 et qu'elle a diminué de 1,3 % entre 2014 et 2015 et de 1,8 % entre 2015 et 2016. Le Programme local de prévention, même s'il a pour objectif principal une diminution de la production des ordures ménagères et assimilées contiendra aussi des actions visant à faire baisser les DMA.

- Entre 2010 et 2016, les quantités de DMA enfouies sont passées de 196 à 136 kg/hab/an soit une réduction de 30,6% pour un objectif de - 30 % en 2020, cette baisse n'était que de 1% en 2014. Elle s'explique par l'incinération, depuis le 1er juillet 2015 de la moitié des refus de compostage alors que leur totalité était jusque là enfouie. Cette diminution va se poursuivre en 2017 puisque depuis le 1er septembre 2016 la moitié des OMr produites sont incinérées et non plus seulement les refus de compostage.

- 52,1% des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025. Ce pourcentage, avec l'arrêt du compostage au CTVD va continuer de baisser, ce qui rend d'autant plus important d'obtenir une baisse importante de la production globale de DMA.

#### **Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance**

Au 31 décembre 2015, cinq agents de maintenance et de sensibilisation étaient présents au sein de la Direction de l'Environnement.

Ces agents interviennent pour :

- Tenir des stands et réaliser des animations spécifiques sur les déchets,
- Livrer et assurer la maintenance du matériel de précollecte (bacs roulants, sacs, colonnes d'apport volontaires)
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,...)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Ainsi, en 2016, 4 interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (Collèges, écoles primaires tous localisés à Bourges). Ils ont également assuré des animations lors de manifestations ( Printemps de Bourges, Printemps de l'Ecologie, foire exposition de Bourges, Happy campus) durant lesquelles près de 1 000 personnes ont été rencontrées.

Les agents de sensibilisation réalisent aussi des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'usager pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémo tri.

Les agents de la Direction de l'Environnement assurent également ponctuellement:

- des suivis de collecte (suivre le camion benne) afin de s'assurer du respect des circuits de collecte, des consignes de contrôle de la qualité, du bon respect des règles de circulation,
- des amonts de collecte (passage devant le camion benne afin de s'assurer du bon usage du bac roulant par les usagers pour présenter les déchets, de la bonne qualité de ces déchets,...).

#### **INDICATEURS FINANCIERS**

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2016 s'est élevé à 8 602 022 €; ces dépenses se répartissent selon les principaux postes suivants :

- Collecte : 45 %
- Tri, valorisation, traitement : 35 %
- Déchèteries : 18%

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2016 s'est élevé à 10 395 438 € pour 10 201 739 € en 2015.

Les autres recettes proviennent :

- Des soutiens apportés par les éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio, OCAD3E, ...) : une recette totale de 788 000 € a été perçue,
- Des rachats des matériaux valorisables pour 500 000€.

#### **PERSPECTIVES 2017**

##### **Tri-traitement**

Un groupe de travail regroupant 3 collectivités du Cher et l'ensemble des collectivités en charge de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers de la Nièvre s'est constitué. Une étude de faisabilité pour la création d'un centre de tri mutualisé entre ces collectivités avec extension possible à toutes les collectivités du Cher va être menée courant 2017.

##### **Programme Local de Prévention des Déchets**

Pour le Programme Local de Prévention des Déchets, plusieurs actions vont être initiées ou se poursuivre :

- 6 réunions publiques de sensibilisation au compostage et au jardiner au naturel vont être organisées à Bourges,
- Une opération « foyers témoins » va être réalisée regroupant une dizaine de foyers volontaires pour adopter des gestes de prévention et en mesurer les

effets sur leur production de déchets,

- L'installation d'un composteur partagé au quartier Baudens,
- La mise en place de prêts de broyeurs pour que les habitants puissent gérer à leur domicile les déchets verts ligneux qu'ils produisent.

### Déchèteries

Suite à l'inspection des services de l'Etat dans les déchèteries des Danjons et des Quatre vents, un diagnostic complet de la conformité de la déchèterie des Quatre vents à la nouvelle réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) va être réalisé courant 2017. Il a pour objectifs à la fois de faire des propositions de mise en conformité mais aussi de proposer des scénarios d'aménagement du haut de quai pour faciliter la dépose des déchets par les usagers.

De nouveaux travaux vont être réalisés sur la déchèterie de Saint Douchard. En effet, pour faciliter la dépose des déchets verts par les usagers, il a été décidé de réaliser une plateforme de dépose à plat qui suppose un agrandissement du site. De ce fait, la déchèterie va changer de statut au titre des ICPE et un dossier d'autorisation sera à réaliser.

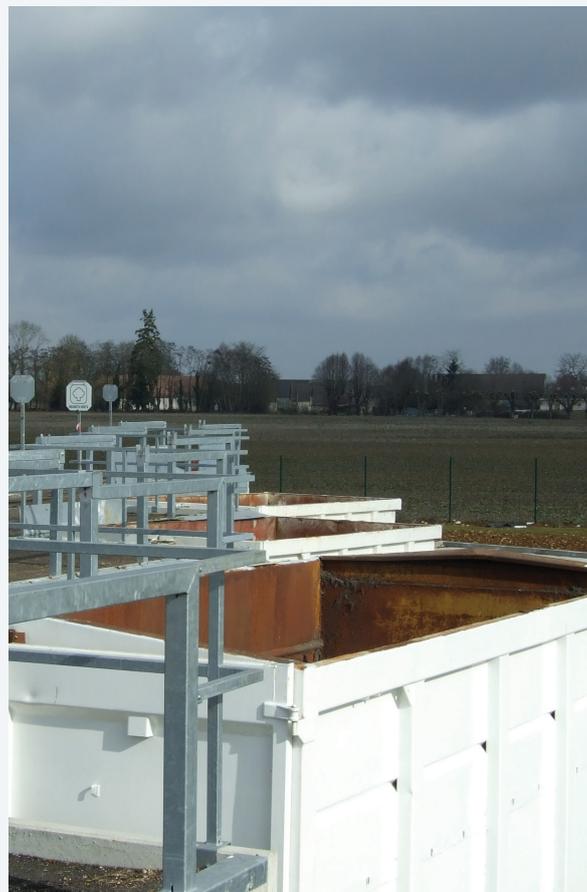
Concernant le projet de création d'une nouvelle déchèterie, l'année 2017 sera consacrée à la réalisation d'un programme d'aménagement ainsi qu'au début

de la procédure d'instruction du dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

### Sensibilisation

Les actions particulières suivantes sont prévues :

- Finalisation d'un guide du tri
- Mise en place d'un module de recherche sur le site internet de Bourges Plus permettant aux habitants d'avoir des conseils tant en matière d'achat d'occasion, de consommation écoresponsable que de tri, de réparation ou de don d'objets usagers
- Une expérimentation va être engagée sur un quartier test avec 400 à 500 foyers volontaires pour développer des gestes écoresponsables (tri, prévention mais aussi économies d'eau et/ou d'énergie). Cette expérimentation durera 2 ans et est menée en collaboration avec un bureau d'études faisant de la recherche développement en matière de changements de comportement.



# DIRECTION MUTUALISEE DES BATIMENTS ET DE LA CONDUITE DES PROJETS

## LA DIRECTION COMPTAIT FIN 2016, 14 AGENTS (5 INGÉNIEURS, 5 TECHNICIENS, 3 ADJOINTS TECHNIQUES ET 1 RÉDACTEUR) RÉPARTIS EN TROIS SERVICES :

- Le service de la gestion et du suivi de la maintenance des bâtiments GSM : 1 ingénieur, 4 techniciens et 2 adjoints techniques.
- Le service de la conduite d'opérations COP : 3 ingénieurs jusqu'en juillet, puis 2 ingénieurs,
- Le service en charge de l'énergie et du chauffage des bâtiments NRJ : 1 ingénieur, 1 technicien (arrivé fin novembre 2016) et 1 adjoint technique.
- La secrétaire de la Direction : 1 rédacteur

Le périmètre d'actions de la Direction englobe les bâtiments communautaires (17) et les bâtiments communaux (246).

## LA DIRECTION A VU AU COURS DE L'ANNÉE 2016 :

- le départ d'un technicien du service GSM qui a été remplacé en juin
- Le départ non remplacé en juillet d'un ingénieur du service COP
- L'arrivée fin novembre d'un technicien au service NRJ pour remplacement du chef de service parti à la retraite début 2017.

## GESTION TECHNIQUE PATRIMONIALE

- Montage et gestion des contrats de maintenance et des marchés de contrôles réglementaires
- Gestion technique des bâtiments
- Gestion des sinistres
- Veille réglementaire

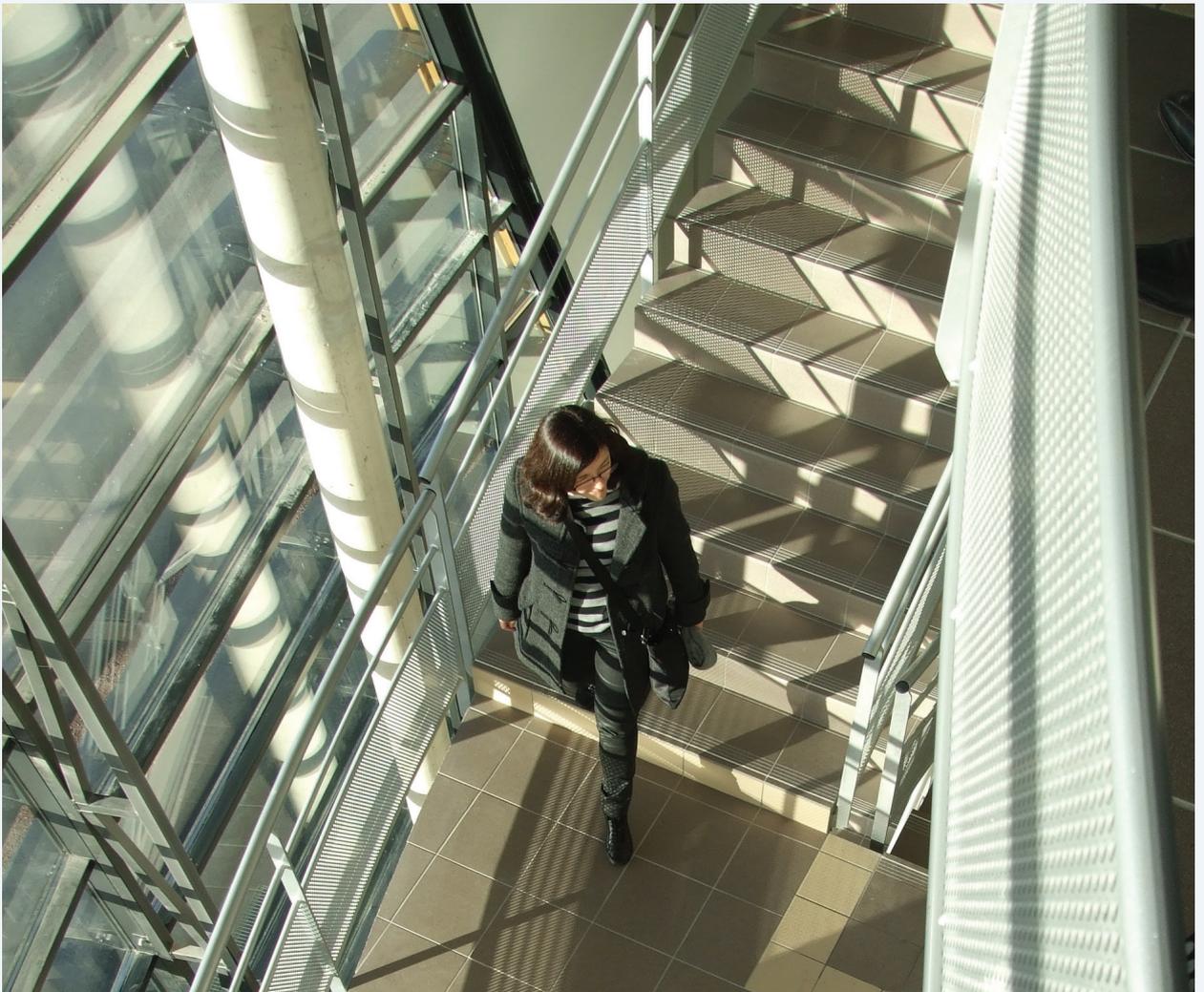
## ETENDUE DU PATRIMOINE: ENSEMBLE DES IMMEUBLES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Siège social de Bourges Plus, Boulevard Foch
- 4 Bd de l'Avenir (immeuble en location) (Direction des Services à la Population)
- 3 Rue Latécoère (Direction des Systèmes d'Informations)
- 9 Rue du Général Ferrié (immeuble en location) (Service Archéologie)
- Stations d'épuration
- Bâtiments techniques divers
- Aéroport de Bourges
- Centre commercial et tertiaire de la CHANCELLERIE
- Parc d'activités COMITEC
- Hôtel d'entreprises LAHITOLLE
- Ateliers, bureaux et logement du service des Eaux à PLAIMPIED GIVAUDINS
- Ateliers et logements de la station de pompage LE PORCHE VAL D'AURON
- Centre d'Affaires LAHITOLLE
- IMEP LAHITOLLE
- Ecole Nationale Supérieure d'Arts
- Aires d'accueil des gens du voyage (Fenestrelay, Berry Bouy, les 4 vents et Soye)

## PRINCIPALES RÉALISATIONS 2016

- Réhabilitations des 4 ascenseurs de la passerelle de la gare SNCF de Bourges,
- Etude de programmation pour la restructuration des bâtiments de l'ENSA,
- Réfection des chaufferies de l'ENSA,
- Réhabilitation des châteaux d'eau de Gron et République,
- Aménagement du bâtiment 59 de la ZAC Esprit 1 et emménagement dans ces locaux du service archéologique depuis la rue du Général Ferrié,
- Réfection des locaux de la tour de contrôle de l'aéroport.

Budget/antenne	Fonctionnement		Investissement	
	HT	TTC	HT	TTC
<b>Budget Principal</b>	84 904	101 885	547 178	656 614
<b>Budget de l'eau</b>	5 082		967	
<b>Budget Assainissement</b>	3 410		2 166	
<b>Budget Archéologie</b>	5 169		0	
<b>Budget activités locatives</b>	218 641		170 092	
Centre commercial Chancellerie	164 746		142 361	
Parc Comitec	32 943		7 052	
Centre d'affaire Lahitolle	20 952		20 679	
Hôtel d'Entreprise Lahitolle				
<b>TOTAL</b>	317 206		720 403	



# VOIRIE

## INTRODUCTION

• **Voiries d'intérêt communautaire (VIC) et voiries des parcs d'activités (ZAE) :**

**Au 1er janvier est créé le service Commun Voirie – Travaux neufs composé de 10 agents. Un directeur, un chef de service et deux agents administratifs, tous les quatre étant à temps partagé avec la Ville de Bourges, ainsi que 6 techniciens à 100 % au sein du service commun.**

En matière de gestion des Voiries d'intérêt communautaire et des parcs d'activités, le service commun Voirie – Travaux Neufs exerce les missions suivantes :

- Réalisation des visites régulières, la surveillance des voiries, l'éclairage public, les espaces verts, la signalisation
- Assure les relations avec les services VRD des communes membres de l'EPCL, la DIRCO et le CD18
- Instruit les réclamations d'usagers et d'entreprises des ZAE
- Réalise les pré-études nécessaires à la mise en place des financements des travaux.
- Met en œuvre un programme pluriannuel d'investissement et planifie annuellement les travaux à réaliser.
- Assure et contrôle les prestataires de services qui interviennent sur le domaine public des Voies d'intérêt communautaire et sur les Parcs d'activités transférés à Bourges Plus.

### Accessibilité:

- Dans le cadre du programme de mise en accessibilité, le service a élaboré un programme pluriannuel des travaux de mise en accessibilité des espaces publics, coordonné avec les communes. La mise en place de ce programme de travaux est effectué au fur et à mesure à hauteur de près de 150 000 € par an.
- Apporte son expertise et son assistance dans la gestion des dossiers techniques (en matière d'accessibilité de la voirie) auprès de l'autorité organisatrice des transports en commun (avis technique, montage et suivi d'opération notamment).

### Opérations d'aménagement :

Dans le cadre d'opérations d'aménagement, le service effectue les différentes missions à savoir :

- Proposition d'un programme pluriannuel d'investissement et planification des travaux à réaliser,
- Réalisation des études préliminaires,
- Etablissement et contractualisation des procédures de marché,
- Coordination des travaux avec les autres maîtres d'ouvrage partenaires,
- Concertation du projet (de la conception à la réalisation)
- Suivi de la réalisation des opérations.

## TEMPS FORTS / BILAN DE L'ANNÉE 2016

Plusieurs événements ont rythmé l'activité du service, en particulier :

- 1 - La finalisation du chantier Lahitolle à Bourges et des travaux connexes.
- 2 - Le suivi des études de la signalétique de la ZAC Lahitolle à Bourges
- 3 - Le suivi du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la ZAC du Moutet ainsi que le montage du dossier MARRN à destination des services de l'État
- 4 - Le lancement des Appels d'offres et l'attribution des marchés de la première tranche de travaux de la ZAC du MOUTET
- 5 - Les études et chiffrages liés au transfert de compétence des Zones d'Activité
- 6 - Les premières réflexions liées au transfert de compétence GEMAPI
- 7 - Les études et la mise au point des marchés du SDA (Schéma Directeur d'Accessibilité) pour le compte d'Agglobus dans le cadre d'une mise à disposition d'une partie du service commun.

## CHIFFRES CLÉS

**Les principales dépenses en investissement de l'année 2016 furent d'un montant global de 397 000 € TTC pour le budget principal, se répartissant essentiellement comme suit :**

- Les travaux d'accessibilité sur les VIC pour un montant de 180 000 € TTC.
- Les travaux de chaussée de VIC et ZAE pour un montant de 119 000 € TTC
- Les travaux sur les déchetteries pour un montant de 70 000 € TTC
- Les études liées à l'aménagement de la zone des Danjons pour un montant de 28 000 € TTC

**Les principales dépenses en investissement de l'année 2016 furent d'un montant global de 1 495 000 € HT environ pour les budgets annexes, se répartissant essentiellement comme suit :**

- Travaux et études sur Lahitolle pour un montant de 812 000 € HT.
- Prestations d'études pour la ZAC de la voie Romaine pour un montant de 21 000 € HT
- Les travaux et études pour la ZAC du Moutet pour un montant de 662 000 € HT

## **PERSPECTIVES 2017**

**Les perspectives en matière de gestion de la voirie sur 2017 seront constituées par :**

- 1 - Le démarrage des travaux d'aménagement de la ZAC du Moutet
- 2 - Le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation de la phase II du Moutet
- 3 - La reprise de la chaussée d'une partie du boulevard de l'Avenir à Bourges
- 4 - Le suivi des travaux d'aménagement de la rue des Acacias à TROUY
- 5 - La mise en place de la Signalétique (statique) de la ZAC Lahitolle
- 6 - Un meilleur suivi de l'entretien des Zones d'Activité
- 7 - La finalisation de la rue Ferdinand de Lesseps (ZAC de la Voie Romaine)
- 8 - La finalisation des marchés liés au SDA d'Agglobus et le démarrage du programme de travaux, prévu sur 3 ans
- 9 - La préparation du transfert de compétences eaux pluviales à l'horizon 2020





**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
BOURGES PLUS**



23 - 31 Boulevard du Maréchal Foch,  
18000 Bourges